LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13634 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | DIMANCHE 27 – LUNDI 28 NOVEMBRE 1988

Arméniens et Azerbaïdjanais convoqués à Moscou

M. Gorbatchev veut régler la crise du Caucase par la négociation

La situation demeurait très tendue, samedi 26 novembre, dans plusieurs villes d'Azerbaïdjan, ainsi qu'à Erevan, capitale de l'Arménie. Pour tenter de résoudre la crise, le président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a annoncé que des délégations arménienne et azerbaïdjanaise seraient convoquées à Moscou pour chercher une solution au conflit, sous l'égide du pouvoir central. Les estimations les plus diverses circulent à Moscou sur le bilan des affrontements de ces derniers jours.

Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères nie qu'il y ait eu en Azerbaïdjan des « pogroms » dont des Arméniens auraient été victimes, et fait état de six morts.

Mais d'autres sources avancent des chiffres beaucoup plus élevés. Interrogé vendredi soir par Antenne 2 et Europe 1 *(lire page 16)*, M. Gorbatchev a déclaré que la crise devait trouver une solution dans des discussions entre représentants des deux ethnies, arménienne et azérie.

Cependant, après un dernier entretien avec le chef de l'Etat soviétique, M. Mitterrand devait assister, à Baïkonour, au lancement d'un vol habité avec la participation du cosmonaute français Jean-Loup Chrétien.

La « perestroïka » en danger

Le nouvel embrasement des populations du Caucase pouvait difficilement tomber plus mal pour M. Gorbatchev. A un moment où le président-secrétaire général soviétique avait besoin de sérénité pour négocier avec les Républiques baltes des solutions de compromis sur le projet de réforme de la Constitution de l'URSS, qu'elles contestent toutes à des degrés divers, un autre foyer de tension risque de faire diversion, et de tout faire capoter. C'est en effet au début de la semaine prochaine, les 28 et 29 novembre, que le comité central du PCUS puis le Soviet suprême d'URSS doivent examiner les projets d'amendements constitutionnels. Projets que le bureau politique s'est déclaré prêt, jeudi dernier, à « améliorer » face aux protestations des Républiques baltes et géorgienne.

Car, en dépit de leur apparence commune de flambée nationaliste, les problèmes auxquels est actuellement confronté l'architecte de la « glasnost » et de la « perestroïka » sont de nature différente. Il y a le syndrome balte, qui vient de gagner la Géorgie : il oppose directement au pouvoir central des populations nostalgiques d'une indépendance qu'elles ont connue il n'y a pas si longtemps. Et il y a le conflit caucasien, avec ses revendications ethniques et territoriales ancestrales, revigorées par l'air de la « perestroïka », mais qui ne constituent pas un défi à l'empire en tant que tel.

Les deux situations appellent donc des réponses différentes. Mais la tournure que prend l'une ne pourra rester sans effet sur la manière dont l'autre évolue. Face à la revendication autonomiste, voire séparatiste, balte, M. Gorbatchev a jusqu'ici très habilement évité l'affrontement. La proposition qu'il a faite vendredi soir sur la crise transcaucasienne de réunir les protagonistes dans une discussion tripartite avec le pouvoir central relève également de la volonté de dialogue et ne peut être que louée, même si les termes en sont on ne peut plus vagues.

Mais est-il encore temps ? Le quotidien de l'armée soviétique, « Krasnaïa Zvezda », a publié samedi un compte-rendu alarmant de l'état de la situation en Azerbaïdjan. Sans en tirer des conclusions hâtives sur le moral de l'armée, on ne peut pas ne pas relever que c'est l'organe de la défense qui a choisi de rompre la remarquable discrétion observée par l'ensemble des médias soviétiques centraux sur les événements de ces derniers jours.

La manière dont les choses évolueront dans les prochains jours va donc être décisive. Si les autorités ne parviennent pas à ramener très rapidement le calme dans le Caucase, M. Gorbatchev aura du mal à convaincre les adversaires de la « perestroïka » du bien-fondé du dialogue. Il aura aussi du mal à convaincre les critiques des projets d'amendements constitutionnels, dont beaucoup pensent qu'ils ont été rédigés à la hâte, résultant de compromis fragiles et ambigus, dans une volonté de précipiter les choses. Or c'est bien sur cette réforme politique que compte le chef du Kremlin pour réaliser son programme de « transformations révolutionnaires ».


M 0146 - 1128 0- 6,00 F
3790146006000 11280

M. Mitterrand et les « progrès » de l'URSS

MOSCOU
de notre envoyé spécial

« Climat cordial, direct, efficace, très riche. » M. Hubert Vedrine, le porte-parole de la présidence, avait rarement été aussi généreux en adjectifs que vendredi soir, lorsqu'il s'est employé à commenter la première demi-journée du séjour de M. Mitterrand à Moscou. Il n'avait pas pourtant de grandes nouvelles dans sa besace, puisque les informations qu'il aurait pu annoncer étaient déjà connues : signature d'un protocole d'intention pour l'octroi d'un crédit bancaire de 12 milliards de francs (mais ce montant ne sera confirmé officiellement que plus tard, tant on est soucieux à Moscou de ne pas donner l'impression de s'endetter au-delà du raisonnable) et signature par Pechiney d'un accord, d'un montant de 1 milliard de francs, portant sur la modernisation et l'extension d'une entreprise mixte d'aluminium en Arménie. Comme MM. Gorbatchev et Mitterrand allaient le faire un peu plus tard à destination des téléspectateurs d'Antenne 2 et des auditeurs d'Europe 1, M. Vedrine a été condamné à répéter les fragments d'un discours franco-soviétique, certainement plein de bonnes intentions mais dont les paroles, comme la musique, sont dans toutes les têtes.

C'est ainsi qu'il nous a été confirmé qu'au cours de leur rencontre, qui a duré deux heures et quinze minutes, les deux chefs d'Etat avaient discuté des relations Est-Ouest en général, du désarmement en particulier, de leurs conceptions respectives de l'Europe et des relations bilatérales, laissant sans doute pour samedi les conflits régionaux.

J. A.

(Lire la suite page 5.)

Moscou et Paris prêts à accroître leur coopération spatiale

Lire page 16 l'article de JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

En faisant appel aux groupes nationalisés

M. Bérégovoy relance l'offensive sur la Société générale

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a demandé au trois grandes sociétés nationalisées d'assurances (l'UAP, les AGF et le GAN), déjà actionnaires de la Société générale, d'augmenter leur participation dans son capital en achetant des titres en Bourse. Deux des trois compagnies (l'UAP et les AGF) ont déjà signifié leur refus au ministre. Le GAN, en revanche, aurait commencé dès vendredi à acheter des actions de la Générale à la Bourse de Paris.

Cette relance de l'offensive sur la Société générale marque une nouvelle étape dans la bataille. Le coup d'envoi avait été donné par M. Georges Pébereau. Il avait acquis 10,36 % du capital de la banque avec ses alliés. Mais cette stratégie marque le pas et les négociations engagées avec M. Marc Viénot, le président de la Société générale s'enlisent.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, a donc décidé de prendre plus directement les choses en main. Il a demandé aux sociétés publiques d'assurance d'acheter des actions de la banque en Bourse. Le ministre prend ainsi le risque d'être accusé de procéder à une renationalisation.

(Lire page 13 l'article d'ERIK IZRAELEWICZ.)

Le RER paralysé

A partir de lundi, le réseau express régional sera totalement bloqué à la suite de la grève dans les services d'entretien. M. Delebarre a nommé un « conciliateur » pour résoudre le conflit.

PAGE 13

Surchauffe en Grande-Bretagne

Une trop forte consommation creuse le déficit extérieur.

PAGE 13

Le congrès du FLN

Le président Chadli veut faire passer les réformes.

PAGE 3

« Grand Jury RTL-le Monde »

M. Alain Madelin, secrétaire général du Parti républicain, invité dimanche, à 18 h 15.

Le sommaire complet se trouve en page 16.

Un entretien avec M. Turgut Ozal

« Mon pays se veut une société tournée vers l'Ouest », nous déclare le premier ministre turc

Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, est attendu à Paris, lundi 28 novembre, pour une visite officielle de deux jours. Avant de quitter Ankara, M. Ozal a répondu, il y a quelques jours, aux questions que lui ont posées nos envoyés spéciaux en Turquie.

ANKARA
de nos envoyés spéciaux

Truculent et prudent à la fois : tel apparaît M. Turgut Ozal, trônant en bout de la table de réunion du bureau de sa résidence officielle. L'homme est jovial : s'il est en tenue aussi décontractée – polo et foulard – c'est, explique-t-il, parce que nous sommes samedi et qu'il vient de faire un tour en ville. Les cinq conseillers présents, au cas où... – mais ils n'auront pratiquement pas à ouvrir la bouche, – n'ont pas dû, eux, profiter de ce début de week-end : le costume trois-pièces est de rigueur ainsi que le sourire aux bonnes formules de celui qui dirige le pays depuis novembre 1983.

Aucune question ne semble surprendre ou irriter M. Ozal. Mais lorsqu'il ne veut pas répondre, il n'a pas son pareil, même si son regard malicieux confirme qu'il a parfaitement entendu ; une pirouette toute en rondeur et la difficulté est escamotée.

Mais qui est cet homme dont le visage et la corpulence évoquent irrésistiblement Francis Blanche ? Tout simplement celui qui, depuis cinq ans, a rétabli bien plus qu'un semblant de démocratie en Turquie. Oh ! certes, le pays, de ce point de vue, est loin d'être aux normes en vigueur en Europe occidentale. Mais il n'a plus rien à voir avec le régime issu du coup d'Etat de 1980, même si le général Evren occupe la présidence de la République. Des abus ont toujours lieu, en particulier dans un système policier et carcéral bien médiéval et le code pénal – fidèle à une Constitution qui reste à réviser – comprend toujours des articles contraires à toute démocratie.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et MICHEL FARRÈRE.

(Lire la suite page 4.)

Le Conseil constitutionnel et les dernières législatives

Les lieux communs de la fraude

Le contentieux des élections législatives des 5 et 12 juin dernier est achevé, après l'annulation des élections de MM. Teissier (UDF, Bouches-du-Rhône) et Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) et le rejet de dix des quatre-vingt-seize requêtes dont le Conseil constitutionnel avait été saisi. L'incertitude demeure quant à une nouvelle candidature de M. Bernard Tapie dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône.

Quelles leçons tirer du contentieux des élections législatives, dont le Conseil constitutionnel a achevé, vendredi 25 novembre, l'examen ?

A tout seigneur – marris et involontaires, en la circonstance – tout honneur : les invalidations de MM. Guy Teissier (UDF-PR) dans les Bouches-du-Rhône et François Asensi (PCF) en Seine-Saint-Denis, si elles étaient attendues, n'en méritent pas moins attention.

A Marseille, l'enquête ordonnée par le Conseil constitutionnel et menée par l'un des rapporteurs adjoints chargés d'assister les conseillers dans l'examen des requêtes a donné des résultats spectaculaires.

Le commissariat de police du neuvième arrondissement de la cité phocéenne (dont M. Teissier est le maire) s'est révélé être, en outre, une petite usine qui fabriquait, chaque fois que les temps en ramenaient l'occasion, des procurations. Dans des conditions et des proportions qui laissent perplexes.

Des centaines de procurations (sept cents, huit cents ?) sur les quelque mille deux cents établies dans le neuvième arrondissement de Marseille l'ont été par des personnes qui n'avaient pas qualité légale pour le faire. Les formalités requises pour l'établissement de ces documents ont, d'autre part, été le plus souvent bafouées et les procurations collectées au domicile des électeurs ou en milieu hospitalier.

Un « champion de France », jusqu'à nouvel ordre, de la procuration en avait même recueilli à lui seul trois cent vingt pour les élections législatives. Relative contre-performance pour ce retraité de police qui en avait ramassé quatre cent dix avant l'élection présidentielle !

C'est la première leçon pour qui veut l'entendre – M. Joxe ? – de l'annulation marseillaise : le syndrome de la procuration manipulée, gentiment extorquée et établie n'importe comment et par n'importe qui n'est pas une spécialité exclusivement corse.

MICHEL KAJMAN.

(Lire la suite page 6.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1.50 $; USA (West Coast), 2 $.

Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

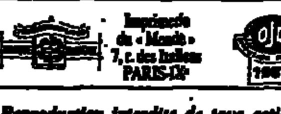
Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Il y a trente ans

Le nouveau franc



JAMAIS peut-être opération monétaire ne fut lancée avec tant de précaution. Il y aura bientôt trente ans, le franc lourd était créé. Une ordonnance du 27 décembre 1958 stipulait : « *A une date qui sera précisée par décret, et au plus tard au 1er janvier 1960, il sera créé une nouvelle unité monétaire française dont la valeur sera égale à 100 F.* » Ce texte n'était qu'un élément relativement mineur d'une vaste réforme. Sans forcer la note, on peut encore considérer celle-ci comme la Constitution économique et financière de la Ve République. Pour une fois, un plan de redressement monétaire allait au fond des choses. Grâce à l'assainissement des finances publiques qui en résultait, la Ve République naissante pouvait rendre le franc convertible, entrer dans le Marché commun et participer au mouvement général de libération des échanges non seulement en Europe, mais dans le monde.

Bien que les résultats ne se soient pas fait attendre – rétablissement de l'équilibre extérieur en l'espace de quelques mois, faible hausse des prix en dépit de la forte dévaluation (14,95%) qui avait inauguré la nouvelle politique, – le public restait méfiant. Beaucoup de gens croyaient flairer la manipulation derrière le changement d'unité monétaire.

Autant la réforme proprement dite avait été radicale, autant l'opération symbolique du franc lourd allait être menée graduellement afin, précisément, de ne pas effaroucher les Français. A telle enseigne qu'au début de l'année 1959 on se borna à échanger la cotation des devises étrangères : au lieu d'afficher un dollar à 495 F, les cambistes devaient employer l'expression suivante : le dollar vaut 4,95 centaines de francs. La belle affaire !

Un décret du 18 novembre 1959 fixa au 1er janvier 1960 la date promise par l'ordonnance de l'année précédente. Les prix, les contrats, les valeurs de Bourse, etc. furent exprimés en nouveaux francs. Le souci primordial fut d'éviter de donner l'impression, même très indirectement, qu'il pouvait s'agir d'un blocage des fonds ou bien encore d'un échange des billets et des pièces. Une opération de ce genre faite à la Libération avait laissé de mauvais souvenirs. Le public n'était que trop enclin à suspecter derrière la simple conversion des francs anciens en francs nouveaux un moyen indirect de recenser les fortunes et de vérifier les déclarations fiscales !

De toute façon, il aurait été impossible techniquement de changer en un laps de temps aussi court les coupures existantes : quelque 3,1 milliards de pièces métalliques circulaient alors en France, ainsi que plusieurs centaines de millions de billets. La tâche de l'administration consista à organiser la circulation d'un double système de pièces et de billets. Les anciens billets continuèrent d'être valables, les nouveaux portant en surcharge l'indication de la nouvelle valeur en nouveaux francs. C'est ainsi que sur le billet de 100 F, l'expression « *contre-valeur de 10 NF* » se trouvait surimposée en rouge à côté de la figure de Richelieu.

Le « nouveau franc » marqua une période de transition qui prit fin, après trois ans, au 1er janvier 1963. A cette date l'unité monétaire reprenait son nom de franc. Toutes les dispositions prises entre-temps empêchaient que des erreurs puissent être commises, sinon très exceptionnellement, à cause de cette identité de dénomination.

Effet d'optique

L'idée centrale qui inspira toute l'opération, c'est celle du franc définitif. Jacques Rueff concluait par ces mots la lettre d'abord tenue secrète (parce que s'y trouvait recommandée la dévaluation) qu'il adresse, le 15 décembre 1958 à M. Antoine Pinay, alors ministre des finances et des affaires économiques : « *Il est essentiel que la nouvelle parité soit tenue pour définitive. Le comité considère que l'établissement d'un franc lourd, par suppression de deux zéros dans les prix et dans toutes les stipulations en francs, donnerait à l'opinion le sentiment que l'équilibre monétaire est durablement établi sur une nouvelle base.*

Dans le premier tome des *Mémoires d'espoir*, le général de Gaulle écrit : « *En outre, pour rendre au vieux franc français, dont les pertes expriment nos épreuves, une substance respectable, 1 franc nouveau valant 100 anciens francs apparaîtra dans les comptes ainsi que sur l'avers des pièces et le libellé des billets.*

L'étalon-or venait d'être rétabli. Exprimée en métal, la valeur du franc dévalué à la fin décembre 1958 était exprimée par un poids d'or de 1,8 milligramme à 900 millièmes. Cette parité or était trente-six fois plus faible que celle du franc Poincaré de 1928 dont la valeur était égale à celle de 65,5 milligrammes d'or. La dévaluation était évidemment encore plus énorme par rapport au franc Germinal qui sombra au cours de la première guerre mondiale après avoir tenu pendant un siècle et onze années. Le franc Germinal équivalait à 322,58 milligrammes d'or fin. Le franc De Gaulle valait cent soixante-dix-neuf fois moins. Mais, en divisant par cent l'unité monétaire, on obtenait un effet d'optique saisissant. La parité or du nouveau franc était de 180 milligrammes d'or fin, ce qui se comparait favorablement avec ses prédécesseurs.

Par la même opération, on rétablissait quasiment la parité avec les autres grandes monnaies de l'Europe naissante : il fallait 1,17 F pour acheter 1 deutschemark et 1,10 F pour acquérir 1 franc suisse. M. Giscard d'Estaing devait affirmer au début de 1963 : « *Le franc désormais est une monnaie solide, est une monnaie stable ; elle a le droit d'être mesurée non pas en centimètres mais en mètres comme les autres grandes monnaies du monde.* »

Une autre métaphore avait suggéré à Antoine Pinay l'expression de franc lourd dont il est l'auteur. Il avait emprunté cette expression au vocabulaire de la boxe. De même qu'il y a des poids lourds et des poids légers, il y aurait désormais le franc lourd par opposition au franc léger de l'époque de l'instabilité. Pour marquer la rupture, certains estimaient opportun de renoncer à l'appellation traditionnelle de franc. Il se trouva même, dans la haute administration, un courtisan pour proposer le nom de « gallia ». Quand cette suggestion fut faite au général de Gaulle, celui-ci se mit à rire et on n'en parla plus.

Une autre objection fut soulevée à l'introduction, pendant la période de transition, d'une dénomination provisoire. « Franc nouveau », fit remarquer avec justesse un expert, cela invite à la fraude. Une main habile et malhonnête pourra, sur un chèque libellé en francs avant le 1er janvier 1960, ajouter, s'il n'y a pas de centimes à la suite, l'adjectif « nouveau » en simulant l'écriture du tireur. Le gouverneur de la Banque de France, Wilfried Baumgartner, trouva la solution. Le « franc nouveau » s'appellera « nouveau franc ».

Exprimée en nouveaux francs, la configuration des prix français prenait une tout autre allure. On s'avisa à l'époque qu'en gros les nouveaux prix étaient à peu près égaux à ceux de 1917, ou le double de ceux de l'année 1914. Un poulet coûtait 4,80 NF, une bouteille de vin ordinaire 1,30 NF et une bouteille de pouilly 3,35 NF. On payait une douzaine d'huîtres 1,20 NF, un timbre-poste 0,25 NF. Les œufs valaient 28 centimes, le kilogramme de pommes de terre 31 centimes. Le bifteck coûtait 10 NF le kilogramme et l'essence 1 NF le litre.

Symbolique

On poussa très loin la symbolique du franc définitif. L'Hôtel des Monnaies sortit ses vieux cartons et remit à l'essai les anciens modèles. Les pièces nouvelles ressuscitèrent de vénérables gravures qui symbolisaient la stabilité qu'on croyait ou qu'on voulait restaurer. C'est ainsi qu'on fit revivre la Semeuse, dont le célèbre dessin datait de 1897 et portait la signature du graveur Oscar Roty. Une pièce de 5 F avait été tirée en argent à 835 millièmes, un titre d'alliage resté inutilisé depuis la fin du bimétalisme dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Autre résurrection : la pièce d'un demi-franc (au lieu de 50 centimes) dont l'origine remonte à la grande loi monétaire du 7 germinal an II (28 mars 1803). Cette appellation avait été abandonnée sous le règne de Louis-Philippe, certains pensant qu'elle portait atteinte au système décimal. Elle fut réintroduite à partir du 1er janvier 1963 et circule depuis lors.

Un autre hommage à la tradition fut la pièce de prestige de 10 F émise en argent à titre de 900 millièmes. Les caractéristiques correspondaient à l'écu créé sous la Révolution et qui circula avec une valeur de 5 F pendant une grande partie du dix-neuvième siècle. Ce modèle avait été réintroduit par la IIe République en 1848, puis par la IIIe en 1870. Sous la Ve République, il reprenait le type d'origine, gravé par Augustin Dupré et représentant Hercule, symbole du peuple souverain amenant la liberté et l'égalité à se donner la main.

Tous ces efforts ne furent guère récompensés. L'accoutumance du public fut longue et laborieuse. Est-elle même totalement acquise aujourd'hui ? Vingt ans après l'introduction du franc lourd, un sondage montrait qu'une majorité de Français continuaient à compter mentalement en anciens francs. Cette persistance des vieilles habitudes ne contredit pas d'autres expériences. Presque deux cents ans après l'introduction du système métrique, on parle encore d'une livre de beurre. Sur le marché de l'or, on appelle encore « louis » les « napoléon ». Il n'y a pas longtemps encore dans les campagnes, on mesurait les champs en arpents. Le sou (5 centimes) était encore d'usage courant dans les années de l'après-guerre.

Mais le véritable échec est évidemment ailleurs. C'est à tort que la dévaluation de 1958 était tenue pour la dernière : il est du reste peu probable que le public partageât jamais sur ce point l'illusion du pouvoir. Ceux qui avaient suffisamment vécu se rappelaient qu'en 1918 la paix devait sceller la « der des der » ! Il s'en faut de beaucoup que le franc soit aujourd'hui proche de la parité des autres grandes monnaies européennes déjà citées. Le deutschemark vaut 3,40 F, et le franc suisse, 4,10 F ! Il n'y a guère que le dollar dont la valeur ne soit aujourd'hui que peu éloignée de celle de 1958, mais cela montre seulement que vis-à-vis des monnaies fortes, la monnaie américaine et la monnaie française sont descendues en se donnant la main, la seconde se retrouvant tout de même un peu plus bas !

S'il fallait trouver une cause unique à cette dégradation, la tentation serait forte de citer Alfred Sauvy. Celui-ci n'a-t-il pas, dès le début de l'expérience, prononcé le mot de la fin en écrivant, quelques jours avant l'introduction effective du nouveau franc, fin 1959 : « *Vraiment notre franc peut-il rester lourd tant que notre esprit reste aussi léger ?* »

PAUL FABRA.

CORRESPONDANCES

Belgique championne de la dette

Dans votre numéro du 20 octobre, Jean-Pierre Clerc écrit que la dette publique italienne atteint aujourd'hui 1 million de milliards de lires, soit une année de PNB, « *ce qui est sans équivalent dans le monde industrialisé* ». J'espère que vous ne me taxerez pas de chauvinisme excessif si je me permets de vous rappeler que la Belgique fait, en cette matière, encore beaucoup mieux : selon les chiffres publiés par la Banque nationale, notre dette publique atteignait en effet, au 30 juin 1988, près de 6 260 milliards de francs belges (environ 1 000 milliards de francs), soit à peu près 120 % de notre PNB annuel. C'est donc sans conteste aux « petits Belges » que revient le maillot jaune de l'endettement public (à moins, évidemment, que l'on considère que la Belgique ne fait plus partie du monde industrialisé). Il ne conviendrait pas que, après avoir essayé de nous prendre la SGB, les Italiens tentent de nous ravir l'un des titres dont nous sommes le plus fiers.

M. B. VAN DICK.
(*Bruxelles.*)

Hommage au service public

Le service public existe, j'en ai fait l'expérience... Mercredi 2 novembre, retour des congés de Toussaint, trafic dense sur l'autoroute du Soleil aux abords de Lyon. Travaux, coup de frein brutal, un objet mal arrimé ouvre l'arcade sourcilière de notre aînée de quatre ans. Arrêt sur la bande d'urgence. Un véhicule de police survient. Les agents évaluent promptement la situation et nous proposent d'ouvrir la route jusqu'aux hôpitaux sud. Au service accueil des urgences, l'attente est brève. Pendant que ma femme accompagne notre fillette, une salle équipée d'un coin-cuisine et d'un fauteuil est mise à ma disposition pour que je m'occupe dans les meilleures conditions de nos deux derniers enfants (trois ans, neuf mois). Soins prodigués rapidement, assistance matérielle et morale de qualité... S'agit-il d'une expérience exceptionnelle ? Des dysfonctionnements existent ailleurs, c'est certain. Mais quand le service public accomplit admirablement sa mission, pourquoi ne pas le dire ?

BENOIT HESS
(*Reims*).

ISRAËL : la formation du futur gouvernement

M. Shamir s'enlise dans les tractations avec les religieux et l'extrême droite

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Même les observateurs les plus blasés, habitués du traditionnel psychodrame qu'est la formation d'un gouvernement israélien, ne cachent pas leur étonnement devant le spectacle auquel ils assistent aujourd'hui. *« C'est la pagaille et chacun se fiche bien des vrais problèmes du pays »*, s'exclamait, vendredi 25 novembre, un vétéran de la vie politique, M. Shlomo Hillel, ancien président de la Knesset. Un commentateur de la radio renchérissait : *« La position diplomatique d'Israël est chaque jour un peu plus ébranlée à la suite du sommet palestinien d'Alger, l'économie va mal – hausse du chômage, de l'inflation et fermetures d'usines, et la seule question qui semble agiter la classe politique est de savoir si la direction de la loterie nationale reviendra à tel ou tel parti religieux. »*

Voilà maintenant deux semaines que le président de l'Etat, M. Haim Herzog, a chargé le chef du Likoud, M. Itzhak Shamir, de constituer un nouveau gouvernement à l'issue des élections du 1er novembre. Or, rien n'a avancé, aucune coalition ne paraît s'ébaucher, et le premier ministre sortant semble enlisé dans d'impossibles tractations avec les religieux et l'extrême droite, dont le soutien lui est nécessaire s'il entend gouverner sans les travaillistes. Les pourparlers ne portent aucunement sur les « grands problèmes » d'Israël : soulèvement dans les territoires occupés, négociations de paix, conférence internationale ou réponse à donner à l'offensive diplomatique de l'OLP. Les partis religieux ne discutent avec M. Shamir que de la répartition des ministères susceptibles de leur procurer un maximum d'avantages économiques, sociaux et culturels.

Pour l'heure, c'est d'abord cela qui intéresse les « hommes de la Torah », bien plus que de vouloir soumettre la société israélienne à leur interprétation de la loi juive. Et, chaque jour, la presse se perd à dresser l'impressionnante liste des revendications que les religieux présentent à M. Shamir : ministère de l'habitat et de la construction (les familles orthodoxes sont très nombreuses), ministère de l'éducation (davantage de subventions pour leurs écoles), ministère de l'intérieur (il contrôle les services sociaux des collectivités locales), présidence de la commission des finances de la Knesset, etc. Naturellement, les quatre partis ne sont pas d'accord entre eux et, quand M. Shamir promet l'habitat et la construction au Chas (orthodoxes séfarades), une autre formation, le Parti national religieux (PNR), menace de rompre les pourparlers.

« Excédé et fatigué »

Ces derniers jours, c'est la direction de la Loterie nationale (Mifal Hapayis) qui était aux enchères. Le Talmud porte un jugement critique sur les jeux de hasard, rappelait le *Jerusalem Post*. Mais les revenus de la Loterie financent un grand nombre d'institutions, écoles, hôpitaux et autres, ce qui ne laisse pas les orthodoxes indifférents. Au cours d'une étonnante réunion filmée par la télévision, le ministre de tutelle, M. Ariel Sharon (industrie et commerce), a donc attribué la direction de la Loterie au parti Agudat. Les pourparlers n'ont apparemment pas été faciles et certains représentants de l'Agudat, feutre et redingote noirs, ont un moment quitté la table des négociations pour aller prier, le front collé à l'un des murs du bureau du ministre. Seulement voilà, c'est maintenant le PNR qui veut la Loterie...

On dit M. Shamir *« excédé et fatigué »* par ces laborieux marchandages. D'autant que le premier ministre sortant n'est guère plus aidé par l'extrême droite qui, pour entrer dans la coalition, vient de poser quelques conditions difficilement acceptables : un programme renouvelé d'implantations (100 millions de shekels pour l'an prochain) en Cisjordanie et l'amnistie pour les membres du réseau terroriste juif condamnés pour plusieurs attentats meurtriers au début des années 80.

Dans ces conditions, personne n'a vraiment été étonné lorsqu'un des adjoints du premier ministre, M. Ronni Milo, dans un débat mercredi soir, à la télévision, supplia le secrétaire général du Parti travailliste, M. Uzi Baram, de bien vouloir reprendre les négociations avec le Likoud (interrompues dans le courant de la semaine). *« Mais nous ne sommes pas l'Armée du salut »*, lui répondit M. Baram ; *« puisque l'électorat a donné un léger avantage à la droite et aux religieux*, a-t-il expliqué en substance, *il ne revient pas au Parti travailliste de voler au secours du Likoud. »*

Le débat est loin d'être tranché chez les travaillistes. Si beaucoup sont partisans d'une cure d'opposition, le chef du parti, M. Shimon Pérès, et, surtout, le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, pensent que l'*« intérêt national »* pourrait commander d'entrer au gouvernement dans cette période difficile – pour peu que ce soit à parts égales avec le Likoud. La dernière rumeur voulait que M. Shamir ait demandé à rencontrer M. Pérès ce week-end.

ALAIN FRACHON.

M. Perez de Cuellar dénonce l'aggravation de la situation dans les territoires occupés

New-York (Nations unies) *(AFP)*. – La *« situation d'ensemble dans les territoires palestiniens occupés a empiré »*, souligne le secrétaire général Javier Perez de Cuellar, dans un rapport publié, vendredi 25 novembre, au siège de l'ONU.

« Il continue à y avoir de nombreux morts et blessés civils, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme », poursuit le rapport, avant de souligner que le secrétaire général *« considère comme essentiel que la puissance occupante applique scrupuleusement les dispositions de la quatrième convention de Genève »*.

M. Perez de Cuellar rappelle qu'il a exprimé à maintes reprises *« sa grave inquiétude devant cette situation »* et que *« les mesures israéliennes, telles que les déportations, les détentions sur instructions administratives et les autres sanctions collectives, telles que l'imposition de couvre-feu et le fait de faire sauter des maisons ne peuvent qu'aggraver la tension qui sévit dans la région »*.

Toutefois, ajoute le rapport du secrétaire général, *« les mesures visant à renforcer la sécurité et la protection des Palestiniens des territoires occupés, aussi urgentes qu'elles soient, ne résoudront pas le problème fondamental »*. *« Celui-ci ne pourra être résolu que par un règlement d'ensemble, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et prenant pleinement en considération les droits légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination »*, ajoute le rapport.

LIBAN

Les affrontements entre Amal et le Hezbollah se sont déplacés à l'intérieur de Beyrouth-Ouest

BEYROUTH
de notre correspondant

Malgré les sommations syriennes, la guerre inter-chiite entre Amal et le Hezbollah a non seulement repris vendredi soir 25 novembre, après une courte pause dans la journée, mais elle s'est déplacée vers Beyrouth-Ouest, dont la population est plus sunnite que chiite, se limitant, dans la banlieue sud chiite, à des escarmouches sporadiques.

Dans la nuit de vendredi à samedi, plusieurs quartiers de Beyrouth-Ouest, le secteur musulman de la capitale – Mousseitbeh, Ainmreisse, Noueiry, – ont été le théâtre de violents affrontements entre les deux milices chiites rivales. Six morts et vingt blessés ont été dénombrés au cours de la nuit, sensiblement autant que la veille en banlieue. Samedi matin, les combats continuaient de faire rage.

Amal a expressément accusé l'ambassade d'Iran d'utiliser son centre culturel, sis dans la zone de la bataille à Beyrouth-Ouest, comme lieu de rassemblement et de départ des hezbollahis. Le premier dignitaire religieux chiite, Cheikh Mohamed Mehdi Chamseddine, se rend samedi à Téhéran pour demander une intervention iranienne afin non seulement d'arrêter *« la guerre des frères »*, mais aussi pour régler le fond de leur conflit qui est, avant tout, une querelle pour le pouvoir.

Entre-temps, Saïda, principale ville du sud du Liban, a subi un nouveau raid aérien israélien, qui, cette fois, ne visait pas les Palestiniens, mais la milice locale. On déplore deux morts et quinze blessés. Enfin, le patriarche maronite, Mgr Sfeir poursuit ses démarches pour relancer l'élection d'un président de la République. Il a reçu vendredi confirmation du blanc-seing que lui ont déjà accordé les députés chrétiens, pour proposer des candidats en leur nom. Le processus convenu par le prélat avec les Etats-Unis et qui a l'aval de l'Arabie saoudite à travers le mufti sunnite, partie prenante de cette démarche conciliaire, consiste à fournir à Washington une liste de quatre à six candidats, maronites, bien entendu. La nouvelle administration américaine, après son installation, verra alors s'il est possible d'en faire un élément de négociations avec la Syrie.

LUCIEN GEORGE.

● **IRAN : décès d'un ancien ministre.** – Le Docteur Kazem Sami, ancien ministre de la santé, personnalité de l'opposition proche de l'ex-premier ministre Mehdi Bazargan, est décédé dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 novembre, dans un hôpital de Téhéran, des suites de ses blessures reçues lors d'une agression armée, mercredi, rapporte l'agence iranienne IRNA (*le Monde* du 25 novembre).

Selon IRNA, *« un homme se faisant prendre pour un patient a agressé le médecin avec un couteau, le blessant grièvement à la tête et au bras »*.

De source iranienne à Paris, on indique que l'agresseur, en tenue paramilitaire, avait auparavant ligoté et bâillonné l'épouse de la victime avant de l'enfermer dans une des pièces de l'appartement du Docteur Sami, qui lui servait également de cabinet médical. Le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a délégué un représentant personnel samedi matin à l'hôpital pour exprimer ses condoléances à la famille du défunt. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : le sixième congrès du FLN

Le président Chadli veut faire passer les réformes malgré la résistance de la vieille garde

ALGER
de notre correspondant

L'Algérie est-elle réellement en train de tourner une nouvelle page de sa jeune histoire, comme peuvent le laisser penser les événements qui se sont succédé tout au long de ces derniers mois ? La question vaut d'être posée : le comité central du parti unique, le Front de libération nationale, s'est réuni, ce samedi 26 novembre, au Club des pins, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Alger – là même où, il y a quelques jours, Yasser Arafat proclamait la création d'un Etat indépendant en Palestine, – pour peaufiner et adopter l'ordre du jour du VIe congrès qui commence dimanche matin.

« Un congrès ordinaire qui se tiendra dans une conjoncture extraordinaire. » M. Abderrazak Bouhara, l'un des membres de la commission préparatoire, a parfaitement défini le caractère de ces assises. *« Ordinaire »* parce que, conformément aux statuts, tous les cinq ans, avant l'échéance du mandat présidentiel, le congrès, la plus haute instance du parti, se réunit pour élire son secrétaire général, qui devient, de droit, le candidat unique à la présidence de la République. *« Dans une conjoncture extraordinaire »*, pour la simple raison qu'il est organisé un mois et demi à peine après les terribles émeutes qui ont endeuillé l'Algérie, et que le FLN, dans sa forme actuelle, est remis en question et menacé dans son monolithisme par le *« pluralisme politique »* et le *« multipartisme »*, deux concepts qui ne paralysent plus les langues, depuis que la presse algérienne ose les utiliser.

Jusqu'à présent, le président Chadli n'a pas dit sa décision de briguer un troisième mandat. La tradition veut qu'il réserve la primeur de cette information au congrès. Il avait cependant fait allusion à sa situation lors de son *« discours-canon »* du 19 septembre dernier. Après avoir fustigé les opposants aux réformes, qu'il situait *« au sein même de l'appareil du parti et de l'Etat »*, il avait tenu à préciser que ses critiques ne constituaient pas le début d'une campagne pour un troisième mandat.

Mais M. Chadli Bendjedid, qui fut porté au pouvoir par l'armée après la mort de Boumediène, en janvier 1979, puis réélu en 1984, est toujours l'homme du compromis qu'il était il y a dix ans. Sauf coup de théâtre, il sera à nouveau le candidat unique à l'élection présidentielle, qui devrait avoir lieu au début de l'année prochaine.

Cependant, le congrès aura d'autres tâches. Il devra, comme prévu de longue date, examiner *« les questions de développement »* et statuer sur *« la liberté de candidature aux assemblées populaires élues »*, mais aussi se déterminer sur les réformes politiques que le président a décidé de lui soumettre à la fin du mois d'octobre dernier. Ce deuxième volet de réformes politiques viendra compléter les modifications de la Constitution adoptées il y a trois semaines par un référendum qui fut aussi un plébiscite pour le président de la République.

Ces réformes entérineront la séparation du parti et de l'Etat, elles permettront la présentation de candidats indépendants aux élections, affranchiront les organisations de masse existantes et les nouvelles organisations socio-professionnelles de la tutelle pesante du parti unique, qui sera lui-même restructuré pour redevenir le front qu'il était entre 1954 et 1962 quand toutes les sensibilités s'exprimaient en son sein. Elles déboucheront inévitablement sur une refonte des statuts et du règlement intérieur du parti, un toilettage de la Constitution et de la Charte nationale, le texte de référence du socialisme algérien, déjà *« enrichie »* en 1986 après consultation populaire par référendum.

Terrain balisé

Le terrain est bien balisé. En explicitant, le 12 octobre, son discours du 10, qui devait mettre un terme à une semaine d'atrocités, le président Chadli avait annoncé un train de réformes en trois points : un référendum pour proposer des réformes constitutionnelles qui transféraient une partie de ses prérogatives au premier ministre devenu chef du gouvernement, un deuxième volet de réformes politiques présentées au congrès et, enfin, un second référendum pour soumettre à l'approbation populaire la refonte des textes fondamentaux de la République algérienne.

Ce dernier point est essentiel, qui relativise définitivement l'importance de ce congrès. Si les élus du FLN refusent d'adopter ces nouvelles réformes fondamentales, le président qui s'est donné, dans un élan « gaullien », la faculté de « tutoyer le peuple » pourra demander directement aux Algériens d'adopter son projet. Quelle que soit la décision du VIe congrès, M. Chadli Bendjedid restera chef de l'Etat jusqu'à la prochaine élection présidentielle. Il dispose ainsi de deux bons mois pour mener à bien ce qu'il vient d'entreprendre.

Toutes ces réformes ont été combattues par les militants et les « fonctionnaires » de l'appareil du parti, depuis qu'elles ont été annoncées. Au cours des cinq conférences régionales (Oran, Tiaret, Alger, Constantine et Batna), ultimes réunions préparatoires, les délégués ont exprimé leur désaccord en exigeant que les discussions soient axées sur les rapports préparés de longue date plutôt que sur les réformes récemment proposées. En faisant valoir qu'ils avaient été mandatés par leur base pour discuter des premiers et en aucun cas pour débattre des secondes, les élus des kasmates (cellules du parti) ont joué la procédure pour manifester leur mécontentement.

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) n'ont pas agi différemment en bloquant pendant une semaine l'action de M. Kasdi Merbah, premier chef du gouvernement algérien à répondre de sa politique devant le Parlement. Ils ont commencé par ne pas vouloir entendre le premier ministre, arguant qu'ils auraient dû prendre connaissance du programme d'action gouvernemental avant que celui-ci ne leur fût présenté. Pure procédure. Après une interruption de séance, M. Merbah exposait son plan. Les députés obtenaient quarante-huit heures de réflexion avant d'entamer une longue semaine de débats au cours de laquelle pas moins de cent cinquante d'entre eux s'exprimèrent de façon négative par rapport au projet, qui fut finalement adopté à une écrasante majorité. Les députés avaient rompu leur combat d'arrière-garde juste avant le vote.

Chacune des organisations de masse du parti a tenu son conseil national il y a quelques jours. Toutes se sont rejointes dans leurs résolutions de politique générale en refusant les réformes telles qu'elles sont proposées, mais surtout en s'exprimant de manière catégorique contre *« les courants et tendances qui pourraient conduire au multipartisme »* ou l'indépendance des *« organisations de masse et des unions scientifiques, culturelles et professionnelles, qui doivent demeurer sous l'égide du parti dont elles ne sont que le prolongement »*.

L'inconnu militaire

L'opposition systématique aux réformes de l'équipe présidentielle ne se cantonne pas au seul plan politique. Elle a gagné le monde du travail, où les syndicalistes de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), syndicat unique sous tutelle du FLN, et les militants communistes du PAGS (Parti d'avant-garde socialiste) gèrent le mécontentement des salariés et organisent des mouvements de grèves qui paralysent des pans entiers de l'économie algérienne.

« Qui sont les manipulateurs ? », s'interrogeait l'éditorialiste du quotidien national *El Moudjahid* dans son édition du 21 novembre, tout en donnant un élément de réponse : *« Ce sont ceux pour qui les réformes signifient perte de rentes ou de privilèges. Leur objectif est de montrer que le peuple n'est pas mûr pour le changement. Il y a ceux qui ont besoin de la confusion pour introduire leurs pions dans les appareils* (et) *noyauter les cadres organiques existants. »* Pour les uns comme pour les autres, *« les travailleurs ne sont qu'une masse de manœuvre que l'on flatte et que l'on pousse en avant pour créer les brèches par où s'engouffrer »*, concluait le quotidien.

Qui donc arbitrera entre ceux qui prêchent les réformes économiques et leurs indissociables corollaires, l'ouverture démocratique et la libéralisation de la société, et les farouches partisans d'un socialisme vieillot, localisés essentiellement dans l'appareil du parti ? Il n'est pas exclu que le baroud d'honneur des militants, à qui l'on demande aujourd'hui d'approuver le contraire de ce que l'on exigeait d'eux hier, se poursuive pendant les travaux du VIe congrès.

L'armée peut être cet arbitre qui délègue plusieurs centaines des siens à chaque congrès et participe de façon discrète mais directe à la gestion des affaires depuis l'indépendance. Le président Chadli s'est, du reste, rendu ostensiblement, le 21 novembre, au ministère de la défense – dont il détient le portefeuille, – pour s'entretenir avec les principaux responsables de l'armée, une semaine après qu'il eut remanié le sommet de la hiérarchie militaire. Aura-t-il obtenu les assurances qu'il escomptait ?

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Europe

Un entretien avec le premier ministre turc

(Suite de la première page.)

Mais c'est vrai que la Turquie connaît, depuis quelques années, un net mouvement de libéralisation et qu'elle le doit en grande partie au pragmatisme de M. Ozal, qui n'a pas hésité à briser un ou deux tabous de naguère.

C'est vrai aussi que M. Ozal aurait pu faire davantage. C'est en tout cas ce qu'affirment, sans trop de conviction, il est vrai, ses opposants du Parti populiste social-démocrate (SHP). Pourquoi, par exemple, le premier ministre ne met-il pas son influence, qui est grande, au service de l'abolition de la peine de mort ? Elle n'est plus appliquée depuis plusieurs années, le Parlement prenant soin de laisser dormir les quelque deux cents cas en attente, mais elle existe toujours dans les textes et pourrait théoriquement être réactivée demain (1).

« Ce n'est pas le bon moment pour l'abolition », explique M. Ozal, feignant d'ignorer qu'il ne risque plus un veto du général Evren puisque, à la surprise générale, le président de la République vient de faire savoir qu'il ne s'opposerait pas à la suppression du châtiment suprême. *« J'ai suggéré, en revanche, à la commission judiciaire du Parlement que toute condamnation à mort soit automatiquement commuée en peine de prison à vie si le Parlement ne l'approuvait pas dans un délai d'un an. »* Mais pourquoi ne pas en finir une bonne fois ? *« Il faudrait,* dit-il, *une approbation par les deux tiers du Parlement. Or, les députés voteraient à bulletin secret et certains des miens pourraient très bien ne pas me suivre ; si le projet n'obtenait pas deux tiers des voix, nous serions alors obligés d'organiser un référendum et nous le perdrions. »* Force est de constater que l'explication est un peu courte : le Parti de la mère patrie de M. Ozal – où coexistent conservateurs et modernistes – compte tout de même deux cent quatre-vingt-quatorze députés sur un total de quatre cent cinquante, et s'il est vrai qu'il pourrait y avoir des défections sur un sujet aussi brûlant, on peut penser qu'elles seraient amplement compensées par les votes des quatre-vingt-dix-sept députés sociaux-démocrates.

Mêmes explications besogneuses en ce qui concerne le maintien de l'interdiction du Parti communiste, qui a pourtant contraint le régime à s'engager dans un procès aventureux et fort dangereux pour son image extérieure, contre les deux dirigeants communistes rentrés volontairement d'exil, MM. Nihat Sargin et Haydar Kutlu. Là aussi, *« ce n'est pas le moment »*, explique M. Ozal car *« l'opinion publique n'est pas prête à accepter la légalisation de partis communistes. » « Ah !* poursuit le premier ministre, cette fois-ci sérieux comme un pape, *si le communisme ne nous avait pas été donné par la Russie, avec laquelle nous avons eu des siècles de luttes, mais par la France, ce serait une autre affaire »*... Et de poursuivre : *« La République turque repose sur deux piliers : le rejet du communisme et celui de la théocratie ; il n'est pas possible d'abattre un de ces piliers »*.

Les prisonniers politiques

Peut-être ; il n'empêche que le « pilier » laïque a pris récemment quelques coups et que les confréries religieuses, bannies jadis par Ataturk, sont aujourd'hui parfaitement tolérées, même si quelques intégristes particulièrement actifs sont de temps en temps poursuivis pour l'exemple. Le sort réservé à l'extrême gauche est infiniment plus sévère, même si certaines publications véhiculant ses analyses ne sont pas systématiquement saisies. Sans crainte de se contredire, M. Ozal ajoute d'ailleurs que la société turque, sous sa houlette, a fait de grands progrès vers la tolérance et que ces deux extrêmes ne présentent plus guère de danger. Le constat n'est pas faux, à en juger par les résultats des dernières élections : ce qui peut être assimilé à l'extrême gauche ne dépasse pas 3 % des suffrages et jamais les formations religieuses n'ont dépassé le seuil des 8 %.

Mais alors, pourquoi une telle frilosité qui concerne également le problème des prisonniers politiques ? Car, de nouveau, les prisons turques sont en pleine agitation : après la grève de la faim de 1984 (quatre morts), après celle de février dernier (un mort), plus de deux mille « politiques » ont cessé de s'alimenter et font la « une » de tous les journaux. Tous, loin de là, ne sont pas de doux agneaux, en particulier les terroristes du parti extrémiste kurde PKK, dont on peut comprendre qu'ils fassent l'objet d'une surveillance particulière. M. Ozal a beau jeu, pendant notre entretien, de se faire porter les dernières exigences d'un groupe de ces grévistes de la faim. *« Regardez vous-mêmes,* nous dit-il, en brandissant le document, *leurs demandes sont extravagantes. Voyez ici, ils réclament le statut de prisonnier de guerre ; et ici, ils exigent que la clause de bonne conduite dont dépend la réduction de leurs peines soit appliquée systématiquement. Regardez là ; ils veulent le téléphone dans leurs cellules, alors qu'on vient à peine de finir d'en équiper certains villages. Et ici ! Ils exigent de recevoir les publications interdites et d'avoir thé et café à toute heure ! »*

Encore une fois, tout cela est vrai. Mais M. Ozal serait en bien meilleure posture pour plaider son dossier s'il contrôlait mieux ce qui se passe dans les commissariats, si la détention préventive n'oscillait pas entre cinq et huit ans, si les prisonniers n'étaient pas l'objet d'innombrables brimades, comme, par exemple, l'enchaînement collectif pour les transferts et l'interdiction pour les Kurdes de s'exprimer dans leur langue. Il reconnaît bien qu'il y a eu torture, mais cela remonte, affirme-t-il, au coup d'Etat de 1980. *« On a arrêté plus de 20 000 personnes,* dit-il, alors que les évaluations les plus sérieuses multiplient ce chiffre par dix, *et les interrogateurs n'étaient ni assez nombreux ni assez expérimentés. Mais les cas de torture, dont les auteurs ont été condamnés* (c'est vrai pour certains), *ont été considérablement amplifiés par les exilés. Il ne faut pas oublier que nous venons de signer deux conventions internationales contre la torture. Il ne faut pas non plus assimiler un interrogatoire quatre ou huit heures, forcément pénible, à la torture. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que beaucoup des condamnés sont de véritables terroristes – 80 % venaient de l'extrême gauche, 20 % de l'extrême droite – dont le nombre de victimes, jusqu'au coup d'Etat de 1980, a dépassé cinq mille »*.

Les Kurdes

Et les Kurdes, cette population « de l'Est », qui représente grosso modo 10 % des cinquante-cinq millions de Turcs et dont viendrait d'ailleurs une branche de la famille de M. Ozal ? Là encore, le premier ministre va se montrer prudent. *« Il est d'abord très difficile de différencier les Kurdes,* dit-il. *Dans ma ville natale de Matalya, qui est pourtant située à l'Est du pays, nous ne faisions pas de différence et les Kurdes s'expriment en turc. Jamais, d'ailleurs, les Kurdes n'ont été considérés en Turquie comme une minorité : la Turquie est le résultat d'une association géographique et volontaire, non d'un concept racial. Souvenez-vous de la fameuse devise d'Ataturk. Elle dit : « Heureux celui qui peut se dire turc » et non pas « celui qui est turc ». Pourquoi ? Parce qu'il a toujours existé, en Turquie, d'autres groupes linguistiques, comme les Tcherkesses, les Géorgiens, les Lazes, mais une seule langue officielle, le turc. Il n'existe pas, d'ailleurs, de véritable demande pour que la langue kurde ait une existence officielle ; toutes ces demandes relèvent de l'agitation politique, non pas d'un besoin culturel. Savez-vous dans quelle langue communiquent les terroristes kurdes ? En turc. »*

La Grèce et l'Europe

Le langage du premier ministre peut paraître simpliste, mais il est tout à fait accepté par la population turque. L'opposition social-



démocrate n'est pas très éloignée de cette ligne : elle insiste certes pour un meilleur respect des droits de l'homme dans l'est et le sud-est de la Turquie, mais elle se refuse à réclamer un statut officiel pour la langue kurde ou même l'usage du kurde à la télévision, alors que cette langue est librement utilisée en territoire kurde turc, y compris dans les administrations. Et M. Ozal a été le premier officiel turc à briser un tabou, lorsqu'il s'est adressé il y a peu au 44 000 réfugiés kurdes d'Irak en les définissant comme des *« frères de race »*, la même expression qui est appliquée au million de Bulgares d'origine turque qui font l'objet d'une campagne d'assimilation forcée. Soucieux sans doute de ne pas envenimer les rapports avec Sofia, M. Ozal ne va pas s'étendre sur le sujet. C'est à peine s'il évoque le cas de l'haltérophile Suleymanoglou, ex-Souleimanov, passé à l'Ouest au moment des Jeux olympiques et qui a pu être depuis rejoint par sa famille. *« Si vous aviez vu comment ils étaient mal habillés »*, commente simplement le premier ministre. Même discrétion à propos des troubles qui agitent Arménie et Azerbaïdjan voisins : *« Quand je regarde la télévision et que je vois toutes ces Républiques soviétiques réclamer leur indépendance, je me dis que M. Gorbatchev a décidément de gros problèmes... »*

Sujet encore plus « top secret » : les relations avec la Grèce. Est-ce dû ou non à l'esprit de Davos, du nom de cette station suisse où M. Ozal a rencontré M. Papandréou pour y préparer le voyage qu'il a fait à Athènes en juin dernier ? Toujours est-il que M. Ozal va éviter systématiquement toute allusion au contentieux avec la Grèce. Il est intarissable, en revanche, à propos de la demande d'adhésion à la Communauté présentée officiellement en avril 1987. *« Cette demande était inévitable,* explique-t-il ; *elle était prévue dans l'accord d'association signé avec le Marché commun en 1963 et qui ne fonctionne plus de façon satisfaisante depuis 1980. »* 1980 : c'est non seulement l'année du coup d'Etat militaire qui a amené la CEE à geler le protocole financier conclu avec Ankara, mais aussi celle de l'entrée de la Grèce dans la Communauté. Une adhésion que la Turquie vit comme une obsession. *« Savez-vous combien la Grèce a obtenu de la CEE depuis qu'elle en fait partie ?* demande M. Ozal *Dix milliards de dollars. Et nous, notre statut d'association ne nous a permis d'obtenir que 600 millions de dollars. »*

Le processus d'adhésion sera long et difficile, reconnaît le premier ministre, mais la Turquie n'a pas de solution de rechange. *« Certes, nous avons des contacts étroits avec les pays arabes mais la Turquie se veut une société tournée vers l'Ouest, et ces contacts devraient être considérés comme un plus par la Communauté. L'Alliance atlantique et l'appartenance à la CEE constituent,* continue-t-il, *les deux faces d'une même pièce, la plupart des pays de la Communauté faisant partie de l'OTAN. Or nous faisons partie de l'OTAN, nous sommes en charge du flanc sud avec une longue frontière avec l'Union soviétique. Nous avons besoin d'être économiquement forts pour remplir nos obligations. »*

La clé du verrou ne se trouve-t-elle pas en possession de M. Papandréou, puisque la Grèce s'opposera résolument à tout déblocage de la situation, au moins tant que l'affaire de Chypre ne sera pas réglée ? M. Ozal ne le pense pas. *« S'ils le veulent, les autres membres de la Communauté peuvent venir à bout du refus grec »*, dit-il. Mais le veulent-ils, non seulement tant que le dossier chypriote ne sera pas refermé mais aussi tant que la Turquie n'en sera pas venue aux normes de la démocratie européenne ? Et cette société turque, qui se veut laïque à tout prix, est-elle bien de la même essence que celle des Douze ? M. Ozal, là, n'esquive plus : *« Je connais les sentiments profondément enfouis auxquels vous faites allusion : les pays de la CEE sont de tradition chrétienne et nous sommes de tradition musulmane. Il n'empêche que nous sommes une société occidentale, nous sommes très différents des autres pays musulmans. Nous sommes ce qui reste de l'empire ottoman, un ensemble qui fut très tolérant avec les minorités ethniques et religieuses qui le composaient, et dont il a assuré la cohabitation. Le nationalisme turc n'est apparu qu'après la dissolution de cet ensemble, et voilà dix ans que je m'efforce de faire revivre cette tolérance, d'expliquer que nous pouvons vivre ensemble en dépassant nos affrontements. Nous avons déjà beaucoup progressé. »*

Sans doute. Mais le chemin à parcourir reste encore long. En témoigne une anecdote parmi d'autres : la veille de notre rencontre avec M. Ozal, la Fédération européenne de football venait d'annuler le match qui avait opposé quelques jours plus tôt le fameux club local de Galatasaray à l'équipe de Neuchâtel au motif que des supporters turcs, par trop enthousiastes, avaient lancé quelques projectiles sur l'arbitre. L'affaire prit tout de suite une allure de catastrophe nationale, car les joueurs turcs avaient pulvérisé les Suisses par cinq à zéro. Et les vieux sentiments « enfouis » refirent surface : énormes titres à la « une » de tous les journaux, éditoriaux pourfendant ce nouveau coup bas des *« croisés »*, caricatures sanglantes montrant un footballeur turc crucifié.

« Vous avez raison, ces réactions sont bien excessives. Mais il sera long et difficile de modifier cet état d'esprit. Je m'y suis essayé, mais tous les journaux ou presque sont hostiles à mon gouvernement et, si j'interviens à la télévision, on criera au scandale. La seule chose à faire, c'est de rejouer le match et de le gagner, cette fois-ci par six à zéro. » Tout M. Ozal est dans cette réponse : un homme moderne sans se forcer qui a intériorisé sa religion et qui appartient à la génération des ingénieurs arrivés tard en politique et non à celle des politiciens professionnels ou de la bureaucratie d'Etat, populaire parmi une classe moyenne dont il symbolise et exalte les aspirations, non sans démagogie parfois. Grand apôtre de la libéralisation dans un pays où 50 % de l'économie est étatisée, très influencé par les Etats-Unis où il a peaufiné ses études d'ingénieur, quelque peu méprisé par l'intelligentsia occidentalisée qui lui reproche d'être un parvenu aux goûts douteux, M. Ozal est bien décidé à poursuivre son bonhomme de chemin. La tâche qu'il s'est fixée n'en reste pas moins énorme et on peut se demander si elle est à la taille d'un seul homme puisqu'il s'agit tout simplement de calmer les passions turques, de réconcilier une société avec ses valeurs officielles.

Propos recueillis par
JACQUES AMALRIC
et MICHEL FARRÈRE.

(1) Chaque peine doit être approuvée par le Parlement avant d'être exécutée.

● **Quatre Grecs expulsés d'Ankara vers leur pays.** – Les quatre ressortissants grecs qui devaient être jugés par un tribunal de police d'Ankara pour avoir perturbé l'ordre public ont finalement été expulsés, vendredi 25 novembre en fin d'après-midi, vers leur pays, a annoncé l'agence turque Anatolie. MM. Nicos Giannopoulos, syndicaliste, Nicos Belavilas, membre d'un mouvement sociopolitique, Kostis Nikiforakis, membre d'un mouvement estudiantin, et le docteur Giorgos Kouvidis avaient été arrêtés, le 4 novembre, pour avoir brandi une pancarte réclamant *« la démocratie et une amnistie »* pour les détenus politiques en Turquie, au cours d'un procès de militants turcs de l'organisation d'extrême gauche Dev Yol (Voie révolutionnaire). – *(AFP.)*

Asie

CORÉE DU SUD

Le président Roh demande le pardon pour son prédécesseur

Séoul *(AFP)*. – Le président Roh Tae-woo a demandé, samedi 26 novembre, le pardon pour son prédécesseur Chun Doo-hwan, tout en promettant des réformes démocratiques et une amnistie pour les étudiants et les dissidents. Pratiquement, au même moment, la police anti-émeutes a délogé un fort groupe d'étudiants qui occupait un bureau du Parti démocratique de la justice (le mouvement du président Roh), réclamant l'arrestation de l'ancien président et la révocation de l'actuel chef de l'Etat pour *« collusion »* avec son prédécesseur. Selon des témoins oculaires, une quarantaine d'arrestations ont été opérées. Quant à l'opposition, elle a aussitôt fait savoir qu'elle rejetait l'appel du président Roh et a insisté pour que l'Assemblée nationale poursuive son enquête sur son prédécesseur.

Mercredi dernier, l'ancien président sud-coréen s'était publiquement excusé en direct à la télévision pour les malversations qu'il a commises pendant ses huit années de pouvoir (*le Monde* du 24 novembre). Dans un discours télévisé, M. Roh a indiqué qu'il allait procéder à un important remaniement de son cabinet et du parti au pouvoir en vue d'un nouveau départ, promettant des indemnités pour les victimes des violations des droits de l'homme dans le pays. *« Je pense qu'on ne devrait plus chercher à punir l'ex-président »*, a estimé M. Roh, relevant que poursuivre M. Chun pour sa mauvaise administration *« équivaudrait à une revanche politique »*.

● **Ouverture d'une mission commerciale polonaise à Séoul.** – La Pologne et la Corée du Sud sont convenues d'échanger des missions commerciales au premier semestre de l'année prochaine, a indiqué, samedi 26 novembre, un porte-parole de l'office de promotion commerciale de Séoul. La Pologne sera le troisième pays d'Europe de l'Est à ouvrir une mission commerciale à Séoul, après la Hongrie et la Yougoslavie. – *(Reuter.)*

BELGIQUE

Le Père irlandais Patrick Ryan a été expulsé vers Dublin

BRUXELLES
de notre correspondant

Patrick Ryan, l'ecclésiastique irlandais accusé par le gouvernement britannique d'être un des « gros bonnets » de l'IRA et arrêté en Belgique le 30 juin dernier, n'a finalement pas été extradé vers la Grande-Bretagne, mais expulsé vers l'Irlande. Le Père Ryan, qui menait une grève de la faim depuis le 3 novembre et qui n'avait, selon ses avocats, plus que quelques jours à vivre (*le Monde* du 26 novembre), a donc obtenu satisfaction puisqu'il refusait – au risque même de sa vie donc – d'être jugé par un tribunal de Grande-Bretagne.

Le gouvernement belge, qui a pris sa décision après de très longues discussions, a justifié ainsi sa position : *« Les faits visés,* précise un communiqué du cabinet du premier ministre rendu public vendredi soir 25 novembre, *ne réunissent pas les éléments constitutifs du délit d'association de malfaiteurs, seule prévention sur la base de laquelle l'extradition aurait pu être accordée. »* Patrick Ryan a donc quitté libre la prison de Bruxelles vers l'aéroport militaire de Melsbroek, d'où il s'est envolé pour Dublin.

Que va maintenant faire le gouvernement de Dublin ? Celui-ci – qui avait déclaré vendredi : *« M. Ryan a le droit de rentrer en Irlande en tant que citoyen de ce pays »* – a signé avec la Grande-Bretagne des accords d'extradition qui ont déjà été concrétisés. Si le Père Wilson, un des amis de Patrick Ryan, a estimé que le gouvernement belge n'a fait que déplacer le problème puisqu'il a de fortes craintes de voir Patrick Ryan extradé de Dublin vers Londres, d'autres sources croient savoir que le gouvernement irlandais se serait engagé à ne pas livrer l'ecclésiastique à Londres.

En tout état de cause, l'affaire devrait provoquer une sérieuse colère de Mme Thatcher, qui fera sûrement valoir au gouvernement belge que Londres a finalement accepté, certes après de longues hésitations, d'extrader ses hooligans vers la Belgique pour que ceux-ci y purgent une peine de prison et se présentent au procès du Heysel.

J.-A. FRALON.

Europe

URSS : la crise du Caucase et la visite du chef de l'Etat français

Le président de la République souhaitait donner à sa visite de travail à Moscou un retentissement particulier, pour montrer que la France reprend sa place dans le dialogue Est-Ouest. L'effet est acquis, grâce à la prestation médiatique tout à fait exceptionnelle qu'ont réalisée, vendredi à 20 heures, Antenne 2 et Europe 1. On assiste rarement à de tels duos entre chefs d'Etat. Il est remarquable aussi que le secrétaire général ait choisi les médias français (l'interview n'était pas diffusée à la télévision soviétique) pour livrer ses premières réactions aux événements qui secouent actuellement l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Antenne 2 et Europe 1 auront ainsi eu la primeur de la décision de M. Gorbatchev d'organiser une rencontre entre les dirigeants du Kremlin et des délégations azérie et arménienne.

M. Mitterrand s'est, pour sa part, exprimé devant le secrétaire général sur la question des droits de l'homme et, en particulier, sur la demande soviétique d'accueillir en 1991, dans le cadre du processus d'Helsinki, une conférence consacrée à ce sujet. Après avoir souligné les *« progrès évidents »* réalisés à ses yeux en URSS dans ce domaine, et la nécessité d'*« en parler avec les Soviétiques »*, il a obliqué vers des considérations plus générales. Le président de la République pouvait difficilement aller plus loin : la question d'une éventuelle conférence internationale sur les droits de l'homme à Moscou n'est, en effet, pas du seul ressort de la France ; elle fait actuellement l'objet, comme il l'a rappelé, d'une concertation entre alliés occidentaux, qui n'est pas achevée. Il faut noter à ce propos les déclarations faites vendredi soir à la Chambre des communes par Sir Geoffrey Howe, secrétaire du Foreign Office, selon lesquelles *« il est désormais possible de prendre au sérieux »* la proposition soviétique. Sir Geoffrey a certes souligné que son pays ne voulait pas participer en 1991 à *« un spectacle de propagande »* et que l'URSS devrait se plier à des conditions très strictes, notamment *« démontrer clairement sa volonté de s'engager de manière permanente dans la voie du respect des droits de l'homme »*. Le ton de ces déclarations laisse néanmoins penser qu'on est sur la voie d'un compromis avec la Grande-Bretagne, pays qui était au départ le plus hostile à l'idée qu'une telle conférence puisse se tenir à Moscou.

Les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan convoqués à Moscou pour « trouver une solution »

MOSCOU
de notre correspondant

Le déploiement massif de blindés et de troupes paraît avoir prévenu l'éclatement, vendredi 25 novembre, de nouvelles violences dans le Caucase. Aussi bien en Azerbaïdjan, où les manifestations s'étendent, qu'en Arménie, dont la capitale est en grève générale, la situation demeure cependant extrêmement tendue, et aucun bilan officiel des troubles n'a encore été publié.

Officieusement, on indiquait en revanche, vendredi soir à Moscou, qu'on en serait à quarante et un morts, dont dix soldats. Une autre source officieuse parlait de *« plusieurs dizaines »* de victimes, mais même ces chiffres sont à prendre avec prudence, tant les *a-priori* politiques ou nationaux pèsent jusque dans la capitale fédérale sur toutes les informations et rumeurs.

Comme tout pouvoir, les autorités soviétiques sont en effet elles-mêmes obligées de s'appuyer sur les rapports que leur fournissent leurs représentants locaux ; mais, suivant leur nationalité, leurs opinions ou le corps auquel ils appartiennent, ces hommes réagissent différemment. Tel accordera ou n'accordera pas foi à tel fait. Tel autre épousera ou écartera telle interprétation. Et tel autre, enfin, aura pour souci premier de gêner ou de ménager M. Gorbatchev.

Car, à quelques jours de la session du Soviet suprême qui doit se prononcer, mardi 29 novembre, sur les projets d'amendements à la Constitution, et à la veille du plénum du comité central qui devrait précéder cette session, le secrétaire général ne se trouve évidemment pas en position confortable. Ce n'est pas qu'il soit directement menacé, mais le développement des troubles érode par définition l'autorité d'un dirigeant – et cela est encore plus vrai quand ce dirigeant peut être accusé par de puissants adversaires d'avoir ouvert la boîte de Pandore en laissant s'ouvrir les bouches.

C'est sans doute la raison pour laquelle M. Gorbatchev veut maintenant faire revenir la crise sur le terrain politique en organisant à Moscou une rencontre entre représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Cette rencontre, a-t-il indiqué vendredi soir, au cours de l'interview qu'il a accordée à Antenne 2 et Europe 1, à l'occasion de la visite de M. Mitterrand, aura lieu *« prochainement »* et aura pour objet de débattre de *« la meilleure façon de trouver une solution »*.

Insistant sur la nécessité de résoudre le problème par la discussion, le secrétaire général n'a pas donné d'autres précisions, mais la seule organisation d'une telle rencontre, sous l'égide du pouvoir central, marque une profonde évolution de Moscou. Jusqu'à présent, les autorités fédérales ont en effet par trois fois refusé d'envisager une modification du statut administratif du Haut-Karabakh. Dès lors qu'on rediscute à Moscou, et à trois, on rouvre par là même le dossier et on admet que le dernier mot n'avait pas été dit.

Or c'est précisément cette crainte que la position du Kremlin puisse être en train d'évoluer qui avait poussé, depuis une semaine, les Azéris à descendre en masse dans les rues de Bakou, où les rassemblements ne faisaient, vendredi soir, que grossir encore. Même si les événements de ces derniers jours ne peuvent que donner du poids aux arguments arméniens en montrant que le statu quo n'est pas tenable, une solutioin de compromis ne sera donc aisée ni à définir ni moins encore à faire admettre.

La faim d'informations

Et pour l'heure, survolée d'hélicoptères militaires, quadrillée et envahie par près de deux mille réfugiés fuyant l'Azerbaïdjan, la ville d'Erevan a réagi à l'imposition du couvre-feu par la grève générale. A Bakou, on ne fait pas grève, mais, avec près d'un million de personnes dans les rues, il serait étonnant que le rendement des usines et bureaux y soit élevé. Jeudi soir, en tout cas, les ouvriers de l'imprimerie locale des *Izvestia* ont refusé de mettre sous presse l'organe du gouvernement soviétique, auquel ils reprochaient de ne pas rendre compte des événements et, en particulier, de la position azerbaïdjanaise.

Depuis neuf mois que dure l'affaire du Haut-Karabakh, les protestations n'ont pratiquement jamais cessé à Bakou, comme à Erevan et à Moscou, contre le silence et les mensonges de la presse centrale. Mais c'est la première fois qu'on passe des protestations à l'action. Il s'agit là non seulement d'un défi, mais aussi d'un précédent dont les responsables de la propagande auront forcément à tenir compte dans la définition de leur politique.

Vendredi soir, le journal télévisé s'est d'ailleurs décidé à montrer quelques images du Caucase en crise et, en particulier, des manifestations de Bakou. A en croire la télévision, dont les commentaires étaient extrêmement vagues et langue de bois, des *« éléments anti-perestroïka »* se seraient mêlés à la foule afin d'*« attiser les tensions »*. De source officieuse, on développait également cette thèse en affirmant que la « mafia » des anciens dirigeants azerbaïdjanais destitués sous M. Gorbatchev jouerait en sous-main un rôle important.

L'absence d'informations est, en tout cas, devenue si criante que, dans une interview publiée samedi par la *Pravda*, le général Iouri Chataline, commandant en chef des troupes du ministère de l'intérieur, estime que le *« vide idéologico-informationnel »* créé par le silence de la presse *« pose sans aucun doute problème »*. *« En tant que militaire*, dit-il, *je préférerais une chronique précise, rapide, faite par des organes officiels. Malheureusement, cela n'existe pas. »*

« Nos soldats ont faim d'informations, et je pense qu'ils ne sont pas les seuls », ajoute-t-il en expliquant qu'il est difficile à un jeune lieutenant de *« tout de suite trouver la réponse quand on lui demande : pourquoi les voisins – tous ceux qui se trouvaient à côté – n'ont-ils pas empêché les provocateurs d'agir ? Pourquoi les organisations du parti et les unités de la milice locale ont-elles choisi la position d'observateur ? »*.

Etrangement, les questions posées par la *Pravda* poussent le général Chataline à adopter cette position, comme si l'organe du comité central voulait se servir de son autorité pour arracher l'autorisation de pouvoir en dire plus. Là aussi, c'est sans précédent, et le général Chataline indique au passage que trois de ses hommes ont, jusqu'à présent, trouvé la mort au cours de ces heurts – ce qui diffère des chiffres donnés vendredi soir au *Monde* de source officieuse.

BERNARD GUETTA.

Un conflit ancestral

L'explosion de violence dans le Caucase est une nouvelle illustration d'un conflit ancestral entre une population arménienne chrétienne, descendante de la première nation chrétienne fondée au troisième siècle, et une population azérie musulmane chiite.

En Arménie, on ne dit pas *« les Azéris »*, on dit *« les Turcs »*. Expression lourde de sens quand on sait que les Arméniens furent victimes d'un génocide, perpétré en 1915 dans l'empire ottoman agonisant, et qui fit plus d'un million de morts.

De 1905 à 1907, une série de progroms mutuels ensanglantent le Caucase. On les appellera les *« guerres arméno-tatares »*. En 1918, les émeutes interethniques reprennent entre réfugiés arméniens, rescapés du génocide, et Azéris, le tout exacerbé par les effets conjugués de la guerre, de la révolution bolchevique et de l'éclatement de l'empire. Le traité d'amitié soviéto-turc de Moscou, en 1921, fixe les frontières entre la future République turque et l'Etat soviétique. Les Arméniens, qui s'estiment lésés par ce traité, vont perdre ensuite, dans la délimitation des frontières internes entre les Républiques soviétiques d'Azerbaïdjan, de Géorgie et d'Arménie, trois régions qu'ils revendiquaient : le Nakhitchevan et le Haut-Karabakh, au profit des Azéris, et l'Akhalkalak au profit de la Géorgie.

Le témoignage de militaires

« Les organes locaux des soviets et du parti ne contrôlent pas la situation »

MOSCOU
de notre correspondant

Sous le titre : *« La situation demeure tendue »*, l'organe central du ministère de la défense soviétique, *l'Etoile rouge*, publie samedi matin 26 novembre le premier reportage sur les violences de ces derniers jours en Caucasie.

Après avoir constaté que tout avait commencé par *« des meetings et des débats houleux dans les rues et sur les places de nombreuses villes »* d'Arménie et d'Azerbaïdjan, l'auteur de l'article, un colonel, indique que *« des éléments extrémistes »* auraient ensuite utilisé la situation *« pour servir leurs propres objectifs »*.

Des heurts *« entre personnes de nationalité arménienne et de nationalité azerbaïdjanaise »* se sont ensuivis, et en particulier à Nakitchevan, capitale d'une république autonome azerbaïdjanaise enclavée en territoire arménien. L'immeuble du comité de ville du parti *« a été endommagé à la suite de désordres de masse »*. Un autobus a été incendié et *« bon nombre d'équipements collectifs »* ont été saccagés.

A Kirovabad, la ville du nord de l'Azerbaïdjan où se sont produits, jeudi, les violences antiarméniennes, les incidents auraient commencé là aussi en fin d'après-midi après que *« des hooligans eurent cerné l'immeuble du comité de ville du parti »*. Le premier secrétaire a alors demandé de l'aide. L'armée est intervenue. Mais les soldats ont été *« injuriés, menacés, des pierres ont commencé à voler et quelqu'un dans la foule a lancé une grenade »*.

C'est cette grenade qui a causé la mort de deux militaires, le lieutenant Goussev et le soldat Kossenko et, dans la nuit suivante, *« des petits groupes de jeunes ont essayé d'incendier des maisons et des voitures dans différents coins de la ville »*.

Selon le général Omeltchenko, un officier supérieur cité dans cet article, *« Les organes locaux des soviets et du parti, ne contrôlent pas la situation. Comme cela a déjà été le cas auparavant, la milice locale ne fait rien. (Tout) repose sur les épaules des militaires »*. *« Plusieurs dizaines »* d'armes à feu auraient été saisies, cent cinquante personnes arrêtées, et l'organe du ministère de la défense estime que *« la situation reste tout à fait préoccupante à Erevan et à Bakou, ainsi qu'à Stepanakert* (la capitale du Haut-Karabakh) *et dans la région d'Agdam, en Azerbaïdjan, où les usines ne tournent plus.*

B. G.

M. Mitterrand et les « progrès » de l'URSS

(Suite de la première page.)

Les explications fournies permettent de deviner les points d'accord et les divergences. C'est ainsi qu'il a été confirmé, par le porte-parole soviétique, M. Guerassimov, que M. Gorbatchev a insisté, une fois de plus, sur la nécessité pour les pays occidentaux de réviser à la baisse des listes du COCOM, cet organisme qui veille à interdire les exportations de technologies avancées en direction des pays socialistes. Selon M. Guerassimov, M. Mitterrand aurait reconnu que ces listes *« doivent être attentivement étudiées »*. M. Vedrine n'a pas démenti.

La conférence sur les droits de l'homme

Autre sujet sensible : cette fameuse conférence sur les droits de l'homme, que les Soviétiques veulent organiser à Moscou en 1991, après que des réunions semblables aient eu lieu à Paris en 1989 et à Copenhague un an plus tard.

On croyait avoir compris que la France s'était finalement ralliée au vœu soviétique, lors de la venue dans la capitale française, il y a quelques semaines, de M. Chevardnadze, le ministre soviétique des affaires étrangères. Il semble qu'aujourd'hui ce ne soit pas si simple : la France, a expliqué M. Vedrine, ne fait plus d'objections *« de principe »* à la tenue d'une telle réunion à Moscou – *« un accord doit pouvoir être atteint »* – mais il faut auparavant que les Occidentaux arrivent à un point de vue commun, c'est-à-dire que Français, Allemands de l'Ouest et Italiens – entre autres – persuadent Mme Thatcher – et les Etats-Unis dans une moindre mesure – de ne point faire scandale. Pour la Dame de fer », en effet, il n'est pas question de dire oui à Moscou tant que les promesses de démocratisation n'auront pas été tenues ; elle a en tête, non seulement la libération de tous les prisonniers politiques, mais aussi la réforme du code soviétique, c'est-à-dire le début de la contruction de cet Etat socialiste de droit, promis par M. Gorbatchev.

La marche arrière effectuée par la partie française n'a pas dû enchanter les Soviétiques, toujours à l'affût de l'exploitation de quelque divergence entre Occidentaux. Mais M. Guerassimov n'en a rien montré, réaffirmant simplement que le problème *« va disparaître de lui-même »* puisque la législation pénale soviétique va être bel et bien réformée. Selon lui, enfin, la question de la libération de tous les prisonniers politiques n'a pas été soulevée par M. Mitterrand. Selon M. Vedrine, elle l'a bien été, mais *« en des termes différents »*. La question *« est toujours présente, d'une façon ou d'une autre »*, a-t-il affirmé, quand on parle de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE).

Petit déjeuner avec les opposants

Au cours de l'interview accordée à Antenne 2 et à Europe 1, M. Mitterrand a, lui aussi, évoqué la question, soulignant les *« progrès évidents »* accomplis ces dernières années par l'URSS, qui *« vont dans la bonne direction »*, mais qui ne correspondent pas encore *« à l'idée que je me fais d'une démocratie, telle que nous la pratiquons (...), même s'il ne faut pas toujours se référer à ses propres règles »*. Le président, qui a confirmé que des discussions étaient en cours entre Occidentaux à propos de la réunion de Moscou, a cependant ajouté, ce qui a dû faire grand plaisir à M. Gorbatchev : *« Il n'empêche que l'URSS est un de nos partenaires* [parmi les trente-cinq participants à la CSCE] *pour discuter des droits de l'homme en Europe. »*

Après quoi, il a rendu hommage à M. Gorbatchev, dont l'entreprise représente, selon lui, *« beaucoup de courage politique, beaucoup d'efforts et une grande vision de l'avenir »*. Autre motif de satisfaction pour la partie soviétique : la discrétion observée par la délégation française à propos du petit déjeuner, samedi matin, de M. Mitterrand avec cinq opposants, dont MM. Timofeiev, Grigoriants et le prêtre orthodoxe Yacounine. L'affaire a été traitée dans le plus grand secret, ce qui est pour le moins paradoxal, alors qu'on parle tant de cette conférence sur les droits de l'homme à Moscou.

Pour le reste, et pour autant qu'on le sache, MM. Gorbatchev et Mitterrand ont passé en revue les différentes négociations en cours ou à venir sur la réduction des armements. Le chef de l'Etat soviétique a réaffirmé sa volonté de parvenir, avec la nouvelle administration américaine, à la conclusion d'un accord sur une réduction de 50 % des armes stratégiques ; il a profité de l'occasion pour rappeler à M. Mitterrand son engagement d'entrer dans ces négociations lorsque les deux super-puissances auront procédé à des réductions significatives de leurs arsenaux. Faisant allusion à la coopération spatiale franco-soviétique, le secrétaire général a aussi rappelé son opposition à toute modification de l'espace, et M. Mitterrand aurait abondé dans son sens, à en croire un compte rendu des entretiens publiés par l'agence Tass.

Les deux chefs d'Etat sont aussi tombés d'accord pour se féliciter, une nouvelle fois, des progrès que devrait permettre la conférence convoquée à Paris, au début de 1989, pour relancer les négociations sur l'interdiction de l'usage et de la fabrication des armes chimiques. Ils sont également convenus que la priorité aujourd'hui, pour l'Europe, est de démarrer la négociation sur la réduction des armements conventionnels (1). Il faut, a dit à ce sujet M. Vedrine, passer *« d'un déséquilibre de haut niveau, à un équilibre de bas niveau »*.

M. Gorbatchev, enfin, a repris, au cours des entretiens, son idée de *« maison commune européenne »*, une *« très belle expression*, selon M. Mitterrand, *mais une vue à distance »*. Le président de la République, qui a fait remarquer à son interlocuteur qu'une maison commune de l'Europe occidentale existait déjà, n'en a pas moins concédé que certains sujets pouvaient intéresser l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Il a mentionné, notamment, les problèmes d'environnement et les questions de haute technologie, des Eurêka audiovisuels qu'il veut promouvoir durant la présidence de la CEE que la France doit assumer à partir du 1er juillet prochain.

Prochains rendez-vous les 16 et 17 février prochain à Paris pour la réunion de la grande commission franco-soviétique (beaucoup de progrès restent à faire, chacun ayant rappelé que sur cent trente entreprises mixtes créées depuis quelques années en URSS, six seulement engagent la France) ; puis le printemps 1989, qui doit être marqué par la venue en France, en visite officielle, de M. Gorbatchev. Sans oublier plusieurs déplacements de ministres chargés d'encourager les échanges dans tel ou tel secteur.

JACQUES AMALRIC.

(1) Dans son interview à Antenne 2 et Europe 1, le président de la République, énumérant les armes classiques qui doivent faire l'objet d'une future négociation dans le cadre de la CSCE, a cité les avions. Il semble qu'il s'agisse d'un lapsus. Les Occidentaux se sont en effet entendus depuis longtemps pour exclure dans un premier temps l'aviation des futures négociations, celles-ci ne devant porter dans leur première phase que sur l'artillerie, les véhicules blindés, les chars et les effectifs.

M. Sakharov inquiet pour les Arméniens. – *« Le peuple arménien est à nouveau confronté à la menace du génocide »*, a commenté, vendredi 25 novembre, l'académicien Andreï Sakharov aux Etats-Unis, où il se trouve en visite. *« Les autorités soviétiques doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population arménienne, y compris l'intervention d'effectifs militaires suffisants en Azerbaïdjan. »* M. Sakharov a également demandé que la presse étrangère et soviétique soit autorisée à couvrir les événements localement. – *(Reuter.)*

POLOGNE

La table ronde a été démontée...

La table ronde n'est plus. Spécialement montée pour permettre de réunir cinquante-six représentants du pouvoir de l'Eglise et de Solidarité dans un dialogue historique au palais de Jablonna, à 20 kilomètres de Varsovie, la table ronde a, selon l'agence Reuter, été démontée et emportée le 7 novembre sans jamais avoir servi.

Alors que les pourparlers battaient leur plein en octobre en vue de ces négociations formelles, la télévision polonaise avait montré des images de cette table géante comme un gage de la bonne foi du pouvoir. Aucune image, en revanche, n'a été diffusée sur l'opération de démontage. Il est vrai qu'il n'y a sans doute plus personne en Pologne à convaincre de l'échec des pourparlers, même si, en haut lieu, on affirme toujours souhaiter le dialogue.

● **ESPAGNE : l'accord de défense avec les Etats-Unis.** – Le gouvernement espagnol, réuni vendredi 25 novembre en conseil des ministres, a autorisé la signature du nouvel accord bilatéral de défense entre les États-Unis et l'Espagne, conclu le 29 septembre dernier à New-York.

Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une durée de huit ans – contre cinq pour les précédents depuis la conclusion du premier accord bilatéral de défense datant de 1953, – une *« présence militaire américaine substantielle pour la défense de l'Occident »* sera maintenue en Espagne. – *(AFP.)*

● **YOUGOSLAVIE : amendements à la Constitution.** – Le Parlement fédéral yougoslave a adopté, vendredi 25 novembre, des amendements à la Constitution de 1974, qui doivent essentiellement permettre à la Yougoslavie de réformer son système économique. Cette révision ouvre aussi la voie à une réforme de la Constitution de Serbie, qui doit permettre à cette République de retrouver certaines prérogatives sur sa province autonome du Kosovo, agitée ces derniers jours par des manifestations hostiles à toute diminution de l'autonomie accordée jusqu'à présent à la communauté albanaise, majoritaire dans cette province. – *(AFP.)*

Politique

Le Conseil constitutionnel a achevé l'examen du contentieux des législatives

Le Conseil constitutionnel a achevé, vendredi 25 novembre, l'examen du contentieux des élections législatives des 5 et 12 juin : quatre-vingt-seize requêtes au total, qui contestaient les élections de soixante-dix-huit députés. Le Conseil a prononcé sept annulations, rendu deux décisions donnant acte de désistements et quatre-vingt-sept décisions de rejet.

Les annulations ont frappé : MM. Guy Desessart (URC-divers droite) et Jean-François Mancel (RPR) dans les première et deuxième circonscriptions de l'Oise ; M. Job Durupt (PS) dans la deuxième circonscription de la Meurthe-et-Moselle ; Mme Véronique Neiertz (PS) dans la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis ; M. Benjamin Brial (RPR), unique député de Wallis-et-Futuna ; M. Guy Teissier (UDF-PR) dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône et M. François Asensi (PCF) dans la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis.

Des élections ont eu lieu les 11 et 18 septembre dans la première et la deuxième circonscriptions de l'Oise, où ont été élus MM. Olivier Dassault et Jean-François Mancel (RPR). Des élections partielles sont organisées les 4 et 11 décembre dans la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle et les 11 et 18 décembre dans la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis. M. Bernard Tapie, qui a obtenu, à Marseille, l'annulation de l'élection de M. Teissier, a déclaré se donner *« une dizaine de jours »* pour décider s'il sera de nouveau candidat dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône.

Quant à M. Michel Pezet, autre député socialiste des Bouches-du-Rhône, d'autre part désigné par sa formation comme « premier des socialistes » pour les prochaines élections municipales, il s'est déclaré *« satisfait »* de la décision du Conseil constitutionnel, ajoutant qu'il souhaitait que, *« conformément à la tradition républicaine, Bernard Tapie et son suppléant reçoivent l'investiture »* du PS pour se représenter lors de l'élection législative partielle à venir. Enfin, M. Guy Hermier, député communiste des Bouches-du-Rhône, a fait savoir que le PCF persiste dans son refus de soutenir *« l'affairiste »* Bernard Tapie.

M. François Asensi, tout en *« prenant acte »* d'une décision qu'il trouve *« incompréhensible et critique »*, nous a affirmé qu'il se présentera de nouveau lorsque sera organisée une élection partielle dans la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis.

M. Teissier (PR, Bouches-du-Rhône) : des centaines de procurations douteuses

Pour contester l'élection de M. Guy Teissier (UDF-PR) dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône (Marseille, neuvième arrondissement et parties des dixième et onzième arrondissements), M. Bernard Tapie, candidat malheureux soutenu par la majorité présidentielle, avait, pour l'essentiel, fondé ses griefs sur des irrégularités relatives aux votes par procuration.

Le Conseil constitutionnel a établi *« que, à l'occasion des élections des 5 et 12 juin 1988 dans la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône, plusieurs centaines de procurations ont été dressées, au commissariat de police du neuvième arrondissement de Marseille, par des délégués figurant sur la liste agréée par le président du tribunal d'instance de Marseille du 25 janvier 1988 ; que cependant cette désignation ne leur donnait pas compétence pour les signer ; qu'en outre trois cent trente-trois procurations ont été établies au domicile d'électeurs ou dans des établissements d'hospitalisation ou de soins où séjournaient des électeurs, sans qu'au préalable les intéressés aient sollicité le déplacement d'un officier de police judiciaire ou d'un délégué dans les conditions requises par les articles R 72 et R 73 du code électoral ; qu'un grand nombre de ces procurations n'ont pas été accompagnées de l'une des justifications énumérées par le décret nº 76-158 du 12 février 1976 ; qu'enfin certaines d'entre elles ne sont pas signées par le mandant »*.

Le Conseil a jugé que *« ces irrégularités, par leur multiplicité et par leur importance, sont de nature à affecter la validité de plusieurs centaines de votes émis par les bénéficiaires de ces procurations ; (...) compte tenu du fait que l'élection de M. Teissier n'a été acquise que par une avance de quatre-vingt-quatre voix, il y a lieu en conséquence de l'annuler. »*

M. Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) : résultats incertains au premier tour

L'élection de M. François Asensi (PCF) comme député de la onzième circonscription de la Seine-Saint-Denis (Sevran) était contestée par ses adversaires socialistes (M. Robert Dray) et Front national (M. Roger Holeindre) du premier tour. Seul candidat au second tour, M. Asensi avait été réélu le 12 juin dernier avec 100 % des suffrages.

Le Conseil constitutionnel observe d'abord dans sa décision : *« Au premier tour de scrutin, le 5 juin 1988, seuls deux des candidats en présence dans la onzième circonscription de la Seine-Saint-Denis ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits ; M. Dray n'ayant pas fait acte de candidature pour le second tour, seul M. Asensi a été admis à se présenter à celui-ci et a été proclamé élu. »*

« A l'issue du premier tour, indique ensuite le Conseil, *le nombre de suffrages recueillis par M. Asensi était supérieur de dix-sept à celui des voix obtenues par M. Dray ; toutefois, dans l'ensemble de la circonscription, l'écart entre le nombre de bulletins et enveloppes trouvés dans les urnes et celui des émargements sur les listes électorales s'élève à vingt suffrages ; (...) dans ces conditions, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens, les résultats du premier tour de scrutin, qui ont eu des conséquences déterminantes sur le second tour, se trouvent affectés d'une incertitude qui doit entraîner l'annulation de l'élection contestée. »*

En dépit de très faibles écarts de voix

MM. Wiltzer (UDF, Essonne) et Rossi (UDF, Aisne) sortent indemnes de minutieux décomptes

Outre les annulations des élections de MM. Asensi et Teissier, le Conseil constitutionnel a, dans sa séance du vendredi 25 novembre, rejeté dix requêtes.

Elu le 12 juin avec trente-neuf voix d'avance (après rectification par la commission de recensement des votes) sur son adversaire socialiste, M. Pierre-André Wiltzer (UDF), député de la quatrième circonscription de l'Essonne (Longjumeau), était l'objet d'un recours déposé par la candidate battue du PS, Mme Nicole Morichaud.

Le Conseil constitutionnel, après examen détaillé de divers comptages litigieux portant parfois sur quelques voix, a finalement réduit l'avance de M. Wiltzer à dix-huit suffrages. Même en créditant Mme Morichaud de cinq autres suffrages correspondant à cinq bulletins pour lesquels demeure une incertitude, indique encore le Conseil, l'avance de M. Wiltzer demeurerait, et ce dernier conserverait la majorité (treize voix, dans cette hypothèse).

Dans l'Aisne (5e circonscription, Château-Thierry), M. Dominique Jourdain (PS), devancé le 12 juin par M. André Rossi (UDF-Rad.) de quarante-deux voix, tentait lui aussi d'obtenir l'invalidation de ce dernier. Mais le Conseil constitutionnel, qui n'a décelé dans les décomptes et autres opérations que d'infimes irrégularités, ne retranche, au terme de son examen, qu'un seul suffrage aux voix obtenues par M. Rossi, et rejette la requête de M. Jourdain.

Le Conseil constitutionnel a, d'autre part, rejeté les requêtes dirigées contre les élections de MM. Robert Cazalet (UDF, 8e circ. de la Gironde) ; René Couveinhes (RPR, 3e circ. de l'Hérault) ; Alexandre Léontieff et Emile Vernaudon (députés non inscrits de la Polynésie française) ; Patrick Balkany (RPR, 5e circ. des Hauts-de-Seine) ; Emile Zuccarelli (app. PS, 1re circ. de la Haute-Corse) ; Jeanny Lorgeoux (PS, 2e circ. du Loir-et-Cher) ; Ernest Moutoussamy (app. PCF, 2e circ. de la Guadeloupe) et Jean-Pierre Worms (PS, 1re circ. de la Saône-et-Loire)

Déjeuner de « têtes » à Matignon

Il n'y a pas seulement persiflage déplacé, mais aussi injustice et mensonge à prétendre que les grands gestionnaires de la politique française n'ont ni le goût ni le loisir de se pencher sur la culture. Lorsqu'il était l'hôte de Matignon, M. Jacques Chirac avait fait pièce à ces insinuations en recevant, en janvier 1987, dans un discret éclectisme, quelques intellectuels de renom.

A son tour, M. Michel Rocard a invité à déjeuner, vendredi 25 novembre, des écrivains et artistes venus de tous les horizons de la culture française ou d'expression française. Deux Prix Nobel : l'écrivain Claude Simon et le biologiste François Jacob, le philosophe Jacques Derrida, le peintre Zao Wou Ki, l'historien et académicien Georges Duby, le cinéaste Jean-Luc Godard et l'écrivain, poète et éditeur Denis Roche ont répondu à l'invitation.

L'ambiance, dit-on, fut *« agréable »*, *« cordiale »*, *« chaleureuse »* même. On parla beaucoup, *« sans* a priori *ni réserve »* *et hors de la « langue de bois »*, des perspectives européennes en matière de culture. A plusieurs des convives présents, M. Rocard est apparu ouvert et désireux de faire face aux problèmes qui se posent, cherchant avis et opinions.

P. Ke.

Les lieux communs de la fraude

(Suite de la première page.)

Il en est une autre, moins visible. Comme M. Tapie l'avait lui-même fait valoir au moment du dépôt de sa requête, des irrégularités éventuelles concernant les bulletins déclarés nuls auraient sans doute mérité examen : nombreuses enveloppes vides pour témoigner de bulletins réputés nuls, voire absence de toute trace (ni enveloppe ni bulletin).

Le Conseil constitutionnel, fort d'un moyen beaucoup plus massif, ne s'est dès lors pas attardé sur cet aspect de la question. De manière plus générale, on peut observer que les juges constitutionnels ont, jusqu'à présent, témoigné de moins de fermeté que leurs voisins du Conseil d'Etat pour apprécier le poids et les conséquences de telles irrégularités, qui constituent un lieu commun de la fraude.

En la personne de M. Asensi s'est trouvé désigné un autre lieu commun de la fraude électorale en France, dont le Conseil d'Etat avait massivement établi la réalité et l'ampleur après les élections municipales de mars 1983 : la fraude communiste.

L'évocation de cette réalité est détestée par le PCF. Sa mise en œuvre est parfois étrangement tolérée par ses détracteurs. On l'a bien vu après les élections législatives des 5 et 12 juin : tétanisé par la crainte de voir compromis ses objectifs politiques supérieurs, le PS n'a pas fait assaut de rigueur débordante, ni même de doute méthodique.

L'exception, M. Robert Dray, met en lumière le problème, après la validation extrêmement critique d'un autre député communiste, M. Jean-Claude Lefort, dans le Val-de-Marne. Dans ce dernier cas, le Conseil constitutionnel avait insisté sur l'existence d'un *« comportement frauduleux »* à grande échelle (2 850 voix annulées au détriment de M. Lefort).

De curieux paradoxes

Au contraire, l'annulation de M. Asensi se fait sans aucun moyen spectaculaire et, si l'on ose dire, *a minima* : les 17 voix d'avance sur M. Dray au premier tour s'évanouissent dans une incertitude fatale à M. Asensi face aux 20 suffrages d'écart entre bulletins trouvés et émargements constatés.

Le cas de M. Asensi (et de beaucoup d'autres députés de tous bords contestés ou pas) soulevait, d'autre part, un important problème, difficile à jauger et à faire entrer en compte dans l'appréciation des recours : l'abus de propagande. Le « matraquage » par voie d'affichages commerciaux hors des délais prévus, sans parler des affiches sauvages, est en effet devenu une règle... en violation de toutes les règles.

Combien de députés conserveraient leur siège si leur élection était remise en cause sur ce seul critère ? Difficile, sinon impossible à résoudre, ce problème, qui dépasse les cadres techniques du contentieux, devient partout lancinant au fur et à mesure que se développent ce type de pratiques, inégalitaires s'il en est.

Sur un autre plan, il faut bien observer que la stricte « amoralité » et le « réalisme », au total très sain du contentieux des législatives, conduisent parfois à de curieux paradoxes. M. Jean-Pierre Santa-Cruz (socialiste) demeure député du Jura. Pourtant une expertise menée dans le cadre d'une affaire pénale par le laboratoire de police scientifique de la préfecture de police et connue du Conseil a établi que des tracts injurieux à l'égard de son adversaire UDF, M. Gilbert Barbier, avaient été fabriqués grâce aux photocopieuses du PS à Dôle. De même, pas d'autre sanction que le blâme pour la boue déversée par voie de tracts par M. Patrick Balkany (RPR, Hauts-de-Seine) sur son adversaire socialiste, M. Gilles Catoire.

Dans l'Isère, c'est M. Michel Hannoun (RPR) qui se trouve éliminé, du fait de la vindicte de l'extrême droite, au profit d'un socialiste. Là encore, la seule attitude (compréhensible dans ce cas) du Conseil est le blâme. Il reste que la réalité injurie l'élémentaire morale.

Ainsi, au-delà des riches lieux communs d'une fraude électorale parfois solidement enracinée se dessinent les contours de zones d'ombre plus difficiles à soupeser qui « font » aussi quelques députés : abus de propagande ou recours aux basses œuvres de la propagande injurieuse ou insinuatrice...

Peut-être, sur un point au moins, y verra-t-on plus clair lorsque les recours futurs utiliseront les ressources des lois sur la transparence financière de la vie politique. Ce ne fut jamais le cas pour ce contentieux qui aurait pu être inaugural. Divine surprise. On prouve que les débauches financières de l'élection présidentielle précédente obligeaient partis et candidats à une abstinence forcée.

MICHEL KAJMAN.

La préparation des élections municipales

Les socialistes s'affirment décidés à aller au bout de leur différend avec le gouvernement

Marseille a joué un mauvais tour à M. Michel Rocard en lui lançant dans les pieds le pétard d'une ultime manœuvre pour tenter de sauver, aux élections municipales de mars prochain, la plus importante mairie détenue par le PS. M. Pierre Joxe a rendu service au premier ministre en refusant avec hauteur de laisser « polluer » un texte de consensus visant à lutter contre la fraude électorale par un amendement sans rapport avec ce sujet si controversé. Les socialistes, cependant, n'en démordent pas. Ils estiment que, le mal étant fait, il serait absurde qu'ils n'aillent pas au terme de leur entreprise.

Les deux entreprises des socialistes marseillais, approuvées par le bureau exécutif du PS et par son groupe parlementaire, peuvent se justifier. N'est-il pas temps, après le découpage Defferre (qui avait permis à l'ancien maire de conserver la mairie, en 1983, avec moins de voix que son adversaire, M. Jean-Claude Gaudin) et le contre-découpage Gaudin, d'aligner Marseille sur Paris et sur Lyon, en faisant de l'arrondissement la circonscription d'élection des conseillers municipaux ? Ne convient-il pas, aussi, que dans ces trois grandes villes, comme dans les autres communes importantes, il faille, pour participer aux élections, présenter autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir au conseil municipal ?

L'argumentation est limpide ; les motivations le sont moins. Le vote par arrondissement, vu les résultats des élections du printemps dernier, avantagerait la gauche. L'obligation de présenter des listes dans tous les secteurs serait un obstacle majeur pour le maire sortant, M. Robert Vigouroux, qui n'a que peu d'alliés face à M. Michel Pezet, candidat désigné par le PS.

M. Pezet, qui dirige l'une des plus grosses fédérations du PS, n'a, officiellement, que des amis dans son parti, puisque la convention nationale avait ratifié à l'unanimité, le 13 novembre, sa désignation par les militants marseillais. En fait, c'est un peu plus compliqué, comme on a pu le voir ces derniers jours.

Les alliés de la direction du PS, MM. Pierre Mauroy et Lionel Jospin, sont résolument pezétistes. Socialisme et République, le courant de M. Jean-Pierre Chevènement, l'est aussi depuis que son chef de file local, M. Philippe Sanmarco, s'est entendu avec M. Pezet. M. Michel Rocard, enfin, a toujours soutenu le chef de file marseillais, qui fut même, autrefois, soupçonné de rocardisme. En revanche, M. Laurent Fabius et ses amis se souviennent que M. Pezet s'était rangé dans le camp Mauroy-Jospin lors de l'élection du premier secrétaire, en mai dernier, et M. Jean Poperen n'éprouve pour lui qu'une sympathie modérée.

Le 22 novembre, au cours du petit déjeuner qui réunit, chaque semaine, autour de M. Rocard, les principaux ministres et dirigeants socialistes (mais MM. Mauroy, Joxe et Poperen n'y participaient pas), un accord de principe est donné aux propositions Pezet. En revanche, la question de la procédure n'est pas réglée. Le groupe socialiste approuve les deux propositions mardi après-midi, puis, mercredi soir, le bureau exécutif du PS fait de même.

Concertation incertaine

Dans le même temps, la procédure fait l'objet d'une concertation entre le gouvernement et le groupe parlementaire. M. Joxe est hostile à ce que les deux dispositions soient proposées sous forme d'amendement à son projet de loi contre la fraude. M. Rocard appuie, semble-t-il, la position du ministre de l'intérieur. Mercredi, MM. Mermaz et Pezet demandent à voir M. Joxe, qui, selon l'un des participants à cette rencontre, aurait accepté, alors, d'accueillir l'un des deux amendements. Cependant, le gouvernement fait savoir dans la soirée qu'aucun des deux amendements ne sera accepté sur le texte de M. Joxe, que l'Assemblée nationale doit examiner jeudi.

Est-ce le premier ministre qui a pris cette décision ? Ou bien le président de la République est-il intervenu ? Les avis divergent sur l'attitude de M. François Mitterrand face à la situation marseillaise. Le chef de l'Etat souhaitait indiscutablement, à l'origine, qu'un accord soit trouvé entre M. Pezet et M. Vigouroux. C'est ce qui avait été tenté en juin dernier. M. Mauroy plaidait encore pour cette solution auprès des intéressés à la mi-octobre. L'échec de cette tentative avait convaincu le premier secrétaire que la convention du PS ne pourrait que ratifier la désignation de M. Pezet par les militants, ce qu'elle a fait.

La position de M. Mitterrand

M. Mitterrand s'est entretenu, le 15 novembre, après la convention, avec M. Mauroy et d'autres dirigeants socialistes. Sa position semblait être, alors, qu'il fallait laisser les socialistes marseillais résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Le président de la République a indiqué à ses interlocuteurs qu'une visite de M. Vigouroux à l'Elysée était prévue de longue date et qu'on ne manquerait pas de l'interpréter comme un appui au maire de Marseille, mais que, à l'inverse, s'il l'annulait ce serait pris pour un désaveu. On ignore ce que M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, est venu dire au maire de Marseille, le 17 novembre, avant que ce dernier ne se rende à l'Elysée le 21. Il est permis de penser, au total, que M. Mitterrand ne souhaitait pas voir M. Vigouroux privé de toute marge de manœuvre.

Ceux qui, au Parti socialiste, se réclament de la fidélité envers M. Mitterrand ont marqué leurs réserves vis-à-vis de M. Pezet. M. Fabius, qui s'était essayé, en d'autres temps, à une médiation entre les protagonistes marseillais, s'abstient de se prononcer sur la situation actuelle et sur ses développements. La sympathie de M. Joxe va, clairement, à M. Vigouroux. Est mis en cause, à travers cette affaire, le comportement de la direction du parti, choisie, en mai dernier, contre le vœu de M. Mitterrand, qui souhaitait voir M. Fabius accéder au poste de premier secrétaire.

Ce n'est pas la première fois, ni sans doute la dernière, que l'autonomie du parti et l'autorité du président de la République paraissent s'opposer. Le fossé ouvert par la victoire de M. Mauroy et de M. Jospin s'était creusé lors des élections législatives de juin, lorsque M. Mitterrand avait joué l'ouverture aux dépens du PS, allant jusqu'à souhaiter que celui-ci ne dispose pas d'une trop forte majorité dans la future Assemblée.

Toutefois, l'affaire de Marseille relève davantage de la lutte interne au PS que des rapports de celui-ci avec le chef de l'Etat. Si M. Pezet conserve Marseille au PS en mars prochain, le camp de ceux qui l'auront soutenu en sera renforcé. S'il échoue...

PATRICK JARREAU.

● **La succession de M. Chauty à Nantes.** – M. Daniel Augereau, conseiller régional RPR des Pays de la Loire, président du Nantes-Basket-Club, âgé de quarante-quatre ans, a été désigné par le RPR *« pour conduire la liste d'opposition »* à Nantes en remplacement de M. Michel Chauty, sénateur RPR, maire sortant, qui ne se représente pas.

La visite de M. Jospin en Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS réclame des « hommes nouveaux » pour l'administration du territoire

Le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a eu, samedi 26 novembre, au cours de la deuxième journée de sa visite en Nouvelle-Calédonie une série d'entretiens politiques.

Le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, député RPR, qu'il a reçu le premier, lui a surtout parlé de la situation politique locale : *« J'ai rappelé au ministre les engagements des signataires des accords de Matignon : l'impartialité de l'Etat, le respect des engagements pris par le PRCR et le FLNKS »*, a-t-il indiqué en précisant qu'il n'avait formulé *« aucune demande spécifique »*.

M. Jospin s'est ensuite entretenu avec le numéro trois du FLNKS, M. Léopold Jorédié, qui a déclaré, au terme de cette rencontre : *« Il faut mettre en place des hommes nouveaux pour des programmes nouveaux afin d'essayer de pallier ce qui se fait actuellement et mettre un terme aux blocages constatés encore aujourd'hui dans l'administration »*. Se défendant de réclamer une *« chasse aux sorcières »*, M. Jorédié a ajouté : *« Notre engagement pour les dix ans à venir vise à obtenir notre souveraineté. Il faut former les petits Kanaks d'aujourd'hui qui seront nos cadres de demain. Nous voulons un enseignement de qualité. S'il avait existé nous aurions déjà des cadres canaks. »*

Politique

En réorganisant les instances dirigeantes du PR

M. Léotard engage un processus de présidentialisation

M. Léotard devait devenir, samedi 26 novembre, président du PR. M. Madelin a refusé le poste honorifique de vice-président et devrait être secrétaire général. M. Longuet devait être nommé délégué général avec deux adjoints, MM. Claude Malhuret et José Rossi.

« On efface tout et on recommence », titre résolument le *Journal des républicains*, présentant le conseil national du Parti républicain qui se tient samedi 26 novembre à Paris. Dans ce même journal et dans le même esprit, M. François Léotard sollicite un de ses philosophes favoris, Bergson, pour répandre la consigne : *« Agir librement, c'est reprendre possession de soi, c'est se replacer dans la durée. »* C'est donc entendu, le PR est décidé à faire table rase du passé pour repartir d'un bon pied libéral à la reconquête du pouvoir. Dans l'immédiat, il lui faut tenter de regagner une place au soleil de l'opposition, au sein de cette UDF soumise à tous les courants d'air et aux côtés de centristes qui — ô stupeur — continuent de lui ôter le pain médiatique de la bouche.

Ces louables intentions sont dictées en réalité par une absolue nécessité. Depuis cinq mois, ce parti se trouve au creux de la vague. Suspecté depuis ses aventures barristes de la campagne présidentielle de tous les reniements, étouffé par un Giscard devenu, à la tête de l'UDF, omniprésent, absent du débat sur l'ouverture, rejetté du même coup avec le RPR dans le camp conservateur, accusé de dérive droitière, il est dirigé par un homme dont l'image dans l'opinion reste bonne mais qui, pour autant, n'a pas levé toutes les interrogations sur l'épaisseur de sa personnalité.

Cette *« remise en cause »*, les dirigeants du PR entendent d'abord la pratiquer sur le terrain des idées. Dans son journal, M. Léotard présente cet enjeu en ces termes : *« Il peut y avoir dans notre pays une alternance médiocre au socialisme médiocre que nous avons devant nous. La sociale-démocratie à laquelle on ajoute le centre, cela ne fait rien d'autre que l'adjonction d'une hésitation à une impuissance. Il peut, en revanche, y avoir une alternance positive qui permette de tirer des leçons, d'entraîner les citoyens, de fixer de vrais objectifs de lucidité, de courage, de fierté, en d'autres termes, de mettre haut la barre de la France. »* Résolument dans l'opposition, mais semblant aujourd'hui avoir compris jusqu'où il ne fallait pas aller trop loin dans la dérive droitière, le PR entend donc se repositionner au centre droit afin de symboliser *« l'opposition tolérante et responsable »*.

Depuis plusieurs semaines, des indices apportent la preuve de la recherche de ce nouveau positionnement. Opposition franche à tout accord avec le Front national, souplesse sur le dossier de la Nouvelle-Calédonie, bonne volonté sur le budget et particulièrement sur le RMI, plus de distances avec le RPR, plus de tolérance avec les centristes, notamment sur la question des listes aux élections européennes. Consigne a même été donnée aux militants présents, samedi 26 novembre à Paris, d'éviter toute réprobation publique à l'endroit du CDS.

Démocratisation

Mais pour retrouver cette place au centre droit, les dirigeants du PR savent également qu'il leur faudra redonner consistance au mot *« libéralisme »*. Car deux années de gouvernement de cohabitation ont conduit le PR, constate par exemple M. Claude Malhuret *« à évoluer entre les technocrates et le poujadisme »*.

Cette *« remise en cause »*, M. Léotard l'a souhaité également à l'intérieur de son parti. Mais malgré les déclarations de bonne volonté de toutes sortes, la question reste débattue au sein du PR. Beaucoup continuent de s'interroger sur le réel souci de M. Léotard *« de démocratiser »* le PR. Dans un premier temps, les proches de M. Léotard semblent avoir été plutôt tentés, selon leurs détracteurs par une *« politique d'épuration »*. Contre les giscardiens, pris en grippe après l'affaire d'Ornano d'il y a un an, puis contre les barristes.

Avant l'été, constate un giscardien éminent, *« nous avions à faire face à une véritable stratégie d'élimination »*. Le retour au premier plan de M. Giscard d'Estaing, des structures lourdes, les problèmes de rivalités qui demeurent, à la tête du parti, ont finalement empêché les léotardiens d'aller aussi loin qu'ils le voulaient au départ.

Pour la composition du bureau politique, le système retenu (forte prime à la majorité, représentation des minorités) changera peu de choses. *« Si M. Léotard avait vraiment voulu une démocratisation, il aurait instauré la proportionnelle intégrale »*, argue un opposant au secrétaire général. M. Léotard, en fait, a ménagé la chèvre giscardienne et le chou barriste. Seuls ont été bannis, M. François d'Aubert, pour avoir contesté le projet audiovisuel de l'ancien ministre de la culture, et M. Serge Didier, responsable de la fédération de la Haute-Garonne, qui avait tenté dans le passé une opération contre lui.

Bien qu'ils s'en défendent, les léotardiens sont aujourd'hui bel et bien lancés dans une opération de présidentialisation du produit Léotard. Lancement d'un mouvement de jeunes pour janvier, création dans des locaux de la rue du Faubourg-Saint-Honoré de groupes de travail et de réflexion chargée de nouer des réseaux et de préparer un projet présidentiel dans deux ans (1). Au lendemain du conseil national devrait également être constitué autour de M. Léotard une sorte de shadow-cabinet dont la composition reste pour l'instant secrète. M. Léotard aura, en 1992, cinquante ans et se dit que le temps aujourd'hui joue pour lui. M. Barre ? Les militants du PR, à l'entendre, nourrissent maintenant à son endroit une véritable *« haine »*. M. Chirac n'est plus qu'*« un bel immeuble dont il ne reste plus que la façade »*. M. Giscard d'Estaing ? Il a eu le tort de se fourvoyer dans les problèmes d'intendance de l'UDF. Bref, M. Léotard a l'intime conviction de devenir, pour les échéances prochaines, « incontournable ».

DANIEL CARTON.

(1) Les quatre groupes mis en place par M. Léotard ont pour responsables : MM. Patrick Nasjman (relations internationales), M. Claude Malhuret (société), MM. José Rossi et Jacques Douffiagues (rôle de l'Etat) et M. Philippe Vasseur (économie). Ses propres locaux de l'avenue d'Iéna à Paris, M. Alain Madelin préside un club européen « Euro 92 ».

La composition du bureau politique

Le nouveau bureau politique du PR en place pour deux ans se compose comme suit :

Membres élus :

François Léotard, Janine Bardou, Bernadette Bertrix, Philippe de Bourgoing, Janine Cayet, Christine Chauvet, Pascal Clément, Francis Delattre, Stéphane Dermaux, Willy Dimeglio, Maurice Dousset, Laurence Douvin, Brigitte de Gastines, André Giraud, Alain Griotteray, Bernard Lehideux, Gérard Longuet, Alain Madelin, Claude Malhuret, Pierre Marseca, Simone Martin, Anne Meaux, Charles Millon, Arthur Paecht, Bernard Plasait, Jean Puech, Henri de Raincourt, Gérard Rabreyent, Jean Roatta, Gilles de Robien, José Rossi, Alice Saunier-Séïté, André Soulier, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde.

Membres de droit :

Valéry Giscard d'Estaing, Michel Poniatowski, Jacques Blanc, Roger Chinaud, Jacques Dominati, Michel d'Ornano, Jean-Claude Gaudin, Marcel Lucotte, Alain Madelin, Gérard Longuet, André Bettencourt, Christian Bonnet, Hervé de Charette, Jean-François Deniau, Jacques Douffiagues, Raymond Marcellin, Pierre-Christian Taittinger, Philippe de Villiers.

Membres associés :

Jean Brocard, Dominique Bussereau, Michel Calzaroni, Hugues Dewavrin, Patrick Gérard, Jean-François Humbert, Albert Mamy, Michel Mouillot, Jean-Pierre Raffarin, Hugues Sirven-Vienot, Jean-Pierre Thomas, Hubert Bassot.

A l'Assemblée nationale

L'opposition modifie le système d'aide à l'emploi du gouvernement

Les députés socialistes, qui examinaient, jeudi 24 novembre, en commission des affaires sociales, le projet du gouvernement portant sur diverses mesures d'ordre social (DMOS) ont eu une mauvaise surprise : l'opposition, majoritaire en nombre (neuf députés contre huit), a fait adopter des amendements contraires au vœu du gouvernement et du groupe socialiste.

Prudent, le rapport de M. Claude Bartolone avait demandé la « réserve » du vote sur les deux premiers articles jusqu'à la fin de la séance, espérant qu'au fil des heures le renfort socialiste arriverait ou que les députés de l'opposition vaqueraient à d'autres occupations. Il n'en fut rien, et le vote global sur le projet qui sera soumis, mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre, à l'Assemblée nationale, en séance publique, a donc donné un étrange résultat : le RPR, l'UDF et l'UDC l'ont adopté, tandis que les socialistes s'abstenaient.

Les amendements de l'opposition ont essentiellement porté sur deux mesures inscrites aux articles 1 et 2 du DMOS : l'aide au premier emploi (dans le cadre du plan emploi du gouvernement) et le déplafonnement des allocations familiales.

La première mesure, qui prévoit l'exonération des charges sociales patronales pour le premier emploi créé dans les entreprises, a été amendée par M. Jacques Barrot (UDC, Loire) en élargissant ses bénéficiaires aux professions libérales et artisanales. La position du gouvernement, défendue par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, était d'aider en priorité les secteurs où il existe des *« gisements d'emplois »* et d'exclure les professions libérales pour lesquelles le *« premier emploi »* créé est généralement le dernier. Cet amendement, qui a donc été adopté, devrait toutefois être rejeté par la commission des finances, puisqu'il tombe sous le coup de l'article 40 de la Constitution déclarant irrecevable toute proposition qui aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique.

L'article 2 du projet portant sur le déplafonnement des allocations familiales a, quant à lui, été purement et simplement supprimé par un amendement commun à l'UDF, au RPR et à l'UDC. Les socialistes seront donc amenés à voter un nouvel amendement de restauration de cet article en séance publique dans le texte initial du gouvernement. Cette mesure modifie le taux de cotisations patronales pour les allocations familiales, actuellement fixé à 9 %, dans la limite d'un plafond de salaire de 10 110 francs, en faveur d'un taux à 7 % de ce plafond. Le gouvernement prévoyait toutefois une année de transition en fixant pour 1989 le taux à 8 % au-dessus de 10 110 F et à 3,5 % au-dessous.

Cette disposition, qui cherche à soutenir les entreprises à forte main-d'œuvre (donc à salaires en moyenne peu élevés), pénalise au contraire les entreprises à haut niveau de salaires, comme IBM, qui s'en est d'ailleurs fait le principal pourfendeur.

La commission a également adopté une mesure baptisée *« contrat retour emploi »*, qui entre dans le volet insertion du revenu minimum d'insertion (RMI). Elle veut inciter les entreprises à embaucher les bénéficiaires du RMI par une exonération des charges sociales pour l'emploi.

P. R.-D.

RECTIFICATIF. — Dans le compte rendu des travaux de l'Assemblée nationale consacrés à la lutte contre la fraude fiscale et à l'amendement Pezet sur Marseille (nos éditions du 26 novembre), une erreur de composition a altéré le sens d'une phrase. Il fallait lire : *« au dire d'un participant, le ministre et le représentant du premier ministre se sont fait « engueuler » et non : « le ministre et le représentant du premier ministre se sont « engueulés ».*

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

La Révolution en tête

EN cette période d'intense préparation du bicentenaire de la Révolution, les travaux historiques sur 1789 abondent et viennent raviver ou enrichir la connaissance que nous avons de ce grand bouleversement de la société française qui a rejailli sur toute l'Europe et au-delà.

La Révolution, ce n'est pas seulement ce qui s'est passé il y a deux cents ans : elle est aussi dans nos têtes, comme l'un des traits culturels majeurs du fait français. C'est la survivance de ce traumatisme historique, deux siècles plus tard, qu'étudie Gérard Belloin dans un ouvrage intitulé : *Entendez-vous dans nos mémoires...? Les Français et leur Révolution.*

Il est intéressant de savoir comment la présentation de la Révolution, déjà inscrite par nombre de symboles dans l'imaginaire collectif, ressortait de l'apprentissage scolaire. L'auteur, s'appuyant sur des enquêtes auprès de lycéens et sur des sondages, relève que l'évocation de 1789 renvoie, d'une manière assez vague et abstraite, aux images de sang et de violence. Ces réactions paraissent amplifiées par l'exacerbation de la violence actuelle, telle qu'elle est répandue par la télévision.

Après le sang, l'autre image symbolique de la Révolution est celle du pain ou, plutôt, de l'absence de pain, celle d'une misère essentiellement paysanne. Le présent continue d'influer sur le passé et, souvent, la figure royale est assimilée à des formes de dictature plus proches de nous : Hitler, Staline, Pinochet. La Révolution conduit à la République et celle-ci est perçue comme la possibilité d'élire le président au suffrage universel ! Il y a aussi les droits de l'homme, cet héritage de la Révolution qui incline les jeunes Français à penser qu'ils vivent dans un pays libre, plus libre que les autres. Aussi bien, la nécessité d'une autre révolution ne leur paraît pas évidente.

Gérard Belloin poursuit l'inventaire de ce rayon particulier de notre mémoire collective en examinant quelques prélèvements qu'il va rechercher, essentiellement sous forme d'entretiens, en Vendée, puis parmi les catholiques, les protestants, les juifs, les francs-maçons, dans la paysannerie, la société militaire et chez les immigrés.

Il est davantage sur son terrain lorsqu'il étudie la filiation bolchevique et les balancements de la gauche française entre ses deux sources révolutionnaires : 1789 et 1917 en Russie. Il rappelle que Jules Guesde et Jean Jaurès n'avaient pas la même appréciation de la Révolution française qui, ajoute-t-il, *« a agi dans la culture des socialistes à la manière d'un « manque ». Selon les courants auxquels ils se rattachaient, ils considéraient, soit qu'elle n'avait pas tenu ses promesses, soit que l'essentiel de celles-ci étaient encore devant elle »*. A son sens, le bolchevisme ne comprit pas *« la dimension populaire et démocratique revêtue par la bourgeoise Révolution française »*, d'où le dialogue de sourds qui se prolonge entre dirigeants soviétiques et responsables de la gauche française sur la nature démocratique du socialisme.

Les communistes français récupérèrent la Révolution au moment du Front populaire, puis pendant la guerre et la Libération, mais on peut dire aussi avec l'auteur qu'une *« certaine tradition tout à la fois populaire et républicaine, patriotique et jacobine »* a peut-être investi le courant communiste.

Pour Gérard Belloin, la gauche française vit, à travers sa mémoire historique et en faisant de larges emprunts à la Révolution, un problème insoluble. Son mouvement populaire de référence, porteur de *« la volonté profonde de la nation »*, a été perçu et mis en actes par la bourgeoisie, *« faisant lors office d'avant-garde et que le peuple a reconnu comme telle »*. Le PCF, observe l'auteur, *« n'a cessé de courir après la reproduction de ce schéma pour son propre compte »* : soit *« le mouvement des masses »* se coule dans ce schéma, derrière le PCF dominant ses alliés — mais cela ne s'est pas produit — soit il emprunte d'autres voies et le PCF *« rompt ses alliances, se retire sous sa tente et travaille à l'avènement du prochain rassemblement majoritaire »*.

Pour rester dans l'imaginaire révolutionnaire, signalons qu'un petit album, fort bien présenté dans sa reliure rouge, imprimé et illustré avec soin, a été publié à l'occasion du centième anniversaire de la création, comme chant de combat révolutionnaire, de *l'Internationale* : *« C'est la lutte finale, groupons-nous et demain... »*.

A l'origine, il y a le poème de Charles Pottier dont la première version date de 1870. Il est né de la Commune. En 1888, la section lilloise du Parti ouvrier français de Jules Guesde veut se doter d'un hymne propre à dynamiser l'ardeur révolutionnaire. Pierre Degeyter, bon musicien et bon militant, compose en quelques jours la musique qui internationalisera *l'Internationale*. Le poète mourra sans savoir qu'un autre ouvrier mettait ses paroles en musique.

★ *Entendez-vous dans nos mémoires... ?* par Gérard Belloin, La Découverte, 270 p., 120 F.

★ *L'Internationale*, Messidor, Editions sociales, 140 p., 90 F.

● **La remplaçante de Jean-Pierre Stirbois au conseil régional d'Ile-de-France siège avec les non-inscrits.** — Quatrième de la liste du Front national dans les Hauts-de-Seine pour les élections régionales de 1986, Mme Françoise Bernard a remplacé au conseil régional d'Ile-de-France Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du mouvement d'extrême droite, mort récemment dans un accident de la route. Mme Bernard, qui a adhéré au CNI, a décidé de siéger parmi les non-inscrits de cette assemblée, portant leur nombre à trois membres sur les cent quatre-vingt-dix-sept du conseil.

Société

« Justice et libertés » sujet du 21ᵉ congrès du Syndicat de la magistrature

Les délicates retrouvailles avec Pierre Arpaillange

Invité au XXIᵉ congrès du Syndicat de la magistrature dédié à Casamayor, le magistrat écrivain décédé récemment, et consacré au sujet « justice et libertés », M. Pierre Arpaillange devait intervenir, le 26 novembre. Au moment où le garde des sceaux vient de subir de vives critiques de l'opposition après l'inculpation pour violation du secret de l'instruction du juge Gilles Boulouque, le ministre de la justice n'évitera pas les griefs de ce syndicat « de gauche » peu convaincu par la politique menée place Vendôme depuis six mois.

Pierre Arpaillange et le Syndicat de la magistrature entretiennent depuis vingt ans un flirt discret fondé sur une estime réciproque et une approche assez comparable des questions de justice. Ces retrouvailles interviennent après la période Chalandon. Deux années au cours desquelles le Syndicat de la magistrature estime que la justice n'a cessé d'être bafouée, le pouvoir politique la manipulant lorsque le besoin fréquent s'en faisait sentir. Au cours de cette période, M. Pierre Arpaillange a pris, à plusieurs reprises, des positions tranchées à contre-courant de la mode. Procureur général près la Cour de cassation, l'actuel ministre de la justice – le Syndicat de la magistrature ne l'a pas oublié –, n'a cessé, lorsque ce n'était pas de tout repos pour lui de défendre et à voix haute l'indépendance des magistrats du siège – ce fut l'affaire Greilier – Michel Droit –, et du parquet – ce fut le cas Georges Apap. Il a regretté que la police prenne régulièrement le pas sur la justice. Il n'a pas caché son sentiment sur la pratique univoque de la procédure pénale en Nouvelle-Calédonie. Connu pour son intégrité et ses idées modernistes, Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ne pouvait donc, de la part du Syndicat de la magistrature, que bénéficier d'un *a priori* d'autant plus favorable que la plupart des conseillers de son cabinet en sont membres.

Six mois plus tard, le Syndicat ne cache pourtant pas sa déception, voire son amertume, alors qu'un gouvernement de gauche ne revient toujours pas sur les lois *« scélérates »* touchant notamment au terrorisme, aux contrôles d'identité et aux étrangers. Les débuts de Pierre Arpaillange n'ont pas été jugés prometteurs. Il y eut – à de conséquents détails près tout de même –, la reconduction du programme de construction de prisons lancé par M. Chalandon puis un budget étriqué rattrapé *in extremis*, enfin une réforme de la détention provisoire que le Syndicat estime bien timorée et, surtout, l'absence d'une réforme, toujours repoussée, du statut des magistrats. Une lettre adressée le 28 septembre dernier par le Syndicat de la magistrature au garde des sceaux à ce sujet n'a toujours pas reçu de réponse. Quant à la récente circulaire adressée par le ministre à tout le personnel judiciaire (*le Monde* du 7 novembre), elle paraît bien au Syndicat de la magistrature *« une intéressante méthode de travail »*, mais, le Syndicat s'inquiète : au-delà des déclarations d'intention, quels moyens viendront les accompagner ?

S'il leur arrive d'être plus rudes en privé, les magistrats du Syndicat de la magistrature n'entendent pas par trop tourmenter un garde des sceaux dont ils sont assez proches, même s'il les déçoit. L'actualité récente les incite aussi à modérer leurs propos : ils n'ont pas envie de hurler avec les loups, à l'heure des prises à partie lancées à leur ministre. Les membres du Syndicat de la magistrature sont aussi à la recherche d'une stratégie syndicale. Les positions fluctuantes prises récemment sur l'affaire Boulouque, où l'on a senti le syndicat partagé entre un réflexe de soutien corporatiste à un collègue et la volonté de ne pas participer à un coup fourré politique habilement conduit, sont bien le signe d'un flottement. En perte de vitesse et d'indépendance, le Syndicat de la magistrature est à la recherche d'un ton, autant avec le ministre de la justice qu'avec lui-même.

AGATHE LOGEART.

★ *Justice*, le journal du Syndicat de la magistrature publie un numéro spécial consacré aux vingt ans du syndicat *« 68-87, vingt ans de syndicalisme judiciaire »*. Drôle, tendre, ce numéro particulier rappelle les grandes dates de l'histoire d'un syndicat qui, pendant vingt ans, a évoqué et parfois suscité de grands débats sur la justice. Justice, juin-septembre 1988, nᵒˢ 120, 121, 128 pages, 60 F. BP 155 75523 Paris Cédex 11. Tél. 48-05-47-88.

Les mères d'enfants franco-algériens s'inquiètent de l'application de la récente convention

La commission paritaire franco-algérienne qui est chargée d'étudier les cas d'enlèvements d'enfants de couples franco-algériens antérieurs à la signature de la convention était réunie à Paris jusqu'au 26 novembre. Elle a été saisie jusqu'à présent d'environ cent vingt dossiers français et d'une quarantaine de dossiers algériens qui, de leur côté, portent pour la plupart sur des droits de visite non respectés.

Des mères françaises d'enfants retenus par leur père en Algérie dénoncent les dysfonctionnements dans l'application de la récente convention franco-algérienne et menacent de faire une grève de la faim à partir du 15 décembre.

La convention, après quatre mois, montre déjà ses faiblesses. Depuis le mois d'avril, Mᵐᵉ Marie-Claire Tardy n'a pas revu sa petite fille âgée de six ans, que son père cache en Algérie. La procédure de non-conciliation qui fixe la garde de l'enfant datant de juillet 1988, Mᵐᵉ Tardy espérait voir rapidement son cas réglé et accueillir dès cet été la fillette. Espoir déçu. La France et l'Algérie ont une lecture différente du texte de cette convention, pourtant rédigée en commun. Pour la France, la procédure de divorce ouverte en France, domicile de la famille, devrait suffire et amener le procureur de la République algérienne à ordonner le retour immédiat de l'enfant. L'esprit de la convention était en effet de réagir rapidement à des enlèvements ou des non-retours à l'issue d'un droit de visite, afin d'éviter toute situation de fait qui rend, au fur et à mesure que le temps passe, les règlements douloureux.

L'Algérie veut qu'une procédure soit également ouverte sur son territoire avant que la décision de retour soit décidée. Reviendra-t-on à la case départ et à l'imbroglio juridique qui a justifié la signature de la convention ? On peut se demander aujourd'hui à quoi sert l'article 5 de la convention qui déclare compétente la juridiction du lieu du domicile conjugal *« entendu comme lieu de vie familiale commun »*. Un article devant lequel l'Algérie avait d'ailleurs très longuement hésité.

Bien que l'application de la convention ne concerne pas la commission paritaire franco-algérienne mise en place pour régler les conflits antérieurs à l'accord, cette dernière, réunie à Paris jusqu'au 26 novembre, devait aborder la question. Les Français y tiennent. Il y a, en effet, urgence car c'est toute la crédibilité de la convention qui est en jeu.

D'autre part, le collectif déplore la lenteur du règlement des dossiers anciens. Une lenteur due en partie à la formule retenue : chaque dossier présenté par un des parents à la commission est examiné par celle-ci, qui émet un avis. Muni de cet avis, le parent doit se présenter devant la justice d'un ou des deux pays, qui devra confirmer – ou infirmer – l'avis.

Premier goulot d'étranglement : le rythme de travail de la commission. Celle-ci en est à sa quatrième réunion depuis le mois d'août et examine chaque fois une douzaine de dossiers. Ce n'est que ces jours derniers qu'un premier cas étudié par la commission en août devrait aboutir.

Les mères françaises reconnaissent toutefois que cet accord entre les deux pays a eu des aspects positifs, notamment les retours d'enfants naturels, non prévus par la convention. Ceux-ci ont été facilités par la non-existence légale en Algérie des enfants nés hors mariage. Il faut cependant souligner au passage que cette non-existence légale a eu comme effet pervers, entre autres, des décisions de justice trop radicales sur le retour d'un ou deux enfants pourtant intégrés depuis longtemps en Algérie et pour lesquels il aurait peut-être mieux valu un droit de visite en faveur du parent lésé.

Il faut également reconnaître que cette convention a entraîné plusieurs couples à trouver eux-mêmes un accord.

Les cas de dix-huit enfants ont été réglés jusqu'à présent et une trentaine d'autres devraient l'être incessamment. Il y aurait environ deux cents dossiers de litiges, mais jusqu'à présent seules une soixantaine de mères se seraient signalées expressément à la commission.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

La « pizza connection » au tribunal de Marseille

L'art du silence d'« amateurs de poker » ou « de pétanque »

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Parce que les principaux prévenus, tous Marseillais, « font » dans la pizza et dans la biscuiterie façon sicilienne et la limonade arménienne, l'affaire a été baptisée « pizza connection ». En d'autres termes, la justice les soupçonne de trafic d'héroïne.

Ces prévenus, qui se disent amateurs de poker ou de pétanque, inspireraient plutôt confiance. Ils savent aussi si bien se taire devant ce tribunal dont le président, Mᵐᵉ Annette Durand, n'en finit pas de leur poser des questions qui restent sans réponses. Le dossier n'est pas vide pourtant, qui parle de rencontres dans des bars. Il est nourri de longs extraits d'écoutes dont les juges voudraient bien saisir le sens. Là est le jeu, subtil, classique aussi : ces prévenus *« ne comprennent pas », « ne se souviennent pas »*, ou *« ne s'y reconnaissent pas »*. Cette façon de nier, ils y croient si peu que l'un d'eux finira par en rire, quitte à s'entendre inviter à *« cesser ses clowneries »* Car l'accusation est là : « association en vue de la détention, l'importation et l'exportation de substances stupéfiantes ». L'enquête a reconstitué les mécanismes d'une filière d'approvisionnement en morphine base et en « brown sugar » (héroïne mal raffinée). La « marchandise » venait de Turquie. Le laboratoire de raffinage serait marseillais. Le destinataire, les Etats-Unis. Chacun a son emploi, dont une équipe de passeurs israéliens, comme dans la plupart des transports de drogue dure.

L'originalité de la « pizza connection », ce qui fait sa force depuis des années selon l'accusation, c'est cela : des pratiques d'import-export.

Voyages sous filature

Il fallait une fin. Le commencement de cette fin n'aurait-il pas été de précédentes arrestations, comme celle d'un chimiste marseillais dans un laboratoire de la Mafia à Palerme, et encore d'un trafiquant livrant les noms des commanditaires de l'assassinat du juge Michel ?

Au début de décembre 1984, le SRPJ de Marseille sut en tout cas que Rodolfo Di Pisa, Sicilien quinquagénaire possédant à Marseille la Biscuiterie de Provence, devait gagner New-York. Les policiers américains en furent – c'est banal – avertis. Ils attendirent l'homme et le suivirent. Rodolfo Di Pisa les conduisit avec constance à la cathédrale Saint-Patrick, haut lieu du catholicisme américain. Là, des compatriotes l'attendaient : Giuseppe Scarpulla, venu de Palerme, Frederic De Vito, Américain d'origine sicilienne. Ces dévots discutaient ferme. Le 26 décembre, Rodolfo rentrait en France sans sa valise : il pensait l'avoir perdue. Lui le croit. Des douaniers la lui avaient soustraite. Selon le dossier, il y avait là 75 000 dollars et des traces d'héroïne. Rodolfo, inquiet, téléphona beaucoup. Les policiers l'écoutaient.

Les correspondants, tous mobilisés dans la recherche de la valise perdue, ne sont pas pour eux des inconnus. On parle à mots couverts. L'enquête décrypte. Le premier voyage de Rodolfo est un demi-échec.

Au printemps 1985, les difficultés ne les empêchent pourtant pas de poursuivre, si l'on en croit les éléments recueillis par les enquêteurs. Rodolfo retourne aux Etats-Unis en compagnie d'un Marseillais d'origine arménienne, Michel Kasparian. Il s'agit de préparer une livraison de 14 kilos d'héroïne. Nouvel échec : un des marins-passeurs israéliens se fait arrêter en possession de 6 kilos d'héroïne. Il déclare l'avoir reçu lors d'une escale à Fos-sur-Mer des mains de deux hommes, dont Michel Kasparian. Voilà comment viennent les ennuis. Les policiers américains, de filatures en filatures, découvrent l'origine des 75 000 dollars de la valise de Rodolfo. Une filiale new-yorkaise de la Barclays Bank aurait ainsi « blanchi » 1 800 000 dollars en trois ans pour le compte de la « Pizza connection ».

Finalement, Mario et Rodolfo sont arrêtés et écroués le 17 janvier 1986.

D'autres interpellations suivent, à Marseille, à Amsterdam, en Israël, en Italie et aux Etats-Unis. Elles sonnent le glas de la « Pizza connection ».

C'est maintenant l'heure des procès. Aux Etats-Unis et en Italie, plusieurs personnes sont condamnées, dont Giuseppe Scarpulla (seize ans et demi de prison). Leurs aveux contredisent parfois les déclarations faites en France lors de l'instruction.

De l'imposant dossier établi contre les quinze prévenus aujourd'hui jugés à Marseille, les magistrats tentent de conforter les données. Un seul des inculpés, un marin israélien, confirme qu'il a passé de l'héroïne, en y mettant des formes et des nuances. Il ne veut pas être une « balance ». Mario, lui, se tait, traite à l'occasion un commissaire de *« menteur »*. Ainsi vont les choses. Les voyages, lorsqu'on les invoque contre des prévenus de trafics de drogue, sont toujours pour ceux-ci *« touristiques »*, et les rencontres compromettantes que l'on peut faire en ces moments, un effet méchant des hasards de la vie...

DANIELLE ROUARD.

● **Le policier meurtrier de Pantin condamné à sept ans de réclusion.** – Patrick Savrey, policier de son état, qui, hors service, mais en état d'ivresse certain, avait tué, le 5 décembre 1986 à Pantin, un jeune homme de vingt ans, Abdel Benyahia (*le Monde* du 25 novembre), a été condamné, vendredi 25 novembre, à sept ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Cette juridiction a admis des circonstances atténuantes mais a retenu l'homicide volontaire, que contestaient Patrick Savrey et son défenseur Mᵉ Daniel Soulez-Larivière.

Epilogue au procès du « groupe M 5 »

Peine perpétuelle pour Maitret et vingt ans de réclusion pour Vallot

La cour d'assises de Haute-Savoie, présidée par M. Dominique Dulin, a condamné le vendredi 26 novembre, Thierry Maitret à la réclusion criminelle à perpétuité et Claude Vallot à vingt ans de réclusion criminelle. Les deux hommes étaient accusés d'avoir organisé quatre attentats à la bombe au mois d'août 1984 dans la région Rhône-Alpes dans le seul but d'obtenir une rançon de 30 millions de francs de la part du gouvernement français (*le Monde* des 25 et 26 novembre).

L'avocat général M. Claude Chifflet avait demandé aux jurés d'infliger la même peine de réclusion criminelle aux deux accusés, se refusant à faire une différence entre Maitret, le poseur de bombes qui reconnaissait les faits, et Vallot, considéré malgré ses protestations d'innocence, comme l'organisateur du « groupe M 5 ».

La défense des deux hommes s'était organisée de telle manière que chaque avocat – Mᵉ Sylvie Smaniotle pour Maitret et François La Phong pour Vallot – plaida pour son client en se livrant à un réquisitoire contre le complice. La méthode est rarement payante...

M. P.

● **Deux ans de prison avec sursis pour le père meurtrier d'un fils mongolien.** – A soixante-trois ans, Georges Moreau, parvenu à l'âge de la retraite, a tué le 8 juin 1985, de trois coups de carabine son fils Alain, âgé de trente-six ans. Depuis sa naissance, il souffrait d'une trisomie qui en avait fait un mongolien profond. C'est dans la désespérance qu'il prit le parti de retirer la vie à *« l'enfant que l'on cachait »* et c'est un homme en sanglots que la cour d'assises de Paris, elle-même fort émue, a condamné, vendredi 25 novembre, *« pour le principe »*, à deux ans de prison avec sursis.

DÉFENSE

Après son échec face aux Italiens

L'Aérospatiale n'entend pas renoncer au marché belge d'hélicoptères

Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a confirmé, vendredi 25 novembre, que son gouvernement ferait connaître dans quinze jours le nom du constructeur des quarante-six hélicoptères de combat dont les forces armées belges estiment avoir besoin pour une dépense de 13 milliards de francs belges (l'équivalent de 2 200 millions de francs français).

Mais on sait déjà (*nos dernières éditions datées 26 novembre*) que, selon le ministre belge de la défense, M. Guy Coeme, le choix s'est porté sur un hélicoptère italien, l'A-109 Agusta, de préférence à l'Ecureuil AS-350 L-1 du groupe français l'Aérospatiale. La commande concerne l'acquisition de vingt-huit versions anti-chars (armées du missile américain Tow) et de dix-huit versions destinées à la reconnaissance.

L'Ecureuil monoturbine proposé par l'Aérospatiale est un hélicoptère de conception récente, déjà vendu à plus de 1 600 exemplaires à une soixantaine de pays, quand, de son côté, le biturbine A-109 italien a derrière lui un long passé et une carrière commerciale beaucoup moins internationale.

Durant les quinze jours qui restent, l'Aérospatiale va tenter de rivaliser sur le plan des compensations économiques et industrielles consenties à la Belgique. Selon le ministère belge de la défense, le constructeur italien offre des contreparties à hauteur de 73 % du montant de la commande. De son côté, l'Aérospatiale affirme qu'elle est en mesure de proposer, sur sa propre part du marché, jusqu'à 117 % de compensations (soit l'équivalent de 1 322 millions de francs de commandes qui seraient passées à la Belgique) sur huit ans. Après quoi, vers 1997-1998, l'industrie belge recevrait des sous-ensembles, à faire, de l'hélicoptère franco-allemand de combat.

Au tribunal de Paris

« Le Figaro » condamné pour avoir diffamé deux journalistes du « Monde »

Présidée par Mᵐᵉ Huguette Le Foyer de Costil, la première chambre du tribunal de Paris a rendu, mercredi 23 novembre, un jugement qui condamne Pierre Pélissier, journaliste au *Figaro*, Christian Grimaldi, directeur de la publication ainsi que la société éditrice du journal, pour avoir écrit et publié dans ce quotidien *« un article diffamatoire »* à l'égard de Georges Marion et Edwy Plenel, journalistes au *Monde*.

Le Figaro avait publié, le 7 février dernier, un article de Pierre Pélissier commentant la publication par *le Monde* de la veille, sous les signatures de Georges Marion et Edwy Plenel, du contenu du rapport final d'enquête de la police judiciaire dans l'affaire du Carrefour du développement. Sous le titre : « Le rapport de la PJ sur la place publique. Quel est l'auteur de cette nouvelle fuite qui tend à disculper l'ancien ministre socialiste Christian Nucci ? », Pierre Pélissier écrivait : *« Qui a sorti ce rapport destiné au magistrat signataire des commissions rogatoires ? Ce sont pour la plupart des fuites qui jalonnent cette instruction : deux hommes de plume de Pierre Joxe, avec qui ils ont toujours entretenu des rapports privilégiés, que ce soit pour ce scandale ou lors de l'affaire du* Rainbow Warrior. »

Dans son jugement, la première chambre estime que *« qualifier Georges Marion et Edwy Plenel d'hommes de plume de Pierre Joxe, accréditant l'idée que ceux-ci, abandonnant toute indépendance, auraient laissé cet homme politique dicter leur article, constitue l'imputation de faits précis portant atteinte à l'honneur et à la considération professionnelle des demandeurs »*. *Le Figaro* ayant invoqué, pour sa défense, le commentaire fait par M. Pierre Joxe, à la tribune de l'Assemblée nationale, du rapport de la police judiciaire, les magistrats ajoutent : *« Les défendeurs ne sauraient déduire d'une simple convergence des conclusions tirées dudit rapport de police par Pierre Joxe d'une part, et par Georges Marion et Edwy Plenel d'autre part, que ces deux journalistes auraient été inféodés au premier, alors député socialiste. »*

« La véracité de ces accusations diffamatoires, qui outrepassent par leur gravité les limites de la polémique politique, n'est dans ces conditions nullement démontrée », conclut la première chambre, qui ajoute que *« ni le principe de la liberté de l'information ni la croyance en l'exactitude des faits allégués ne peuvent permettre de reconnaître à l'auteur des écrits incriminés et au journal qui les a publiés le bénéfice de la bonne foi »*.

Le tribunal condamne donc Pierre Pélissier, Christian Grimaldi et la société éditrice du *Figaro* à payer tant à Georges Marion qu'à Edwy Plenel 15 000 F de dommages-intérêts. Il ordonne également la publication dans *le Figaro*, dès que ce jugement sera devenu définitif, d'un texte faisant état de cette condamnation.

Un arrêté du ministère de la santé

L'admission dans les écoles d'infirmières répondra à des règles plus strictes

Les non-bacheliers pourront toujours se présenter, sous certaines conditions, au concours d'entrée des écoles d'infirmières, mais leur niveau de formation sera contrôlé par un jury spécial de professionnels, et aucun candidat, bachelier ou non, ne pourra être admis avec une note inférieure à 10 sur 20. Telle est la substance du nouvel arrêté que le ministère de la santé vient de rédiger, après consultation des syndicats, des associations et de la coordination des infirmières pour remplacer l'arrêté Barzach sur l'admission aux écoles qui était contesté. Approuvé par le Conseil supérieur des professions paramédicales, le texte devait être publié au *Journal officiel* dès lundi 28 novembre.

L'ouverture du concours d'entrée aux non-bacheliers faisait l'objet d'une importante contestation au sein de la coordination. Même si elle se montrait unanime pour demander l'abrogation de l'arrêté, elle n'était jamais parvenue à présenter un texte de remplacement.

Les infirmières de la coordination se partagent en effet de façon presque égale entre celles qui ne veulent pas ouvrir le concours aux non-bacheliers (sauf équivalences reconnues) et celles qui considèrent que, grâce à la formation professionnelle, des personnes d'horizons différents doivent avoir la possibilité d'entrer dans la profession. Encore fallait-il s'assurer du niveau de ces non-bacheliers.

Le gouvernement a tranché en faveur de l'ouverture et en imaginant un système de contrôle dont seule la pratique pourra montrer l'efficacité. Les non-bacheliers ayant une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le secteur hospitalier, de cinq ans pour les autres, devront demander l'autorisation de se présenter au concours à un « jury régional de validation des acquis » qui sera créé par les préfets de région, sur proposition du directeur régional des affaires sanitaires et sociales et qui comprendra des médecins, directeurs d'établissements (hospitaliers, écoles) et des infirmières (art. 5). Le jury étudiera les dossiers (art. 6). Les candidats qui auront obtenu l'aval pourront se présenter aux épreuves d'admission.

Les concours comporteront dorénavant trois épreuves (au lieu de deux) : culture générale, test psychotechnique et résumé de texte avec commentaire, de façon à élargir le champ des candidatures. Autre innovation : une note inférieure à 5 dans une matière sera éliminatoire et on ne pourra pas prendre un candidat ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20, pratique courante ces dernières années à cause du petit nombre de candidats et de la faiblesse de leur niveau. A présent, si les écoles ne parviennent pas à obtenir suffisamment d'élèves, il leur appartiendra d'organiser un nouvel examen. Quelque soit le mode de sélection retenu, le niveau des élèves dépendra de l'attraction de cette profession. Plus les candidats seront nombreux, plus la sélection pourra être satisfaisante.

Dernière mesure faisant cette fois l'objet d'un décret : le gouvernement a décidé, conformément au souhait des responsables d'établissements, que les épreuves ne seront plus régionales mais que les écoles retrouveront leur liberté de sélection comme cela se faisait il y a quelques années (avec, bien entendu, la tutelle de l'administration).

Ch. Ch.

POLICE

● **Tension entre la FASP et le ministère de l'intérieur.** – La Fédération autonome des syndicats de police (FASP), principale organisation syndicale policière, a refusé de participer aux travaux du comité technique paritaire central de la police nationale, jeudi 24 novembre. Dénonçant *« une parodie de concertation »*, elle s'interroge sur *« l'interprétation par l'administration des règles et de l'esprit du paritarisme »*. Retard de la circulaire ministérielle appliquant la loi d'amnistie aux sanctions administratives, laborieuses discussions avec la chancellerie sur les modalités de l'extension de la qualification d'agent de police judiciaire aux policiers en tenue, désapprobation du recours – passif – aux unités de CRS lors de l'évacuation de certains centres de tri : autant de motifs de mécontentement pour la FASP, dont les critiques se focalisent sur le fonctionnement actuel de la direction générale de la police nationale.

ALSACE

Avec les dominicains de Guebwiller

Le couvent des dominicains de Guebwiller, dans le Haut-Rhin, pourrait bientôt retrouver une seconde jeunesse : cet ensemble de 4 000 mètres carrés, avec un beau cloître gothique et une église du quatorzième siècle classée monument historique, est au centre d'un important projet de la commune, appuyée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Autour du pianiste virtuose Mikhaïl Rudy, un festival de musique original pourrait s'y installer dès l'été 1989, en tout cas en 1990 : pendant une dizaine de jours, les artistes vivraient sur place pour que, au-delà des concerts, le festival soit une occasion de rencontres et de sensibilisation du public.

Cette initiative accompagnerait la restauration des fresques de l'église et l'installation d'un chauffage. A terme, l'ensemble conventuel, réunifié depuis que l'hôpital civil a quitté les locaux en 1976, pourrait devenir un haut lieu du mariage entre le patrimoine et la musique, ouvert également l'hiver à des classes du patrimoine et à un ensemble d'activités culturelles. La commune de Guebwiller (11 000 habitants) y voit un atout pour la revitalisation de sa vallée – le Florival – et l'attrait touristique et culturel de l'Alsace du Sud.

AQUITAINE

Les villes à Bordeaux

Le Conseil national des économies régionales (CNERP) organise, les 1er et 2 décembre à Bordeaux, en liaison avec le comité d'expansion Aquitaine, un colloque sur le thème : « Villes en devenir : des espaces nationaux à l'espace européen. »

★ CNERP : 219, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

ILE-DE-FRANCE

Une gare-musée à Charenton

La ville de Charenton vient de récupérer un étonnant bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques, la petite gare du Champs-de-Mars, spécialement construite pour l'Exposition universelle de 1878.

Commandée en 1876 à Juste Lisch, architecte de la Compagnie de l'Ouest, la gare, faite de tuiles colorées, surmontée de baies vitrées séparées par des colonnes de fonte, chapeautée de vitraux, continua de fonctionner et desservit l'exposition de 1889. Elle fut transférée à Asnières lors de la construction de la gare des Invalides pour l'exposition de 1900. Depuis, la SNCF a voué le bâtiment à de multiples usages, et, malgré son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en août 1985, sa conservation semblait compromise. Le député et maire de Charenton, Alain Griotteray, a décidé de la remonter sur l'île Martinet, en bordure de l'autoroute A 4, où confluent la Marne et la Seine. Détournée de sa vocation d'origine – comme le pavillon Baltard – elle servira à accueillir manifestations et expositions. Elle constituera l'équipement majeur de cette île que la ville de Charenton rachète peu à peu au Port autonome de Paris, qui en avait fait un dépôt. L'architecte Michel Cantal Dupart veut en faire un lieu d'activités ludiques liées au fleuve. Les équipements de loisirs et de sports seraient complétés par un petit hôtel « 1 étoile » destiné en premier lieu aux sportifs qui viennent disputer des compétitions à Charenton et dans sa région.

DE L'ARGENT POUR LE TUNNEL PYRÉNÉEN

Le Puymorens en 1992 ?

L'ARIÈGE a le sourire. L'Europe, c'est-à-dire le comité de gestion du FEDER (1), vient d'attribuer une subvention de 180 millions de francs au projet de tunnel sous le Puymorens, aide qui ne sera pas prélevée sur le contingent PIM (plans intégrés méditerranéens) de la région Midi-Pyrénées.

Ce succès à Bruxelles couronne quatre ans d'efforts des responsables politiques et économiques du département, mais aussi de ceux des départements voisins regroupés en association – la Haute-Garonne et les Pyrénées Orientales sont en effet partie prenante de cette opération. Ils ont déjà fait savoir qu'ils participeront, probablement à hauteur de 10 millions de francs chacun, au financement par les collectivités territoriales d'un ouvrage évalué aujourd'hui à 550 millions de francs et pour lequel la région Midi-Pyrénées avait promis son concours. Cette dernière devrait prochainement déterminer le montant de sa contribution ; des entreprises privées et des emprunts assureront le complément de financement.

En décembre 1985, Jean Auroux, alors ministre de équipement, reconnaissait l'intérêt de l'axe Toulouse-Barcelone par le tunnel du Puymorens et attribuait les premières subventions pour l'étude du projet. Le 13 avril 1988, François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, faisait part de son soutien au conseil général de l'Ariège. Fin août, le premier ministre, Michel Rocard, transmettait à Bruxelles, avec avis favorable du gouvernement français, le dossier Puymorens. L'affaire semblait dès lors bien engagée. Jacques Delors, président de la Commission de la CEE, n'avait-il pas souhaité, le 26 février 1988 à Foix, capitale de l'Ariège, que l'Etat français se prononce avant tout engagement de la Communauté ?

L'Ariège se prend à rêver. Malgré les retards pris dans l'instruction d'un dossier sur lequel le ministre de l'équipement, Maurice Faure, a soufflé le chaud et le froid, elle espère avoir terminé la trouée de la montagne pour 1992. Un symbole, bien sûr, pour ce département qui se sentait jusqu'à présent acculé à « la frontière sauvage » et se considérait comme un oublié du désenclavement. Mais ce passage à travers la barrière pyrénéenne ne produira ses effets, économiques notamment, que lorsque la nationale 20, qui assure la liaison avec Toulouse, aura le gabarit d'un grand axe de communication international.

Un ouvrage tous temps

Le tunnel mesurera 4 800 mètres et permettra en toute saison le franchissement, moyennant péage, d'une montagne d'accès parfois impossible en hiver. Son exploitation devrait revenir à 5 millions de francs par an (2). La Setec – Société d'études techniques et économiques, – qui a fourni le document d'évaluation, estime que le trafic sera, dès 1995, de mille huit cents véhicules en été et de trois mille quatre cents en hiver, au lieu, respectivement, de mille quatre cent quatre-vingt-dix et de trois mille cent actuellement par le col. Les recettes sont ainsi estimées à 19 millions de francs à l'horizon 1995 et à plus de 28 millions de francs en 2010, mais le retour d'investissement semble exclu avant une quinzaine d'années d'exploitation.

Le conseil général de l'Ariège a décidé de créer une société d'économie mixte, chargée de la construction et de l'exploitation, en concession, du tunnel. Le département souhaite, afin d'alléger les procédures, obtenir la maîtrise d'ouvrage. La décision sera arrêtée le 25 novembre au ministère de l'équipement, qui pourrait être tenté de faire valoir ses prérogatives. Conformément aux règlements communautaires, ce tunnel fera l'objet d'un concours européen. Les premiers coups de pelle pourraient intervenir à l'automne 1989.

Reste la nationale 20. De l'autre côté des Pyrénées, les Catalans mettent les bouchées doubles. Pour ne pas accumuler les retards, la mise à niveau de la route conduisant de Toulouse au Puymorens devra être conduite parallèlement. Maurice Faure, qui entend bien rajouter 700 kilomètres d'autoroutes au plan de son prédécesseur, est favorable à une concession autoroutière entre Toulouse et Pamiers, en Ariège, soit 56 kilomètres à péage. Le reste de la nationale 20 sera porté progressivement à deux fois deux voies jusqu'à Foix, aménagé au-delà. Il en coûtera 340 millions de francs environ. Cette mise à niveau ne sera pas achevée avant une dizaine d'années, mais l'Ariège compte bien la faire inscrire dès cette année dans le contrat de plan Etat-région.

Les obstacles ne sont pourtant pas tous d'ordre financier. Certains verrous routiers, comme celui de Foix, posent d'autres problèmes. Municipalité et commerçants de la ville refusent le passage en souterrain de la route nationale 20. Ils s'accrochent, par peur de perdre la clientèle des touristes, à l'idée d'une route en corniche, ou, pis, à celle d'un viaduc. Cette hypothèse n'a pas la faveur du ministère de la culture, qui veut préserver la ville et son site autour de son château comtal.

GERARD VALLES.

(1) Fonds européen de développement et d'équipement régional.
(2) Chiffres 1987.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Moules en mer

Dans le quartier des affaires maritimes de Sète, des concessions en mer ont été implantées pour les conchyliculteurs. L'idée a germé dès les années 70, l'étang de Thau arrivant à saturation. La procédure d'octroi des concessions est intervenue fin 1986, à la suite du bilan dressé par le Centre d'étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR) à Sète.

L'opération est entrée aujourd'hui dans sa phase active : cent trente-cinq dossiers ont reçu l'aval de la commission des cultures marines, présidée par M. Yves-Jean Bentegeac, préfet de l'Hérault, préfet de région, et composée de représentants des administrations concernées et de professionnels.

Le projet vise à instaurer l'élevage de moules sur filières entre Sète et Agde, en deçà des 3 milles, sur des fonds de 20 mètres en moyenne. La zone à concéder est longue de 10,2 kilomètres et large de 2,7 kilomètres. Les concessions, disposées en damier, ménagent entre elles un espace suffisant pour favoriser une meilleure pousse des moules et faciliter la circulation des barges. Elles sont traversées par deux grandes avenues de 1 000 et 500 mètres de large. La technique est au point mais l'exploitation exige un important travail foncièrement différent des pratiques traditionnelles des professionnels de l'étang de Thau.

LIMOUSIN

Pour aider les PME

Le Limousin vient de se doter d'une société de capital-risques (ENL Développement S.A.). Objectif : le renforcement de la structure financière des PME qui constituent l'essentiel du tissu industriel régional. L'initiative vient justement d'une société de PME (ENL, Entreprise nouvelle du Limousin) qui fonctionne depuis une décennie.

ENL Développement SA débute avec un capital de 1 million de francs, amené par cent vingt-deux actionnaires. 50 % par trois banques régionales (Tarneaud, Banque populaire du Centre, Crédit industriel de l'Ouest), 41 % par des entreprises (venues pour l'essentiel de l'association préexistante, mais aussi de grandes firmes : la Cogema ou Aussedat-Rey), 9 % d'organismes socio-économiques parapublics (Comité régional d'expansion, Chambres de commerce et d'industrie de Brive et de Tulle-Ussel). Elle espère doubler son capital en un an et le multiplier par cinq d'ici à 1992.

La société prendra des participations jusqu'à 40 % dans le capital des PME qui feront appel à elle (et qui seront acceptées après examen de leur dossier) jusqu'à un plafond de 300 000 francs.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Bilan de santé

L'institut Pasteur de Lille, qui a mis en place un centre de bilan de santé faisant appel aux techniques les plus modernes (permettant la réalisation complète du bilan en une demi-journée), et dont la formule est en passe d'être copiée dans plusieurs villes françaises et aux Etats-Unis, vient de mener une expérience en milieu scolaire, en accord avec la caisse primaire d'assurance-maladie de Lille et les services de l'éducation nationale. Après une première expérience auprès de cinq cents élèves du lycée Pasteur de Lille, il a étendu la pratique des bilans de santé aux classes de première de vingt-trois établissements de la métropole lilloise.

Sur une population de 6 440 élèves concernés, 3 626 ont répondu favorablement à la proposition d'examen de santé. Avec la première expérience datant de 1987, c'est sur un total de quelque 4 000 élèves de première que l'étude a porté. Des chiffres qui permettent déjà de tirer un certain nombre d'enseignements.

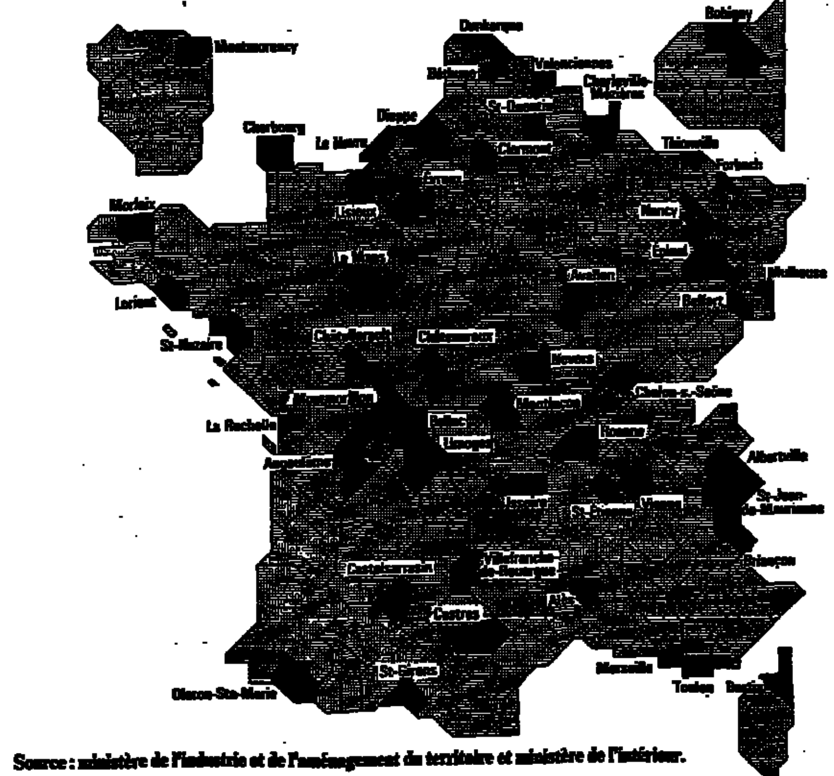
D'abord, les bilans de santé ont révélé, dans 8 % des cas, une pathologie nécessitant des mesures immédiates.

En dehors du dépistage de pathologies non révélées, l'intérêt de cette extension des bilans de santé réside dans les indications qu'elle peut fournir pour la mise en place d'une politique de prévention. Ainsi, les responsables de l'expérience soulignent l'intérêt d'une information sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles, sur l'alimentation, sur le tabac... Déjà, il a semblé important de répondre rapidement aux souhaits exprimés par de nombreux fumeurs d'arrêter la consommation de tabac : l'institut Pasteur, avec le soutien du conseil général du Nord, a mis en place des sessions de formation d'animateurs susceptibles d'intervenir en milieu scolaire sur ce problème.

L'expérience ainsi menée en 1987 et 1988 va être poursuivie et même étendue. Mais ses résultats feront l'objet d'une évaluation car de tels examens ne sont pas gratuits : les 4 000 examens de santé représentent une dépense de 2,5 millions de francs pour la Sécurité sociale.

LE JEU DE LA SOLIDARITÉ

La carte des cinquante sous-préfets managers



Source : ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire et ministère de l'intérieur.

C'est en *définitive* une liste de cinquante sous-préfets (et non quarante-cinq, comme prévu à l'origine, tant a été grande la demande) qui a été retenue par MM. Pierre Joxe et Roger Fauroux, respectivement ministre de l'intérieur et ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Le gouvernement leur a demandé d'être des « *managers du développement* » auprès des PME de leurs arrondissements. Chacun disposera d'une enveloppe de 400 000 F pour susciter toute initiative pragmatique tendant à la création d'emplois.

Dans ces cinquante arrondissements vont être créés des « comités de développement local » qui choisiront les dossiers susceptibles de bénéficier de financements privilégiés. Le gouvernement va envoyer une circulaire aux préfets afin que la mise en place des enveloppes de 400 000 F aux sous-préfets « *s'effectue dans les plus brefs délais et sans contrôles hiérarchiques tatillons* », a précisé M. Joxe. On notera que les DOM-TOM ne sont pas retenus dans l'expérience de MM. Joxe et Fauroux.

La bande des quatre de Poitou-Charentes

Peut-être parce qu'ils sont d'une couleur politique différente de la majorité centriste du conseil régional, en tout cas sûrement parce qu'ils estiment que l'aménagement du territoire doit se construire autour d'un réseau de villes, les maires des quatre principales cités de Poitou-Charentes – Jacques Santrot (Poitiers), Bernard Bellec (Niort), Jean-Michel Boucheron (Angoulême) et Michel Crépeau (La Rochelle) – tous « ancrés à gauche », ont établi un « projet commun » dont ils veulent voir retenues les idées-forces dans le prochain contrat de plan actuellement négocié entre l'Etat et la région.

« C'est une sorte de traité de coopération entre nos quatre villes pour leur développement », ont-ils déclaré, le 4 novembre, dans le cadre du Salon Entreprise 88, à Paris. *« Plus que dans d'autres régions, nous sommes en Poitou-Charentes sensibilisés à la notion de réseaux de villes. Aucune des quatre préfectures ne peut véritablement prétendre au titre de métropole. En revanche, nous comptons dans chacune environ 100 000 habitants. Etablissons des solidarités, dans l'équilibre, pour être plus efficaces, dans nos négociations avec l'Etat et pour faire le poids dans la construction européenne. »*

La démarche est originale, voire inédite. On avait un peu trop eu tendance à penser que l'aménagement du territoire était devenu l'apanage quasi exclusif de l'Etat, d'une part, *via* la DATAR, des régions, de l'autre. Il est bon que des maires de villes « grandes-moyennes » prennent place sur le devant de la scène, même si leur opération – habile – apparaît comme le germe d'un « contre-pouvoir régional », bien qu'ils s'en défendent.

Habile, aussi, politiquement pour deux raisons. A l'aube de la campagne municipale, les maires en place prennent les devants, en montrant à leurs électeurs que le développement, l'emploi, les équipements, la formation font partie de leurs préoccupations essentielles. Ensuite, il est permis de penser que quatre maires de gauche peuvent obtenir d'un gouvernement de gauche, dans le contrat de plan, ce que n'aurait pu décrocher le président CDS du conseil régional Louis Fruchard.

Le traité de coopération des quatre maires porte essentiellement sur le renforcement du réseau routier, l'électrification de la ligne SNCF Poitiers-La Rochelle pour que le TGV y circule, la mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi des politiques urbaines régionales et la négociation d'un schéma régional de formation supérieure. Sur ce dernier point, le maire de Poitiers ne voit aucun inconvénient à ce que son université se « déconcentre » elle-même sur les autres villes de la région avec la création d'IUT à La Rochelle (informatique industrielle, francophonie, métiers de la mer) à Niort (domotique et métiers de l'assurance), à Angoulême (sciences de l'image). Poitiers, pour sa part, développerait les services qualifiés, la recherche et le tertiaire administratif.

Alors que dans beaucoup de régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Midi-Pyrénées) on entend les élus des départements et des villes périphériques stigmatiser la boulimie de « leur » métropole, la démarche de la « bande des quatre », y compris le maire de la préfecture de région, mérite intérêt. Le schéma d'une métropole quadripolaire est en pointillé...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : ROGER BECRIAUX, GEORGES CHATAIN, JACQUES FORTIER, JEAN-RENÉ LORE, FRANCIS GOUGE. Coordination : J.-F. SIMON.

Culture

THÉATRE

Un entretien avec Jean-Loup Dabadie

Le « D'Artagnan » nouveau est arrivé

Pour son premier spectacle à la tête du Théâtre national de Chaillot, Jérôme Savary a choisi de monter D'Artagnan *ou* les Choses de la vie du quatrième mousquetaire, *une pièce de cape et d'épée signée Jean-Loup Dabadie.*

Jérôme Savary, l'homme qui sait rêver en trois dimensions, est chez lui à Chaillot, et pour son premier spectacle (qui poursuivra en janvier sa carrière à Mogador), il a choisi le panache, la cape, l'épée. Il s'est lancé dans le mélodrame flamboyant du cliquetis des armes et de l'éclat des diamants. Il a choisi de mettre en scène *D'Artagnan*. Texte de Jean-Loup Dabadie, commentaire musical d'Oswald d'Andréa, avec, dans le rôle-titre, Christophe Malavoy.

Se glissant dans la grande salle lors d'une dernière répétition, on pouvait respirer l'air léger d'un succès en train de naître, on voyait « *choses rares et choses belles* » (comme il est gravé au fronton du palais), un envol de vrais papillons blancs, un vrai cheval galopant à perdre haleine sur un tapis roulant, une fausse Manche de carton-pâte roulant des vagues déchaînées, la robe de la reine Anne d'Autriche grandissant, grandissant jusqu'à la faire ressembler à une ménine de Vélasquez projetée ches les Lilliputiens, des miroirs qui tournent, des panneaux qui coulissent et Richelieu qui ricane et D'Artagnan qui ferraille...

∴

« Je suis très fier d'avoir ici, à Chaillot, un petit bureau, avec sur la porte une plaque de cuivre à mon nom, *dit Jean-Loup Dabadie.* Jérôme Savary me l'a offert pour mon anniversaire. D'autant plus fier, que c'est Chaillot, le TNP de Jean Vilar qui a décidé de ma vocation.

» Ce *D'Artagnan* est mon plus gros livre : 268 pages, un an de travail. Je ne demande pas qu'on me plaigne ! De toutes façons, on ne me plaindra jamais, je n'ai pas le physique à ça. J'ai un aspect dilettante, joueur de tennis, une allure détendue, amène... C'est ma forme de timidité. Comme une jeune fille dans une soirée allume cigarette sur cigarette. Moi, je ne fume pas, alors j'allume un sourire...

» Ce sourire dissimule une angoisse et une inquiétude permanentes. Beaucoup de travail aussi. Je suis un besogneux. Je me lance en écrivant mes brouillons avec des feutres de couleurs pâles, rose, bleu ciel, des couleurs pas trop graves. Quand je réécris une page, je choisis un bleu plus soutenu. Ça commence à se fixer. Là-dessus interviennent les corrections que je fais en rouge, comme à l'école. Après, si je suis un peu rassuré par la scène, le sketch, la chanson, je l'écris au feutre violet, ma couleur préférée. A ce moment-là seulement, je prends mon beau papier blanc, bien lourd, avec en filigrane un soldat romain casqué, et je recopie, très doucement, à l'encre noire...

» Pour ce *D'Artagnan* – n'est-il pas juste que le héros récupère le titre, on le lui a toujours confisqué ? – je me suis surtout inspiré des *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, biographie assez obscure du quatrième mousquetaire rédigée par un certain Gatien Courtilz de Sandras, presque contemporain de son sujet. Dans sa courte préface aux *Trois Mousquetaires*, Dumas signale avec discrétion avoir eu connaissance de l'ouvrage... Il est évident qu'à la chronique de Courtilz Dumas a ajouté le talent, et d'une main-courante a fait un éblouissant roman.

» Mais Savary et moi ne portons pas à la scène l'œuvre de l'un ou de l'autre ; nous prenons des personnages qui appartiennent à la légende, à la mémoire collective, et nous en faisons une pièce de théâtre.

» On nous demande déjà : « Avez-» vous été fidèle à l'histoire ? » Quelle histoire ? Majuscule ? Minuscule ? Quand on lit Courtilz ou Dumas, on le voit : les seuls personnages qui aient réellement existé sont le roi Louis XIII, Anne d'Autriche, sa femme, Richelieu, Buckingham et d'Artagnan dans un rôle très modeste. Tout le reste est pure imagination. Ce qui ne nous a pas empêchés de respecter tous les points de passage forcés de la légende : l'ignoble Milady est là, les ferrets sont là, les valets, dont Planchet, aussi, tout comme la douce Constance et son infect collabo de mari, Bonnacieux.

Ecrire apprend à lire

» Tout commence par la fin. D'Artagnan a soixante ans. Nous sommes au siège de Maastricht, en Flandre, en 1673. Le vieux soldat en train de mourir va revoir certains épisodes de sa vie et les raconter à un jeune tambour qui se trouve à ses côtés. C'est ça, oui, un grand flash-back... Avec beaucoup de rires, de larmes et jusqu'à dix cadavres qui se superposent.

» Notre *d'Artagnan* n'est ni un pastiche ni un « *à la manière de...* ». J'espère de tout mon cœur avoir réussi à tracer mon chemin d'écriture entre la préciosité parodique et la trivialité anachronique. Ce chemin, d'ailleurs, était une avenue, très large. On pouvait, sans transformer les mousquetaires en loulous de banlieue, les faire parler normalement. Avec, çà et là, mais vraiment à peine, une réminiscence, un parfum de temps ancien. Mais aussi beaucoup de vigilance. L'autre jour, j'ai repris affectueusement un acteur qui sortait de scène en disant « *d'accord* ». C'était comme si j'avais fait dire « *OK* » à Buckingham !

» Mais quand je fais donner à d'Artagnan des leçons de parisien par son confesseur – « *C'est comme çè qu'on pèrele à Paris, en guèrde !* », – j'ai ajouté, en guise d'indication, dans la marge : « *Comme Depardieu dans un film de Pialat...* » L'idée – les milliers d'idées – de Savary qui adore casser la baraque, a été d'être insolent, de bousculer toutes les conventions et les idées reçues mais de ne pas trahir le rêve.

» Et moi, pour ne pas trahir Savary, j'ai commencé par m'immerger dans les bibliothèques. C'est fou ce qu'écrire vous apprend à lire. Vie de Louis XIII, vie de Richelieu, vie de Louis XIV enfant, bien que je ne m'en sois pas servi. Un moment, le cardinal parle à son valet sourd-muet : « *Ah ! les Fran-» çais ! Avoir 12 millions de muets » comme toi !* » Rien que pour être sûr de ce chiffre de 12 millions, je suis retourné à la Bibliothèque nationale.

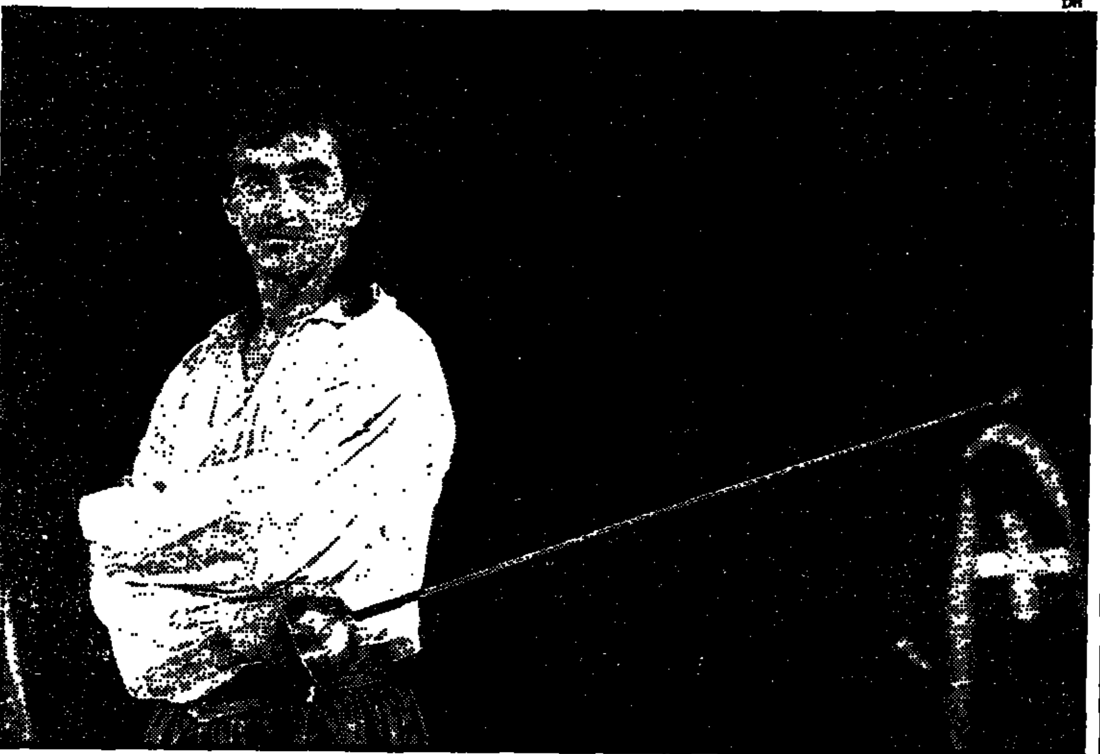
» La reine... Rien de ce que je vais dire n'apparaît dans la pièce, ni dans ses répliques ni dans son comportement. Mais j'ai donné à Julie Arnold qui joue le rôle ces renseignements pour l'aider à camper le personnage, à lui trouver sa force, sa solidité : « N'oublions pas, nous » sommes en 1630-1640, il n'y a pas » la pénicilline. La reine est restée » vingt-deux ans sans donner d'héri-» tier au trône. Et dis-donc, à trente-» huit ans, elle nous fait Louis XIV, » et à quarante, son petit frère ! »

» Voilà, j'ai trouvé dans les bouquins d'histoire tout ce qui pouvait être passionnant du point de vue de la dramaturgie, qui pouvait intensifier l'émotion ou l'esprit drolatique des situations. Ainsi, « enquêtant » sur Louis XIII, j'ai appris qu'il était bègue. Ce défaut d'élocution – historique – est, bien sûr, un formidable élément dramatique. Mais il ne devra pas apparaître comme un gag inventé par Savary et Dabadie, plutôt comme un éclat de vérité retrouvée.

» Ecrivant mon premier scénario, celui des *Choses de la vie*, j'avais de même fait une longue enquête dans les services du SAMU pour ne montrer finalement que l'ambulance qui amenait Piccoli à l'hôpital et un médecin joué par Jean Bouise faisant un signe de tête à Romy pour qu'elle comprenne que c'était fini... En fait, on n'arrive à toucher les autres par le truchement de personnages – ce qu'ils font, ce qu'ils disent, ce qu'ils sont, comment ils le montrent ou comment ils le cachent – que parce que, au fond du cœur, ces gestes, ces propos, ces regards, ces silences, reposent sur une vérité qu'on a cherchée, assimilée, chérie. »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.

DR



Christophe Malavoy dans le rôle de D'Artagnan

URBANISME

Un nouveau pont pour Paris en 1992

Les obscurités d'un symbole

Les architectes français Louis Arretche et Roman Karasinski construiront le nouveau pont qui, à partir de 1992, devrait relier les gares de Lyon et d'Austerlitz. C'est ce qu'a récemment annoncé le maire de Paris. M. Jacques Chirac devait, dans la foulée, révéler le traitement que ses services ont finalement adopté pour les « frontières » de Paris.

La construction du nouveau pont qui, à partir de 1992, reliera la gare de Lyon à celle d'Austerlitz, a donc finalement été confiéde à Louis Arretche et Roman Karasinski, préférés a neuf autres finalistes, parmi lesquels l'équipe des Anglais Richard Rogers et Ove Arup (dotés d'un mention de consolation), et celles de Norman Foster (avec Jourda et Perraudin), de Paul Chemetov, de l'Espagnol Calatrava, de Dominique Perrault, etc. Pour qui connaît, d'une part, l'esprit de l'équipe Louis Arrechte, de l'autre, les noms et l'œuvre des perdants, parmi les plus prestigieux maîtres-d'œuvre de l'architecture contemporaine, le commentaire de M. Jacques Chirac n'a rien d'étonnant : « *Le choix s'est porté vers une architecture classique* , et non vers « *un ouvrage moderne à haubans, de très belle facture, mais qui nous a paru moins bien adapté à l'environnement.* »

En évoquant l'environnement, le maire de Paris fait allusion aux deux extrémités du pont, d'un côté les ouvrages souterrains de la gare de Lyon et les brillants ensembles qui encadrent la rue Vincent-Van-Gogh, de l'autre l'enchevêtrement de routes, de voies ferrées et de magasins qui viennent mourir sur le noble bâtiment de la gare d'Austerlitz.

Les travaux du nouvel ouvrage, présenté aussi comme un « doublement » de l'actuel pont d'Austerlitz, commenceront au premier trimestre 1991, leur coût est évalué à 340 millions de francs. Ils doivent permettre d'améliorer aussi la circulation piétonne, la ville de Paris n'excluant pas un système de transport léger, par wagons automatiques, qui doit réduire le temps de parcours entre les deux gares.

Pour la partie « *strictement parisienne* » de la couronne de Paris (qui, entre les boulevard des Maréchaux et les limites de la commune, représente quelque 10 % de la surfade de la ville), plusieurs objectifs ont été définis. Ils prévoient notamment de « *transformer en véritables places urbaines, en les recomposant, les portes principales de Paris, comme les portes Maillot, d'Orléans, d'Italie, de Vincennes, de La Villette, de Pantin et d'Aubervilliers* », de « *créer de nouvelles liaisons entre Paris et les communes limitrophes, mieux mettre en valeur les perspectives et les points de vue. Enfin, réduire autant que faire se peut la saignée que représente le boulevard périphérique* ». Tandis que la vocation de ceinture verte et d'équipements publics se trouve confortée, d'importantes zones actuellement occupées par les voies de la SNCF doivent être libérées et aménagées. La politique conduite dans le secteur Seine sud-est (ZAC Bercy), secteur qui sera prolongé par la ZAC Austerlitz-Tolbiac, devrait se développer dans le secteur nord-est, autour du canal Saint-Denis, ainsi que dans le sud-ouest (prolongement du quartier Citroën-Cévennes au-delà du boulevard Victor). Enfin, les transports devraient être notablement améliorés dans cette partie de la couronne.

Tout en se limitant explicitement à Paris *intra muros*, M. Jacques Chirac a souligné la nécessité d'un dialogue et d'une « *concertation* » sereine avec les maires des vingt-neuf communes limitrophes, ainsi qu'avec les différentes instances de la région Ile-de-France. Le maire de Paris « *ne souhaite pas reproduire le processus annexionniste qui a, au long de l'histoire, porté le développement de la ville* ». Mais il faut, à ses yeux, « *cesser de considérer cet espace délaissé comme celui des confins de la ville. Il est un espace de liaison entre Paris et l'agglomération et, à ce titre, justifie que les opérations d'aménagement conduites de part et d'autre des limites administratives soient mieux coordonnées, mieux harmonisées.* »

On ne fera pas ici de commentaires sur le choix de Louis Arretche et de son coéquipier. Il était en effet si évident que serait retenu le projet de ce conseiller traditionnel de la Ville de Paris (reconstructeur habile de la passerelle des Arts, moins brillant ensemenceur du Jardin des Halles, etc.), par un jury qui a pour lui la plus naïve et la plus honnête des admirations ! Si évident qu'on se demande d'ailleurs quel diable a bien pu pousser la Ville de Paris, pour faire ainsi concourir des noms aussi prestigieux de l'architecture internationale.

Superbe isolement

En revanche, il serait sans doute permis de se louer de la saine évolution de la mairie de Paris qui, avant de lancer un nom et un projet tout cuit à un emplacement (presque) arbitraire, comme la porte Maillot (on se souvient du projet Cacoub), semble opter d'abord pour une étude d'ensemble, une réflexion cohérente, à long terme. Semble, car il n'est pas certain que toutes ces belles phrases ne servent pas à masquer une idée qui tient de la plus malheureuse fixation (toujours les serre-livres de la porte Maillot). Et d'autant moins certain que plusieurs indices indiquent un repli frileux des ambitions de la capitale à quelques encâblures de l'échéance municipale.

Ainsi, la volonté affichée de penser la ville de l'intérieur, dans les limites rigides que lui ont imparties l'éclatement de la Seine-et-Oise puis la décentralisation (voir notamment *le Monde* du 28 juillet), volonté qu'il n'est pas nécessaire d'afficher aussi fortement pour engager, comme il est souhaitable, le dialogue avec les partenaires proches de Paris, revient à imaginer la métropole dans un superbe isolement. Seules les vingt-neuf communes limitrophes sont d'ailleurs évoquées, quand chacun sait, à Londres comme à Lyon, à Barcelone comme à Berlin, que les limites communales n'ont aujourd'hui d'intérêt qu'étroitement politique et financier, et que seule l'ambition à l'échelle nationale permettra aux métropoles de rester dans la compétition internationale. En cela, la prise de position de M. Jacques Chirac est aussi un acte de défiance envers la délégation interministérielle à la Ville et au développement social urbain, qui n'en est pas moins une structure incontournable, confiée il est vrai à un proche du PS, M. Yves Dauge, un des esprits français les plus fins et les plus compétents en matière d'urbanisme.

Tout aussi déplorable est la dissociation du projet de pont et du projet pour la couronne (ou sa partie « *strictement parisienne* »). Ce ne doit plus être un secret pour personne : l'immense emprise occupée par la gare d'Austerlitz (et non la seule zone de Tolbiac) aurait pu – le projet existe en plusieurs variantes – être rendue à Paris, créant un immense quartier neuf, à l'instar des docklands de Londres. Y aurait très aisément trouvé place le projet de Grande Bibliothèque. La gare (au rôle considérablement restreint puisque les TGV n'y arriveront pas) aurait parfaitement trouvé sa place à la limite d'Ivry. Mais cela aurait demandé de se pencher sur ce qu'est réellement le centre de Paris et plus généralement l'agglomération parisienne. Et cela n'aurait sans doute pas fait aussi bien le jeu des innombrables requins de la finance qui rôdent dans la mer parisienne comme ils rôdent dans toutes les municipalités, quelles qu'en soient les couleurs.

Peut-être un tel projet n'était-il pas souhaitable pour de plus avouables raisons. Mais il serait alors temps de donner des explications claires aux Parisiens, aux habitants de la région et à tous ceux que l'avenir de la capitale concerne.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

COMMUNICATION

Disney Channel sur le satellite Astra

Mickey pointe ses antennes en Europe avec M. Murdoch

Il a soixante ans, et ses oreilles bien connues vont bientôt ressembler à des antennes paraboliques. Bref, Mickey, les pieds sur terre dans ses parcs de loisirs, n'entend pas rester à l'écart du ciel européen et de ses télévisions. Plus précisément, la société Walt Disney vient de s'associer au groupe News Corporation de M. Rupert Murdoch pour lancer une version européenne de sa chaîne Disney Channel sur le satellite luxembourgeois Astra. Les deux partenaires ont créé une société commune pour promouvoir en Grande-Bretagne et en Irlande la distribution, *via* Astra, de deux chaînes, payantes à terme, Disney Channel et Sky Movies (chaîne de cinéma). Ces deux chaînes seront associées aux trois chaînes gratuites de M. Murdoch (Sky Channel, Sky News et Eurosport) également véhiculées sur Astra, qui enregistre ainsi son neuvième client (sur seize canaux possibles).

Disney Channel émettra dix-huit heures de programme par jour, pour les enfants d'abord, mais en s'élargissant, après 21 heures, à un contenu plus familial. Le tout adapté du modèle américain lancé en 1983, et qui est une des principales chaînes payantes des Etats-Unis avec plus de quatre millions d'abonnés.

Ce sera surtout un maillon de plus dans une stratégie bien rôdée, celle d'un Mickey qui fête cette année en fanfare ses soixante ans. Une stratégie qui a autant besoin de ses parcs de loisirs, comme l'Eurodisneyland qui doit ouvrir ses portes en 1992 à Marne-la-Vallée, que d'un accès aux médias pour diffuser sa production d'images. C'est dans ce contexte que Disney vient de signer un accord de collaboration avec TF 1 (*le Monde* du 22 novembre), qui remplace pour elle avantageusement FR 3. La coopération de Disney avec les chaînes françaises n'est pas nouvelle.

Entamée avec « L'ami public numéro un » dans les années 60, elle s'est poursuivie avec « Disney dimanche », puis « Salut les Mickey » sur TF 1, avant « Disney Channel » sur FR 3 depuis huit ans. Un seul but : ne pas quitter les heures de grande écoute. Car, avec la sortie annuelle de deux films, la télévision est le vecteur essentiel de la « culture Dysney », que le Journal de Mickey, lancé avec Hachette dès les années 50, ne suffit plus à propager.

La télévision est surtout le déclencheur des « droits dérivés », ces royalties que paient une série de fabricants pour utiliser l'image Mickey soigneusement codifiée. En France, deux cents licenciés (sur deux mille quatre cents dans le monde) versaient en 1987 près de 56 millions de francs pour estampiller avec la petite souris ou d'autres vedettes maison qui des disques, qui des peluches, qui des vêtements ou des gadgets.

Jusqu'à présent, Disney en Europe s'était positionné comme fournisseur de programmes. L'association avec Rupert Murdoch fait entrer Disney parmi les diffuseurs. Pour l'instant, dans les îles Britanniques seulement. Mais la multiplication probable des chaînes pour les jeunes – un des créneaux privilégie pour les chaînes thématiques qu'autorisent câble et satellite – devrait offrir à Mickey d'autres occasions sur le continent. Petit Mickey, fort d'une très bonne santé financière, a de l'appétit. La rumeur ne le présente-t-elle pas aux Etats-Unis comme le repreneur éventuel de CBS, si ce réseau était vendu ?

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

ARTS

● **Un don du fils de Tzara au Musée d'art moderne.** – Trois des œuvres « préemptées » par l'Etat au cours de la vente Tzara (*le Monde* du 22 novembre) ont été, en réalité, données par le fils du poète dadaïste, M. Christophe Tzara. Cette donation, d'un montant de 6,6 millions de francs, s'est faite après la vente, aucun représentant de l'Etat ne s'étant manifesté avant, indique celui-ci, qui regrette que ce don n'ait pas été signalé par le bénéficiaire : le Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LA RIVE D'EN FACE. Théâtre Essaïon de Paris (42-78-46-42), sam. 21 h, dim. 16 h.

LE TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS. Théâtre Déjazet TLP (42-74-20-50), sam. 20 h 30, dim. 15 h.

CLAUDEL INSOLITE. Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70), sam. 18 h 30.

DEMAIN, J'ARRÊTE. Théâtre de Tourtour (48-87-82-48), sam. 22 h.

MOI, CAGLIOSTRO, ANTICHRIST ET MESSIE. UN COLLIER POUR UNE RÉVOLUTION. Théâtre de la Plaine (40-43-01-82), sam. 20 h 30 ; dim., 17 h.

D'ARTAGNAN. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15). Grand Théâtre, sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 15 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30, dim. 17 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.

BERRY (43-57-51-55). La maison accepte l'échec : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30, jeu. 15 h. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Fin de partie : 21 h, dim. 15 h. ▷ Dim. Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre vingts jours : 20 h 30, dim. 15 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EGLISE POLONAISE (R-V- sur place). Le Miracle de Théophile : 20 h 45.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30, dim. 16 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. La Rive d'en face : 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h, dim. 17 h.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-27-22-09). Bonjour Monsieur Gould : 20 h 30, dim. (dernière) 20 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !.. : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculaon : 20 h 30. Etreintes : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Petite salle. Rencontres avec Bram van Velde Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30, dim. 14 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h, dim. 17 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Une vie bouleversée : 14 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Lecocq fait l'œuf à Marigny : 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 16 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h, dim. 15 h 30. Paroles : 21 h 15, dim. 17 h.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (43-25-70-32). Retours : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). La Liberté ou la Mort d'après Danton et Robespierre : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'Éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu, nulle part : 20 h 30, dim. 17 h.

Samedi 26 - Dimanche 27 novembre

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Albertine en cinq temps : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Le Bonnet du fou : 21 h. ▷ Dim. La Vérité sur l'amour baroque : 16 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : 20 h 45, dim. 17 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 18 h, dim. 19 h 30. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30. ▷ Dim. L'Etranger : 16 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, antichrist et messie un collier pour une révolution : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. D'Artagnan : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h. Théâtre Gémier. Le Funambule : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Une visite inopportune : 15 h 30 et 21 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h. M.I.T.. Claudel insolite : 18 h 30. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. Ged Marlon : 20 h 30. Demain, j'arrête ! : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Riffifoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 28 NOVEMBRE

« Le Marais », de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges », 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 h, « Les sculpteurs du musée d'Orsay au Père-Lachaise », 14 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Picasso à l'hôtel Salé », 14 h 15, 5, rue de Thorigny (M. Hager).

« Versailles : du temple de l'Abondance à la cathédrale Saint-Louis », 14 h 30, façade de la cathédrale (office de tourisme).

« La peinture italienne de Caravage à Tiepolo au Louvre », 14 h 30, porte de Flore, quai des Tuileries (D. Bouchard).

« Nouveaux appartements restaurés du roi et des riènes mères au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (M. Pohyer).

« Galerie rénovée et passage couverts », 14 h 30, métro Bourse, sortie B. N. (Les Flâneries).

« Le village au vin de Bercy et ses transformations futures », 15 heures, sortie métro Bercy, devant le Palais omnisport (Monuments historiques).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Le trésor de Rethel et le musée de Saint-Germain-en-Laye », 15 heures, accueil du musée (Paris et son histoire).

« Histoire de la franc-maçonnerie au musée du Grande Orient de France », 15 heures, entrée, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCES

Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille, 14 h 15 : « Toulouse, le siècle d'or de la peinture toulousaine », par J.-C. Boyer (Centre culturel).

Forum des Halles, 12, place Carrée (porte Saint-Eustache), 14 h 30 ou 17 h 30 : « Chausson et Duparc ou la vie intérieure », par M. Borosiac (Maison des conservatoires).

3, rue Rousselet, 19 heures : « La vallée du Nil » (Arcus).

78, boulevard Malesherbes, 20 h 30 : « Introduction à la sémantique générale : comment construisons-nous notre réalité ?, Comment communiquons-nous avec les autres ? Comment pouvons-nous nous connaître nous-mêmes ? », par J. Lesage (L'Homme et la connaissance). 68, rue Daguerre, 20 h 30 : « J'ai rencontré Albert Schweitzer », par Mme Morize (Nouvelle Acropole).

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : Trunk Crime (1939, v.o.), de Roy Boulting, 15 h ; Pesaro 1988 : le nouveau cinéma taïwanais : Poussière dans le vent (1987, v.o. s.t. anglais), de Hsou Hsiao-Hsien, 17 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : Whity (1970, v.o. trad. simultanée sous réserve), de Rainer Werner Fassbinder, 19 h 15 ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : le Voyage à Niklashaus (1970, v.o. trad. simultanée sous réserve), de Rainer Werner Fassbinder et Michael Fengler, 21 h.

DIMANCHE

Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : They Drive by Night (1938, v.o.), d'Arthur Woods, 15 h ; Pesaro 1988 : le nouveau cinéma taïwanais : Un citoyen modèle (1985, v.o. s.t. anglais), de Wan Ren, 17 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : le Soldat américain (1970, v.o. trad. simultanée), de Rainer Werner Fassbinder, 19 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : Iguana (1988, v.o.), de Monte Hellman, Macadam à deux voies (1971, v.o.), de Monte Hellman, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma géorgien : Pastorale (1976, v.o. s.t.f.), de Otar Iosseliani, 14 h 30 ; Arsena (1937, v.o. version russe traduc. simultanée), de Mikhail Tchiaoureli, 17 h 30 ; le Nageur (1981, v.o. russe s.t.f.), d'Irakli Kvirikadze, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma géorgien : les Petits Hommes (1978, v.o. s.t.f.), de Rendo Chochitaichvili, l'Ane de Magdana (1955, v.o. géorgienne, trad. simultanée), de Tenguiz Abouladze et Rezo Tchkheidze, 14 h 30 ; la Marâtre Samanichvili (1978, v.o. s.t.f.), d'Eldar Chenguelaïa, 17 h 30 ; la Marâtre Samanichvili (1927, v.o. s.t.f.), de K. Mardjanichvili et Z. Berichvili, le Sel de Svanétie (1930, v.o. russe trad. simultanée), de Mikhail Kalatozichvili, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Les Années sombres 1938-1948 : l'Emprise totalitaire : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Alerte aux champs (1943) de E. Lallier et G. Sachse, la Guerre d'un seul homme (1981) d'Edgardo Cozarinsky, 14 h 30 ; 1942 (1976) de Simone Boruchowicz, Monsieur Klein (1976) de Joseph Losey, 16 h 30 ; Presse, Pouvoir et Société (1981) de Philippe Prince, Section spéciale (1975) de Costa Gavras, 18 h 30 ; Traces d'un Paris yiddish (1985) d'Hervé Lissard-Vogt, Cité de la Muette (1986) de Jean-Patrick Lebel, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Années sombres 1938-1948 : Vers les beaux jours : Actualités de l'époque, l'Armée des Ombres (1969) de Jean-Pierre Melville, 14 h 30 ; Presse, Pouvoir et Société (1981) de Philippe Prince, l'Affiche rouge (1976) de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Paris brûle-t-il ? (1966) de René Clément, 18 h 30 ; Pages d'histoire (1966) de Louis Estevez, la France libérée (1948, v.o.) de Sergueï Yutkevitch, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

CLASSIFIED PEOPLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr., v.f.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DUO A TROIS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

PATTY HEARST (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE PIGEON EST DE RETOUR (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LES PORTES TOURNANTES (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

ACHIK KERIB. Film soviétique de Sergueï Paradjanov et David Abachidze, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

DANS LES TÉNÈBRES. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HAMLET GOES BUSINESS. Film finlandais d'Aki Kaurismäki, v.o. : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DU LAC. Film franco-italien de Francesca Comencini : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

MISS ARIZONA. Film italo-hongrois de Pal Sandor, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RAGGEDY. Film britannique de Bob Hoskins, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE SANG DU CHATIMENT. (*) Film américain de William Friedkin, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA SEPTIÈME PROPHÉTIE. Film américain de Carl Schultz, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROIS PLACES POUR LE 26. Film français de Jacques Demy : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM. Film américain de Phil Joanou, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

UNE POIGNÉE DE CENDRE. Film britannique de Charles Sturridge, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE VOYAGE. Film suédo-canadien de Peter Watkins, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Le Carnet du Monde

Naissances

– Eric et Marie ARDOUIN-FUMAT ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Samuel,

à Albi, le 20 novembre 1988.

– Stéphane KHÉMIS
et Catherine FOUCARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sarah,

le 17 novembre 1988.

Décès

– Mme Jean Chidiac,
M. et Mme David Chaldecott
et leurs enfants,
M. et Mme Riad Obegi,
Les familles Chidiac, Issa, Daoud, Chehade, Haraoui, Hajjchahine, Braidi, Massad, Chaldecott, Obegi, Gemayel, Duverger, Khayat et Abou-Hatem,
Et toutes les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Elie CHIDIAC,

survenu à Paris, le 23 novembre 1988, dans sa trentième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 29 novembre, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, Paris-5e.

Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie.

49-51, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

– Ses parents,
Ses frères et sœurs,
Toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henry de ROUVILLE,
contre-ténor,

le 24 novembre 1988, à l'âge de trente-trois ans.

Un culte d'action de grâces aura lieu le mercredi 30 novembre, à 18 h 30, en l'église protestante Saint-Jean, 147, rue de Grenelle, Paris (7e).

Un service d'inhumation se fera au temple de Vabre (Tarn), le vendredi 2 décembre 1988, à 15 heures.

« La lumière brille dans les ténèbres ».
Jean, I, 5.

123, rue de Grenelle,
75007 Paris.
Bousquet,
81330 Vabre.

– M. Jean Fersen,
M. Eric Zannettacci,
José et Fina Hermida, ses dévoués amis,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Andrée
ZANNETTACCI-FERSEN,**

survenu le 24 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 28 novembre, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, Paris (16e), suivie de l'inhumation au cimetière de Passy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– En ce premier anniversaire du décès de

Roland HAMON,
peintre,

nous prions tous ceux qui l'ont connu et estimé d'avoir un moment de recueillement.

Rectificatif

– Dans la notice suivant l'avis de décès de

M. Michel HULIN,

publiée dans le Carnet du *Monde* daté du 26 novembre, c'est par erreur que nous avons indiqué que le défunt était l'auteur du livre intitulé *la Face cachée du temps.*

Communications diverses

– En raison des perturbations des services postaux,

l'ASSOCIATION AMICALE
des anciens élèves
de l'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES MINES
DE PARIS

a le regret de faire part de l'annulation de la soirée de la

SAINTE-BARBE

prévue le 2 décembre 1988, et qui est reportée à une date ultérieure.

Renseignements au 47-20-37-82.

« Porto-Rico à l'engrenage »
Sérigraphies - gravures - xylographies

Vernissage le 26 novembre 1988, à partir de 19 heures.
3, rue des Tourelles, 75020 Paris.
Tél. : 43-64-32-75.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés .... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

EXPOSITIONS

Marqueterie contemporaine

Le premier Salon international de la marqueterie contemporaine (SIM 88), qui se tient jusqu'au 18 décembre à Paris, propose une nouvelle vision de cet art ornemental dont la période de gloire fut le dix-huitième siècle, pendant lequel ébénistes et ornemanistes travaillaient en étroite collaboration.

Géométrie, relief, couleur, graphisme avant-gardiste, goût du détournement et humour caractérisent la production contemporaine en rupture avec l'image traditionnelle, voire somnolente, de cet art.

★ SIM 88 : Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maurice-Ravel, 75012 Paris. Jusqu'au 18 décembre de 10 heures à 22 heures.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4883

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent venir en aide à ceux qui craignent pour leur peau. – II. Un qui a l'habitude d'être dans le champ. Témoignent d'une certaine joie de vivre. Facilement sorti. – III. Ne rougit pas en perdant contenance. Membres d'une famille dans laquelle on grogne beaucoup. A les bras raides. – IV. Fut pour le refus. Tels qu'il y en a pour tous les goûts. – V. Travaille sur quelque chose qui pourra porter ses fruits. Accueillit d'antiques émigrants. – VI. Est appelé à suivre. Mettent du monde dans de beaux draps. – VII. Qui est peut-être trop gros pour passer. Tel que des questions restent souvent sans réponse. – VIII. Fait et refait. Interjection. Fit des ronds dans l'eau. Placé sous une feuille. – IX. Veille au grain. N'hésitent peut-être pas à enguirlander. Pronom. – X. Se rencontre sur les routes. Note. Doit sa présence à certaines sources. – XI. Qui sont faciles à diriger vers la sortie. Pas plus loin. – XII. On ne lui laissa pas l'occasion de reprendre son souffle. Ne grandit pas, bien au contraire, malgré une bonne alimentation. – XIII. Change souvent de mains. Bêtes à cornes. – XIV. On peut « mordre » après l'avoir pris. Pronom. Joignaient le geste à la parole. – XV. Une araignée y est parfois suspendue. A plus que son mot à dire. A un grand pouvoir d'attraction.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I														■	
II							■						■		
III					■								■		
IV							■		■						
V					■		■						■		■
VI		■		■						■					
VII												■			
VIII			■			■					■				
IX				■							■			■	
X					■			■	■						
XI	■											■			
XII						■		■		■	■				
XIII				■									■		■
XIV		■					■			■					
XV					■								■		

VERTICALEMENT

1. Fait la barbe. Endroit où l'on entend sonner les cloches. – 2. Où frétillent des pèlerins. Peut se révéler utile pour celui qui a un trou à boucher. – 3. Un homme qui pousse à l'action. Certaines préfèrent la terre ferme, d'autres n'hésitent pas à se mouiller. – 4. Engage des poursuites. Deux parmi onze. Lieu de consommation. Article. – 5. Coincé. Résulte d'une réflexion. Où certains travaillent régulièrement sur un objectif bien précis. – 6. Peut se révéler utile à celui qui a l'habitude d'apporter sa pierre à l'édifice. Fait renaître des amours animales. Prenait souvent le large. – 7. Est à l'origine d'une certaine agitation. – 8. Occasion de passer l'éponge. Port indien. – 9. Placée sur une tunique. Avait régulièrement du travail sur un bureau. Tel celui avec lequel on trouve à qui parler. – 10. Incident de parcours. Effaçait les souvenirs. – 11. D'une origine en partie commune. Pour le meilleur mais pas pour le pire. Elément d'une liste. – 12. A des chapeaux à ses côtés. Grâce à lui, certains ont eu le pot. Fils de patriarche. – 13. Où chacun de nous accomplit les mêmes gestes. – 14. On ne le faisait généralement pas se répéter. Empêcher d'aller de l'avant. – 15. Tirées d'affaires. Fait impression. Réfléchi.

Solution du problème n° 4882

Horizontalement

I. Menuisier. – II. Ace. Ointe. – III. Rots. Tirs. – IV. Ottomanes. – V. Emeri. – VI. Us. Mus. Or. – VII. Inter. Art. – VIII. Gitane. – IX. Io. Lest. – X. Ems. Veste. – XI. Roulas. Et.

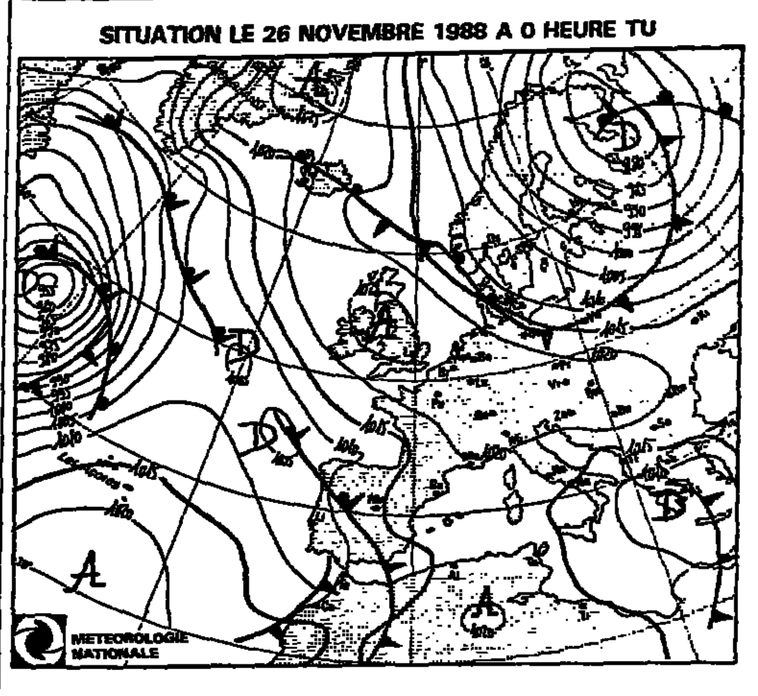
Verticalement

1. Maroquinier. – 2. Ecot. Sn. Omo. – 3. Nette. Tg. Su. – 4. Sommeil. – 5. Io. Meurt. Va. – 6. Sitars. Alès. – 7. Inini. Anes. – 8. Etre. Oreste. – 9. Ressort. Têt.

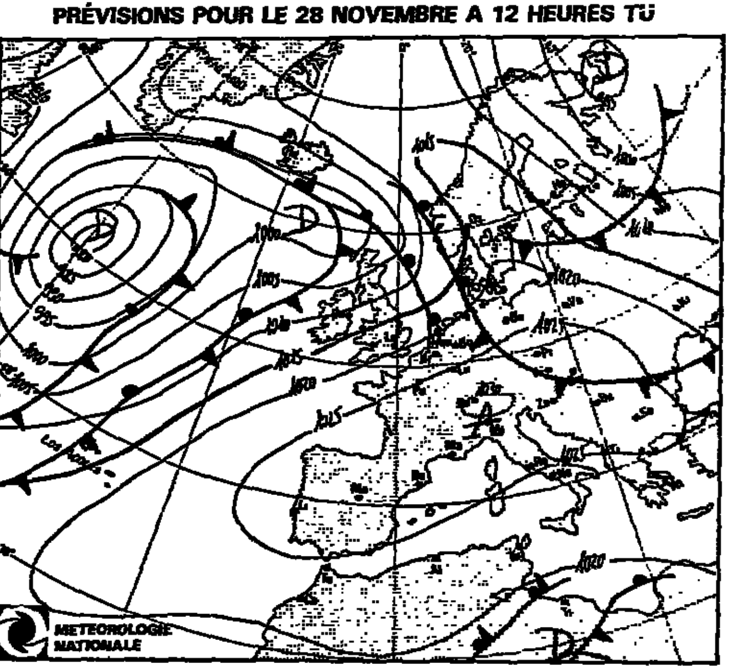
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 novembre à 0 heure et le dimanche 27 novembre à minuit.

L'anticyclone centré sur les îles Britanniques dirige sur la France un flux de Nord à Nord-Est assez froid. Ce champ de hautes pressions continuera à nous protéger des perturbations.

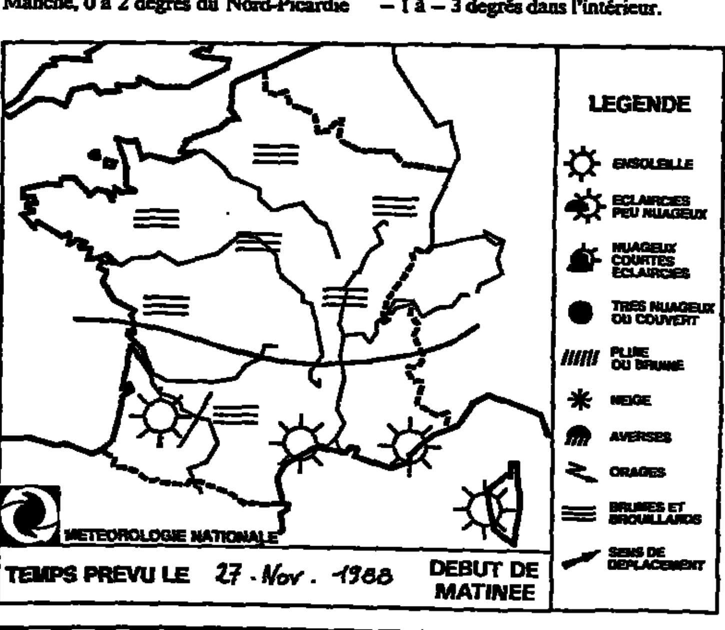
Dimanche : gris au Nord, soleil au Sud. – Sur la moitié nord du pays, jusqu'à la Gironde et la Savoie, le temps sera à prédominance marqué par des brouillards ou des nuages bas. Ces brouillards pourront être localement givrant sur Ardennes, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne.

En montagne, le ciel restera dégagé.

Il fera 4 à 6 degrés sur les côtes de la Manche, 0 à 2 degrés du Nord-Picardie au Val-de-Loire, 0 à – 3 degrés dans le Nord-Est. Au cours de l'après-midi, sur les régions s'étendant de la Bretagne Sud, Pays de Loire, Ile-de-France, Centre, Limousin, au Poitou-Charentes, le ciel s'éclaircira, laissant toutefois subsister des brumes et des nuages par endroits. Ces éclaircies s'étendront au Lyonnais et aux vallées de la Savoie en fin d'après-midi.

Les températures évolueront de 7 à 11 degrés à l'Ouest, mais se limiteront à 3 à 6 degrés sur l'Est.

De l'Aquitaine aux régions méditerranéennes, le soleil sera rayonnant dès le matin. Les températures s'échelonneront entre 1 à 2 degrés près des côtes, et – 1 à – 3 degrés dans l'intérieur.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 25-11-1988 à 6 heures TU et le 26-11-1988 à 6 heures TU — le 26-11-1988

FRANCE			
AJACCIO	13	0	D
BIARRITZ	10	–3	D
BORDEAUX	9	–2	D
BOURGES	5	1	B
BREST	8	1	D
CAEN	9	–2	D
CHERBOURG	7	2	D
CLERMONT-FERR.	2	–4	B
DIJON	5	0	B
GRENOBLE St-M-H	4	–6	D
LILLE	7	2	B
LIMOGES	8	–1	D
LYON	–1	–2	B
MARSEILLE-MAR.	12	2	D
NANCY	3	–1	B
NANTES	8	3	C
NICE	13	4	D
PARIS-MONTS.	8	3	D
PAU	12	–5	D
PERPIGNAN	9	2	N
RENNES	9	1	C
ST-ETIENNE	0	–5	B
STRASBOURG	4	–2	B
TOURS	6	2	C
TOULOUSE	11	–4	D
POINTE-A-PITRE	31	25	A
ÉTRANGER			
ALGER	16	9	C
AMSTERDAM	10	6	C
ATHÈNES	14	11	N
BANGKOK	30	26	C
BARCELONE	14	4	C
BELGRADE	–3	–10	C
BERLIN	8	7	P
BRUXELLES	7	5	C
LE CAIRE	25	22	D
COPENHAGUE	9	6	C
DAKAR	28	23	D
DELHI	26	12	N
DJERBA	15	11	N
GENÈVE	4	–3	C
HONGKONG	21	18	N
ISTANBUL	7	5	P
JÉRUSALEM	19	10	D
LISBONNE	13	10	P
LONDRES	4	–1	B
LOS ANGELES	16	8	C
LUXEMBOURG	5	2	C
MADRID	8	5	P
MARRAKECH	23	11	A
MEXICO	26	10	B
MILAN	5	–4	D
MONTRÉAL	2	–8	N
MOSCOU	0	0	*
NAIROBI	25	16	N
NEW-YORK	12	2	D
OSLO	9	–1	*
PALMA-DE-MAL.	16	2	D
PÉKIN	6	–1	D
RIO-DE-JANEIRO	25	20	C
ROME	11	0	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	4	–2	B
SYDNEY	21	18	C
TOKYO	13	6	D
TUNIS	14	5	D
VARSOVIE	5	4	P
VENISE	8	–1	D
VIENNE	3	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Bicentenaire

A Paris
Avis de recherche

Paris se met en chasse pour retrouver les descendants des acteurs de la Révolution. Jusqu'au mois de janvier 1989 la mairie de Paris va tenter de retrouver *« ceux qui pensent avoir un ou plusieurs ancêtres directement impliqués dans les événements révolutionnaires ».*

Tout sera bon : minitel (36-15 plus CAP 2), listes déposées dans les mairies d'arrondissement, au salon d'accueil de l'Hôtel de ville et dans diverses stations de métro, à partir du 15 décembre, pour diffuser cet original avis de recherche.

Cinq listes de noms – pas moins – ont été établies pour permettre aux Parisiens de retrouver leur authentique fibre révolutionnaire : celles des neuf cents preneurs de la Bastille qu'honora l'Assemblée nationale ; des représentants de Paris aux premières municipalités élues ; des élus parisiens aux Etats généraux et aux Assemblées qui suivirent ; des membres des clubs ; des métiers (boulangers, libraires, etc.) et enfin des personnalités *« de la famille royale à Charlotte Corday en passant par les soldats de l'An II devenus maréchaux de l'Empire et les plus illustres victimes de la Terreur »*, précise la Mairie de Paris dans un prudent souci d'éclectisme.

Ce qui reste du Tout-Paris révolutionnaire pourra se faire connaître par les canaux du minitel, du téléphone (47-00-89-89) ou en écrivant (26, rue Beaubourg, 75003).

Cette vaste opération sera suivie en avril 1989 d'un jeu-concours consacré au Paris historique et topographique de la Révolution. Une centaine de plaques commémoratives seront apposées ou restaurées sur les hauts lieux de l'époque.

Enfin, le 25 juin 1989, une grande parade des Parisiens, qui devrait être mise en scène par Jérôme Deschamps, réunira de la Bastille à la Concorde les arrière-arrière-arrière-petits-enfants des acteurs de la révolution et les heureux gagnants du jeu-concours.

M. K.

● **Louis XVI au palais de justice.** – La première des trois émissions dramatiques en direct conçues et réalisées par Yves Mourousi pour TF 1 (« Au nom du peuple français »), le procès de Louis XVI, qui doit être diffusée le 12 décembre, sera retransmise de la salle de la première chambre de la cour d'appel au palais de justice de Paris. Mme Hélène Ahrweiler, recteur de l'académie de Paris, n'a finalement pas donné l'autorisation nécessaire pour la tenue de ce « procès » dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

● **Mythe et Révolution.** – Le Centre de recherches sur l'imaginaire et l'Institut de sociologie de l'université de Grenoble organisent les 25 et 26 novembre un colloque intitulé « Mythe et Révolution » qui se propose d'*« approcher le phénomène révolutionnaire par le biais singulier des mythes et des imaginaires qui le sous-tendent ».*

★ **Renseignements : M. Yves Chalas, Palais de l'université, place de Verdun, 38000 Grenoble (tél. : 76-54-00-04).**

Sports

● **FOOTBALL : championnat de France.** – Marseille et Lille ont fait match nul (1-1), le vendredi 25 novembre, dans une rencontre avancée de la vingtième journée du championnat.

● **HIPPISME : deux cents victoires pour Cash Asmussen.** – Le jockey américain Cash Asmussen a remporté, vendredi 25 novembre à Maisons-Laffitte, sa deux centième victoire de la saison en France. Assuré d'obtenir pour la troisième fois la Cravache d'or des courses plates, il avait battu au début de l'automne le record de victoires d'Yves Saint-Martin (183).

● **TENNIS : tournoi de Bruxelles.** – Henri Leconte s'est qualifié, vendredi 25 novembre, pour les demi-finales du tournoi de Bruxelles en battant l'Australien Wally Masur (6-4, 1-6, 6-3). En revanche, Eric Winogradski a été éliminé par l'Allemand de l'Ouest Patrick Kuhnen (6-4, 6-2).

VIE PRATIQUE

La vignette automobile est en vente jusqu'au 1er décembre

La période de vente de la vignette automobile 1989 s'achèvera le jeudi 1er décembre à minuit, rappelle dans un communiqué le ministère de l'économie.

Jusqu'à cette date, la vente des vignettes est assurée dans les débits de tabac signalés à l'attention du public par une affiche jaune. La vente est également assurée par les recettes des impôts (recettes locales et principales). Les recettes principales seront fermées au public pendant l'après-midi du mercredi 30 novembre. Les recettes locales et principales seront en outre fermées les samedi 19 et 26 novembre.

Les automobilistes devront acheter leur vignette dans le département d'immatriculation de leur véhicule, rappelle le ministère. En cas d'empêchement, cette vignette pourra toutefois être acquise par un tiers, sur présentation d'une photocopie de la carte grise, auprès de n'importe quel débit de tabac ou recette des impôts situé dans le département d'immatriculation du véhicule.

Après le 1er décembre, les vignettes ne pourront plus être obtenues qu'auprès des recettes des impôts. Leur prix sera alors majoré d'un intérêt de retard et d'une augmentation de 5 %. Toutefois ces majorations ne seront pas réclamées aux automobilistes qui se présenteront dans une recette des impôts avant le 12 décembre et qui justifieront d'un certificat émis par un distributeur auxiliaire prouvant que celui-ci ne disposait plus de la vignette nécessaire.

Enfin, le nouveau propriétaire d'un véhicule d'occasion acheté après le 1er décembre 1988 et muni d'une vignette correspondant à cette date au département d'immatriculation de ce véhicule n'aura pas à faire l'acquisition d'une nouvelle vignette, même en cas de réimmatriculation dans un département différent. A l'inverse, le nouveau propriétaire d'un véhicule d'occasion acquis après la fin de la campagne de vente et démuni de vignette au moment de l'achat devra se procurer une vignette correspondant au département de réimmatriculation de ce véhicule.

AFFAIRES

M. Bérégovoy a décidé de relancer l'offensive contre la Société générale

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a décidé de relancer l'offensive sur la Société générale. Depuis quelques jours, la bataille autour de la quatrième banque française semblait s'embourber dans d'intenses négociations entre les émissaires de M. Georges Pébereau, l'assaillant, et ceux de M. Marc Viénot, le président. Chaque camp affichait, officiellement, une ferme volonté d'aboutir à un accord. Ce n'aura finalement été qu'une paix provisoire. La bataille boursière pourrait reprendre lundi, encore que le ministre d'Etat et ses collaborateurs aient quelques difficultés à imposer leur volonté.

Face au blocage apparent de la situation, M. Bérégovoy – qui continue à affirmer qu'il n'est pour rien dans cette affaire – a engagé avec ses deux principaux collaborateurs sur ce sujet, son directeur de cabinet, M. Alain Boublil, et son chargé de mission, M. Patrick Careil, une stratégie à deux dimensions : des pressions sur les actionnaires privés de la Société générale, d'une part, des « ordres » en direction des actionnaires publics, d'autre part.

Pour organiser sa défense, M. Marc Viénot a cherché, depuis quelques semaines, à renforcer son actionnariat en faisant appel à des grandes entreprises privées, industrielles et commerciales. Plusieurs d'entre elles auraient acquis des petits paquets d'actions. On a parlé de Michelin, de Peugeot, de Pernod-Ricard, de Lafarge, etc. La direction de la banque n'a jamais confirmé ces noms. Depuis le début de la semaine qui vient de s'écouler, les collaborateurs du ministre d'Etat multiplient les pressions sur les actionnaires privés de la banque, anciens et nouveaux. L'un d'entre eux, convoqué à deux reprises, aurait même été l'objet d'une menace de déstabilisation sur son propre capital au cas où il refuserait d'obéir à la volonté de la Rue de Rivoli.

Les actionnaires publics en première ligne

Mais la stratégie du ministre d'Etat s'appuie surtout sur les actionnaires publics de la banque, et en particulier sur les trois sociétés nationales d'assurances (l'UAP, les AGF et le GAN). M. Bérégovoy a demandé, par téléphone pour l'instant, aux dirigeants de ces trois entreprises (respectivement MM. Jean Peyrelevade, Michel Albert et François Heilbronner) d'acheter des titres de la Société générale sur le marché. Ces trois compagnies publiques sont déjà actionnaires de la banque, puisqu'elles avaient été retenues dans le groupe des actionnaires stables désignés par M. Edouard Balladur, alors ministre de l'économie, à l'occasion de la privatisation, à l'été 1987. Actuellement, les AGF possèdent environ 4 % du capital de la Société générale, le GAN à peu près 3 % et l'UAP 2 %.

M. Georges Pébereau détenant, depuis mercredi 23 novembre et, comme il l'a annoncé vendredi 25, avec Marceau Investissements et la Société immobilière de gestion et de participation (SIGP), 10,36 % des actions de la banque, il pourrait constituer avec ces actionnaires publics un groupe disposant de plus de 20 % des titres. En demandant aux trois assureurs publics d'acheter des actions, M. Bérégovoy espère ainsi renforcer ce groupe, auquel il faut ajouter les 2 % environ de la société industrielle encore nationalisée Rhône-Poulenc.

Les trois dirigeants d'assurances vont, ils accepter la demande du ministre d'Etat ? On sait que, comme assureurs, ils sont très soucieux de ne pas mettre tous les fonds – ou une partie importante de leur placement – dans une seule société. Il leur est nécessaire d'assurer une certaine dispersion de leurs risques. On sait aussi que, comme tous leurs confrères, ils souhaitent continuer à conserver, dans leur politique de prise de participation, une certaine neutralité, indispensable à tout investisseur institutionnel.

Dès le début de l'affaire, M. Jean Peyrelevade, patron de l'UAP, avait, dit-on, fait savoir rue de Rivoli qu'il ne souhaitait pas s'engager dans cette offensive sur la Générale. On peut penser que, comme M. Michel Albert, son homologue aux AGF, il a répondu par la négative à la proposition de M. Bérégovoy. Quant à M. François Heilbronner, ancien conseiller de M. Jacques Chirac et actuel président du GAN, il semble avoir adopté pour l'instant une position moins ferme. Dans les milieux boursiers, on affirme que le GAN a commencé à acheter dès vendredi.

En cherchant ainsi à engager les actionnaires publics dans la bataille, M. Bérégovoy et ses collaborateurs révèlent la véritable nature, politique, de l'opération. Mais cette politisation risque fort de se retourner contre le ministre d'Etat. D'abord parce qu'elle apparaîtra comme une renationalisation. Ensuite parce qu'après les milieux financiers français et étrangers, de nombreux socialistes commencent à s'inquiéter des conditions dans lesquelles l'opération est menée. L'argent de la Caisse des dépôts, organisme public qui a épaulé M. Pébereau, aurait-il été utilisé pour l'enrichissement personnel de quelques capitalistes ? La question est de plus en plus souvent posée.

ERIK IZRAELEWICZ.

Les conflits sociaux

Le gouvernement face à la paralysie totale du RER

Le calvaire des usagers de la ligne A et, dans une moindre mesure, de la ligne B du réseau express régional (RER) prendra fin, lundi 28 novembre. Finis les entassements de 18 h lorsque les voyageurs sont conraints de se mettre debout sur les banquettes ! Eteinte l'exaspération de ceux qui ne savent pas à quelle heure ils parviendront à leur travail et quand ils seront de retour à la maison : lundi, aucun RER ne circulera plus.

La direction de la RATP essaiera de mettre en place, malaisément, un réseau de bus de substitution, un bien pauvre moyen pour pallier la thrombose qui frappe le RER asphyxié par la grève d'une minorité d'ouvriers des ateliers d'entretien de la RATP. Plus de réparations, plus de sécurité, plus de rames.

Une mission de conciliation

Le conflit est banal. La CGT et FO-exécution réclament 1 000 F de plus par mois ; la direction en propose dix fois moins. Ses modalités le sont moins : les grévistes, dont la proportion tourne autour de 30 % sur un total de huit cent vingts ouvriers, ont choisi des formes d'action paralysantes. Non contents de pratiquer une grève tournante qui minimise les inconvénients pécuniaires, ils occupent les aiguillages des ateliers de Boissy-Saint-Léger, Massy et Rueil pour empêcher les rames d'entrer et de sortir. La direction a cherché à assigner en justice ces « commandos ». Ceux-ci mettant des cagoules à l'approche de visiteurs suspects, c'est à la jumelle que l'huissier a effectué les constats qui ont abouti, le 25 novembre, à l'ordonnance du juge des référés de Nanterre prescrivant l'évacuation des voies ferrées.

M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, s'efforce de mener de front dialogue et fermeté. Il a condamné *« solennellement les pratiques illégales* [...] *qui constituent un véritable dévoiement du droit de grève »* et qui pénalisent les salariés d'Ile-de-France. Il a demandé à M. Bernard Brunhes, ancien conseiller à Matignon de M. Pierre Mauroy pour les affaires sociales, de mener à bien une mission de conciliation pendant ce week-end.

La marge de manœuvre du ministre est étroite. S'il cède aux revendications des ouvriers de la RATP, la CGT s'empressera d'étendre le mouvement à la catégorie équivalente de la SNCF, moins bien payée de 15 % environ. S'il fait intervenir les forces de l'ordre, FO, la CFDT, la CFTC, les « autonomes » et les « indépendants », lui promettent une *« riposte unitaire »*. Il lui faut donc obtenir, en douceur, un déblocage des voies d'accès aux ateliers afin que les non-grévistes réparent suffisamment de rames du RER pour rétablir un service minimum. La CGT fera tout pour s'opposer à cette dédramatisation qui soulignerait son isolement.

L'expert en relations sociales qu'est M. Delebarre aura besoin de tout son talent pour sortir du piège politique qui est tendu au gouvernement. La prise en otage des usagers des transports en commun de la région parisienne n'a d'autre but – on en est persuadé dans les milieux du pouvoir – que de contraindre le Parti socialiste à s'associer au Parti communiste pour les élections municipales... tout en écornant l'image sociale d'un gouvernement déjà mise à mal par le conflit de infirmières et des postiers.

ALAIN FAUJAS.

Le mouvement de mécontentement se poursuit dans les Postes, à EDF et chez les pharmaciens

Hormis la RATP, à Paris, les divers mouvements de grève demeurent limités, sauf à Marseille où la situation reste délicate pour les remboursements de Sécurité sociale rendus incertains par le conflit dans les caisses d'assurance-maladie, pour la distribution du courrier et pour les transports urbains affectés par des débrayages.

• **Aux PTT**, il faut noter la fin de la grève du centre de tri de Sotteville-lès-Rouen, après deux jours d'arrêt de travail. Lyon-Montrachet, Clermont-Ferrand, Bastia et Marseille sont toujours bloqués, ainsi qu'Amiens, où les organisations patronales appellent à une manifestation pour le lundi 28 novembre, à 17 heures.

• **A la SNCF**, des perturbations se produisent sur les lignes de Paris-Bordeaux-Hendaye et de Bordeaux-Toulouse. Deux trains sur trois circulent.

• **A Air France**, les débrayages des mécaniciens au sol entraînent l'annulation de treize vols pendant le week-end, cinq samedi et huit dimanche. Onze avions sur cent quatre sont immobilisés.

• **A EDF**, les baisses de production d'électrité se poursuivent dans les centrales, notamment nucléaires. La CGT prétend que *« les conditions de vie et de travail des personnels ne permettent plus d'assurer la surveillance et l'entretien comme il le faudrait »*. La direction affirme, de son côté, que la sécurité n'est pas compromise, et que *« le personnel gréviste répondrait aux règles de sûreté s'il se produisait un incident »*. Au centre de retraitement de La Hague, le personnel de la Cogema a repris son mouvement de grève, suspendu pendant les négociations.

• **Dans les pharmacies**, des ruptures de stocks sont à craindre. Quelque deux mille pharmaciens ont décidé à Paris de cesser les commandes de médicaments et de refuser la livraison des commandes déjà passées, en particulier aux laboratoires de firmes nationalisées. Lors de l'assemblée générale créant une coordination nationale en marge des syndicats, ils ont aussi décidé de fermer leurs comptes aux chèques postaux et banques nationalisées, voire de refuser de payer les factures. Toutes ces mesures visent à obtenir du gouvernement qu'il suspende ou annule la baisse de 2,87 % des prix des médicaments remboursés.

Elu secrétaire général

M. Jean Kaspar appelle à la « modernisation » de la CFDT

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Dans la soirée du 25 novembre, à Strasbourg, dans son Alsace natale, M. Jean Kaspar, quarante-sept ans, a été élu secrétaire général de la CFDT, obtenant l'unanimité des trente-cinq voix du bureau national et succédant à M. Edmond Maire, cinquante-sept ans. Un changement historique et apparemment sans drame qui est intervenu au terme d'un congrès souvent houleux et confus. Mme Nicole Notat a été reconduite à la commission exécutive par 31 voix sur 35 et n'a obtenu que 26 voix pour le poste de secrétaire générale adjointe.

Chaleureux à l'égard de M. Maire dont l'influence *« touche à la société tout entière »*, M. Kaspar lui a malicieusement lancé : *« C'est vrai, Edmond, tu n'a pas toujours été un secrétaire général de tout repos. Mais ce n'est pas par la facilité que l'on atteint les sommets. »* La facilité, ce n'est pas non plus ce qui attend M. Kaspar, qui a estimé qu'à Strasbourg – *« le congrès de l'adaptation »* – la CFDT a tracé *« de nouvelles frontières pour le syndicalisme »* en montrant qu'elle a toujours *« une grande ambition pour la société »*.

D'emblée, M. Kaspar a résumé son état d'esprit en deux mots *« ouverture et fermeté »*. Ouverture pour améliorer le fonctionnement démocratique de la CFDT – l'engagement vient à point – mais aussi pour *« comprendre les mutations et les évolutions qui s'opèrent dans la société »*. Fermeté vis-à-vis de l'entrisme des *« groupuscules »* d'extrême gauche mais aussi à l'égard du gouvernement et du patronat *« pour qu'ils prennent en compte nos propositions »*.

« Notre société, a souligné M. Kaspar, *peut continuer à glisser insensiblement sur la pente du repli sur soi et d'un individualisme effréné. » « Cette voie*, a-t-il poursuivi, *sera en effet inéluctable si le syndicalisme baisse les bras et laisse au patronat et au gouvernement quel qu'il soit le champ libre (...), s'il ne secoue pas l'immobilisme social qui* [les] *caractérise encore. »*

Le syndicalisme doit *« reconquérir sa légitimité dans une société qui la lui conteste* [non pas] *à coups d'affirmation mais à travers une pratique, une capacité de débat et avec la pertinence de nos propositions qui démontreront que le syndicalisme est toujours utile aux individus, aux entreprises et à la société »*. Apporter donc des *« réponses concrètes »*.

Vieux démons

M. Kaspar a proclamé par ailleurs sa volonté de *« créer les conditions d'une plus grande convergence »* entre les organisations syndicales. Sans citer aucune confédération, il s'est dit prêt à agir pour *« passer d'un pluralisme de division à un pluralisme de créateur plus coopératif »*, y compris au niveau européen.

Elu triomphalement, M. Kaspar, à qui échoit le secteur international, aura bien besoin de ses qualités de rassembleur. Dans la nouvelle commission exécutive ramenée à huit membres dont quatre sont originaires de l'est de la France, M. Kaspar devra faire équipe avec Mme Nicole Notat, secrétariat générale adjointe, chargée de la politique revendicative proche de M. Maire qui l'aurait préféré au secrétaire général. Ses proches occuperont des postes importants. L'économie et la fonction publique pour M. Alain Chupin (34 voix), la pratique syndicale pour M. Jean-René Masson (33 voix), la trésorerie et la protection sociale pour M. Jean-Marie Spaetth (34 voix). Aux autres postes, on trouve M. Jacquier (29 voix). Pour l'emploi et la formatiton, M. Troglic (31 voix) pour la société, M. Mandray (30 voix) pour l'organisation.

Le vote de la résolution d'orientation et d'activité limite le satisfecit : 59,64 % pour (4 points de moins qu'à Bordeaux en 1985) 33,28 % contre et 7,08 % d'abstentions et de nuls. La majorité confédérale retrouve donc les contours de celle de 1982 au congrès de Metz. De plus, un amendement visant à dissocier la sanction des orientations à venir de celles de l'activité passée a recueilli 40,8 % des voix. A la nouvelle commission exécutive, les proches de M. Maire ont été les moins bien élus. Mais avant son départ, M. Maire aura eu la satisfaction de voir la demande d'adhésion à la Confédération internationale des syndicats libres (CINSL) largement ratifiée (81,5 % pour).

C'est l'« affaire Héritier » qui a laissé planer en permanence une zone d'ombre sur le congrès et a cristallisé les mécontentements. L'amendement du syndicat des transports de Côte-d'or soutenu par trois cent quatre-vingt-huit syndicats et visant à modifier les statuts pour tenter de « sauver » le trésorier sortant a été repoussé par 53,8 % des congressistes le 25 novembre au soir. Mais les débats internes souvent vifs ont fini par masquer le changement de secrétaire général et par faire passer au second plan les enjeux de l'adaptation. La CFDT a poursuivi le ravalement de son héritage soixante-huitard (dissociant l'autogestion du socialisme, proclamant son autonomie face aux partis de gauche), satisfaisant ainsi à autant de préalables indispensables à la *« modernisation »*.

Reste à démontrer son « savoir-faire » sur le terrain. M. Kaspar a bien du pain sur la planche, alors que son syndicat n'a maîtrisé encore tout à fait ni ses nostalgies, ni ses vieux démons.

MICHEL NOBLECOURT.

[Mme Nicole Notat, nouvelle secrétaire générale adjointe est née le 26 juillet 1947 à Chatrice (Marne), institutrice, elle a adhéré à la CFDT en 1967, devenant dans l'année suivante secrétaire du SGEN dans la Meuse. Secrétaire générale régionale du SGEN Lorraine, elle entre à la commission exécutive en 1982 prenant en charge en 1985 le secteur emploi-formation professionnelle.]

« Quand le gouvernement cache la réalité » (précision)

Le Monde a consacré dans ses éditions datées du 26 novembre une analyse du déficit budgétaire et de l'endettement public. Cette analyse portait sur l'ensemble de la période 1983-1988, mais plusieurs lecteurs nous ont fait remarquer que le titre était ambigu puisqu'il pouvait laisser penser que seul l'actuel gouvernement était visé par le reproche fait aux pouvoirs politiques de cacher le niveau réel du déficit budgétaire. Nous leur en donnons acte puisque la pratique est ancienne et que le gouvernement Rocard l'a plutôt atténuée.

REPÈRES

Croissance

Toujours forte en France

La croissance économique en France s'est poursuivie à un rythme élevé au troisième trimestre. Les comptes de l'INSEE montrent que le PIB marchand a augmenté de 0,8 % (ce qui correspond à un rythme annuel de plus de 3 %), après + 0,4 % au deuxième trimestre et + 1,2 % au premier trimestre. La force de l'activité au troisième trimestre s'explique surtout par la consommation des ménages qui, avec + 1,8 % a redémarré, après un premier semestre où elle avait stagné. Ce sont surtout les achats d'automobiles qui ont entraîné cette reprise des achats des ménages.

ÉTRANGER

Forte consommation et taux d'intérêt record

Déficit historique des comptes extérieurs de la Grande-Bretagne

Le déficit record de la balance des paiements courants britannique, 2,43 milliards de livres (26,24 milliards de francs) en octobre, a pris les marchés financiers par surprise, vendredi 25 novembre. Pour stopper l'affaiblissement de la livre et tenter de freiner la surchauffe, la Banque d'Angleterre a immédiatement relevé d'un point son taux d'intervention, porté à 13 %. Un mouvement suivi par tous les grands instituts de crédit.

L'alerte a été suffisamment chaude pour amener la Banque d'Angleterre à frapper un grand coup. Depuis juin dernier, la Banque centrale s'était attachée à prouver la détermination du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation, en relevant, par demi-points successifs, les taux d'intérêt. En pratiquant une hausse brutale d'un point, elle porte le loyer de l'argent britannique à son plus haut niveau depuis mars 1985 et à un taux inégalé parmi les sept principaux pays industriels.

Le déficit historique de la balance des paiements courants a contraint les pouvoirs publics a réagir fortement. Avec – 2,43 milliards de livres en octobre, le solde négatif des dix premiers mois de l'année est porté à 12,2 milliards (132 milliards de francs), confortant les analystes qui prévoyaient un passif supérieur à 14 milliards pour l'ensemble de 1988.

Cette détérioration n'a pas la même signification qu'aux Etats-Unis. Les Américains, vis-à-vis de l'extérieur, sont devenus débiteurs nets de 400 milliards de dollars (2 400 milliards de francs), alors que les Britanniques sont toujours créditeurs de quelque 200 milliards (1 200 milliards de francs). Mais la solidité financière de la Grande-Bretagne ne peut faire oublier la faiblesse d'une balance commerciale déficitaire de 2,83 milliards de livres en octobre. Un réel signal d'alarme.

On peut, certes, comme l'a fait, vendredi 25 novembre, le chancelier de l'Echiquier Nigel Lawson, juger *« aberrants »* les chiffres d'octobre. La grève des postes, en septembre, a entraîné de sérieuses perturbations pour les exportateurs. Un fait demeure pourtant : au cours des trois derniers mois connus, les exportations ont progressé de 4,5 % par rapport à la période correspondante de 1987. Dans le même temps, les importations faisaient un bond de 14 %, dopées par une demande intérieure très vive.

M. Lawson avait quelque raison, il y a trois jours, de qualifier d'*« insoutenable »* le niveau actuel de l'activité économique. Depuis une semaine, les statistiques se succèdent et se ressemblent sur ce point. L'expansion économique a atteint 1,3 % au cours du troisième trimestre, portant à 5,3 % le rythme annuel de la croissance, depuis le début de l'année. On est loin de l'*« atterrissage en douceur »*, souhaité par le chancelier de l'Echiquier, qui visait à limiter la progression du revenu national, en 1988, à 3,5 %. La surprenante croissance économique que connaît la Grande-Bretagne et qui atteint, en moyenne, 3,7 % depuis 1983 continue de montrer ses dangers. Les risques de surchauffe viennent d'être confirmés par le dérapage de 6,4 %, sur douze mois, des prix à la consommation en octobre.

Inflation salariale

Comment les Britanniques en sont-ils arrivés là, alors que l'inflation moyenne des pays industriels sera, selon l'OCDE, de l'ordre de 3,75 % cette année ? La forte reprise économique des dernières années s'est accompagnée d'une hausse des revenus et d'une accélération des salaires, à l'origine d'un boom de la consommation qui ne se dément toujours pas. Deux facteurs ont renforcé ce phénomène : les réductions d'impôt consenties dans le budget entré en vigueur le 1er avril dernier, puis ramenant le taux maximal de l'impôt sur le revenu de 60 % à 40 % ; une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui pousse les chefs d'entreprise à certaines largesses.

Dans leur sécheresse, les statistiques rendent mal compte d'une évolution nouvelle en Grande-Bretagne. La progression des salaires, désormais de 9,25 % sur douze mois en moyenne, recouvre nombre d'accords dépassant la barre des 10 %. Mais rares sont ceux qui ont été arrachés par les syndicats. Si le premier ministre Margaret Thatcher a su casser la mobilisation syndicale, elle n'a pas réussi à contrer un patronat plus soucieux de faire tourner les entreprises que d'éviter une accélération de l'inflation. Ravis d'une prospérité longtemps attendue et d'une baisse constante, depuis vingt-sept mois, du chômage les Britanniques ont en outre tiré sur leur épargne dont le taux est tombé à son niveau le plus bas depuis 1958 (2,5 % des revenus réels).

Pour casser cet enchaînement menaçant, le Chancelier de l'Echiquier s'en tient à son credo libéral. Jouer sur une livre forte, qu'elles qu'en soient les conséquences pour les exportateurs, et sur l'arme des taux d'intérêt. Ces derniers sont passés de 7,5 % en juin à 13 % aujourd'hui sans que les consommateurs donnent le moindre signe de lassitude. En octobre, les ventes au détail ont encore beaucoup augmenté...

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 21 au 25 novembre

La cinquième vague d'Elliott

RAFRAICHIE durant les quinze derniers jours, la température est très largement remontée cette semaine rue Vivienne, avant de redescendre un peu à la veille du week-end. Une semaine qui, avec les craintes d'ordre monétaire, ne s'était pas ouverte sous de très bons auspices. La première séance, n'ayons pas peur des mots, avait été mauvaise (– 0,92 %). Non pas que le marché ait cédé ce jour-là à la pression des ventes. Surtout, l'absence d'initiatives à l'achat fut plus cruellement ressentie. Le lendemain, cependant, la Bourse parvenait à retrouver un semblant d'équilibre (+ 0,05 %). L'honneur était sauf, et la liquidation de novembre, qui s'annonçait perdante, resta positive (+ 0,94 %) pour la huitième fois consécutive et la neuvième fois de l'année. Si le record de 1986 (onze liquidations gagnantes) n'a pas été battue, la performance n'en vaut pas moins d'être relevée puisqu'elle a été accomplie au sortir de la plus grave crise que la Bourse ait jamais traversée. Qui l'eût cru. Mais bref ! Le marché aurait pu en rester là. Contre toute attente, les deux séances suivantes furent relativement bonnes. Mercredi soir, l'avance moyenne des cours atteignait 0,84 %, un score jugé correct pour l'amorce d'un nouveau terme boursier. Et le lendemain, elle s'élevait encore à 0,45 %. A la veille du week-end, toutefois, la tendance se renversa soudain dans la journée, qui, commencée avec 0,34 % de hausse, se solda par une baisse de 0,14 % après un creux de 0,8 %. Si bien que d'un vendredi à l'autre, les divers indices ont modestement progressé (+ 0,6 % environ). Pas de quoi fouetter un chat.

Même insignifiant, ce résultat tient cependant de la prouesse. Depuis le début de l'année, Paris a monté de 50 %, de 60 % même, à partir de ses niveaux de la fin du mois de janvier, qui avait été exécrable. C'est une réelle performance après les 38 % de chute occasionnée par le krach et que seul Bruxelles a égalée (+ 51 %), Tokyo, malgré un dynamisme peu ordinaire, restant très en retrait (+ 34 %).

A l'évidence, Paris se refuse à baisser, et, même dérisoire, son avance semble contredire les pronostics pessimistes faits sur l'arrivée inéluctable d'une forte vague de ventes bénéficiaires. Ce qui ne veut pas dire que celles-ci ne se produiront pas. Mais le fait est que, cette semaine, le décor était planté pour favoriser le déclenchement de la correction technique attendue.

Avivée par la baisse du dollar, contenue il est vrai par les interventions répétées des banques centrales, la peur d'une hausse des taux d'intérêt a sérieusement tenaillé les marchés financiers. Avant de se ressaisir un peu, Wall Street en avait eu un malaise, et les autres marchés, Tokyo excepté, n'ont pas été brillants non plus. Mais le marché parisien a, semble-t-il, voulu ignorer les bruits de l'extérieur jusqu'à ce que, vendredi, après l'annonce d'un déficit historique de la balance des paiements courants de la Grande-Bretagne, la Banque d'Angleterre décide de relever d'un point son taux d'intervention et les banques centrales britanniques leur taux de base.

Le moins que l'on puisse dire : la nouvelle a raffraîchi l'atmosphère. Mais n'était-elle pas prévisible ?

A vrai dire, personne sous les lambris n'a voulu vraiment croire à une possible aggravation de la situation monétaire. Le fait que M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, et son homologue allemand, M. Gerhard Stoltenberg, se soient mis d'accord pour demander la convocation d'une réunion des sept pays industriels (G-7) immédiatement après l'entrée en fonctions de M. George Busch a fait naître l'espoir d'un arrangement. La subite tension enregistrée outre-Manche va-t-elle modifier le sentiment de la communauté financière ?

L'effet d'annonce le laisse à penser. Il conforte, en tout cas, les présivions des analystes sur graphiques, qui, s'appuyant sur la théorie de Ralph Nelson Elliott, annoncent la fin prochaine du cycle haussier. Selon Elliott, en effet, quand une Bourse monte, elle le fait suivant cinq phases successives : hausse, baisse, petite hausse, petite baisse, à nouveau hausse et baisse, etc. La cinquième et dernière phase est en train de s'achever paraît-il. Va pour la cinquième vague. Mais quand on sait que, pour Elliott, les vagues mineures ont une durée de moins de trois semaines, les intermédiaires trois semaines à un mois et les vagues majeures de plusieurs mois à plusieurs années et qu'un cycle (cinq vagues) peut s'étendre de cinquante ans à un siècle, on est pris d'un sérieux doute sur le bien-fondé de l'analyse. Dans l'immédiat, les vieux boursiers, eux, ne croient pas à un reflux important des cours.

La raison en est que les liquidités sont toujours extrêmement abondantes. Après avoir fait le plein de SICAV et autres fonds de placement, les gérants de portefeuilles s'efforcent de placer les capitaux disponibles en vue de la présentation des bilans de fin d'année. S'ils ne sont pas très importants, leurs achats, toujours sélectifs, contribuent à entretenir des courants d'affaires assez étoffés. Leur rempart ne serait probablement pas très efficace en cas de ventes massives. Il pourrait néanmoins contribuer à freiner le mouvement et peut-être à donner tort à Elliott.

Si l'actualité financière n'a pas été aussi riche que durant les précédentes semaines, elle a néanmoins comporté quelques points forts.

L'an prochain, la Bourse comptera une recrue de plus : Pechiney International. En vue de réunir tous les fonds nécessaires pour financer la construction de sa nouvelle unité d'aluminium à Dunkerque et le rachat d'American National Can, Pechiney introduira, en effet, sur le marché au début 1989, le quart des actions de sa filiale internationale (4 milliards de francs). Les détenteurs de certificats d'investissements privilégiés (CIP), dont le nombre va grossir puisque le groupe a reçu l'autorisation de porter au maximum légal (25 % du capital) cette faculté de respiration financière, auront un droit prioritaire pour acquérir ces titres.

Autre bonne nouvelle : Pernod-Ricard a réussi son OPA sur British Distillers et GTM-Entrepose sera le chef de file d'un pool industriel chargé d'électrifier le réseau ferroviaire turc. Communiqué triomphal de Rhônes-Poulenc, qui annonce pour les neuf mois un bénéfice consolidé acru de 40,1 % ī 2,75 milliards de francs. Quant à M. Mantelet, le fondateur de Moulinex, il va, comme prévu, donner à son personnel la possibilité de racheter 45 % des actions de l'entreprise. D'autre part, le fonds d'investissement britannique Mercury Common Market Trust a franchi le seuil des 5 % dans le capital de la Navigation mixte. Cette filiale de la banque d'affaires Warburg détient désormais 6,62 % du capital du holding que préside M. Marc Fournier et dont les activités vont de l'assurance à l'agro-alimentaire en passant par les transports. Cette entrée, qui a surpris plus d'un investisseur, relance les spéculations autour de la Mixte. Mais la société Mercury a fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de conserver longtemps cette participation. Alors ?

Liquidation encore très difficile sur la Société générale pour les vendeurs à découvert, qui après les indélicatesses du mois derniers, ont appliqué la règle et emprunté plusieurs centaines de milliers de titres. Les frais ont été énormes : 25 francs par titre.

Mais l'événement capital de la semaine a été indiscutablement la montée en flèche d'Eurotunnel (+ 13 %) dont les mérites sont vantés dans une étude réalisée par la banque Indosuez. *« Ne prépare-t-on pas le terrain en vue d'une nouvelle souscription ? »*, demandait quelqu'un derrière un pillier. Les gens sont décidément bien méchants.

ANDRÉ DESSOT.

Matériel électrique services publics

	25-11-88	Diff.
Alcatel	2 464	+ 64
Alsthom	365	– 12
CGE	408	+ 15,50
Crouzet	460	– 14
CSEE (ex-Signaux)	589	+ 9
Générale des Eaux	1 487	– 34
IBM	693	+ 5
Intertechnique	1 300	+ 10
ITT	288,50	+ 4,30
Legrand	3 340	+ 140
Leroy-Somer	1 045	+ 59
Lyonnaise des Eaux	1 446	– 54
Matra	223	– 0,60
Merlin-Gérin	3 320	+ 15
Moulinex	110	+ 2
PM Labinal	852	– 38
Radiotechnique	675	+ 33
Schlumberger	192,90	– 5,10
SEB	786	– 12
Siemens	1 627	+ 7
Thomson-CSF	196,50	– 3,50

Mines, caoutchouc,

	25-11-88	Diff.
Géophysique	425	+ 10,50
Imétal	276,10	+ 11,60
Michelin	176,50	+ 1
Min. Penarroya	89,40	+ 2,80
RTZ	47,55	– 0,05
ZCI	2,26	+ 0,10

Valeurs à revenu fixe

	25-11-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	103,51	– 0,29
8,80 % 1977	126	– 0,20
10 % 1978	103,35	+ 0,15
9,80 % 1978	103,15	– 0,05
9 % 1979	100,90	– 0,30
10,80 % 1979	105,89	– 0,09
16 % 1982	110,75	– 0,15
15,75 % 1982	105,77	– 0,02
CNE 3 %	3 700	+ 50
CNB bq. 5 000 F.	102,95	– 0,06
CNB Paribas 5 000 F	102,81	– 0,19
CNB Suez 5 000 F	102,84	– 0,16
CNI 5 000 F	102,95	– 0,15

Produits chimiques

	25-11-88	Diff.
Inst. Mérieux	5 120	– 180
Labo. Bell.	1 651	+ 116
Roussel Uc	1 275	– 15
BASF	957	+ 31
Bayer	1 021	+ 11
Hoechst	1 027	+ 1
Imp. Chemic.	105,80	– 2
Norsk Hydro	94,10	+ 3,10

Bâtiment, travaux publics

	25-11-88	Diff.
Auxil. d'entr.	1 038	– 22
Bouygues	577	– 8
Ciments Français	1 073	– 7
Dumez	727	+ 4
GTM	774	– 24
J. Lefebvre	975	+ 4
Lafarge	1 340	– 11
Maisons Phénix	61,50	+ 2,40
Poliet et Chausson	561	– 8
SCREG	694	+ 43
SGE-SB	171,10	+ 1

Banques, assurances

	25-11-88	Diff.
Bail Équipement	295	+ 1
Bancaire (Cie)	477,20	– 3,80
Cetelem	620	+ 12
CFF	907	– 8
CFI	474	+ 20
Chargeurs SA	1 236	– 9
Eurafrance	1 498	+ 21
Hénin (La)	565	– 1
Imm. Pl.-Monceau	331	+ 11
Locafrance	421	+ 25
Locindus	865	+ 6
Midi	1 605	+ 35
Midland Bank	187	+ 1
O F P	1 485	+ 64
Paris. de réesc	421	+ 1
Prétabail	1 098	+ 6
Schneider	562	+ 7
Société générale	540	+ 17
Suez (Cie Fin.)	308,50	– 4,50
UCB	174	+ 5

Pétroles

	25-11-88	Diff.
Elf-Aquitaine	353,10	+ 5,10
Esso	277	+ 11
Exxon	250	+ 2,20
Petrofina	2 110	+ 90
B.P.France	71,40	+ 7,80
Primagaz	680	– 3
Raffinage	70,10	+ 0,10
Royal Dutch	673	inch.
Sogerap	287	– 1
Total	322,50	+ 7,50

Filatures, textiles, magasins

	25-11-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 840	– 45
BHV	526	– 14
CFAO	1 820	+ 10
Damart-Serviposte	3 300	inch.
DMC	423	– 7
Galeries Lafayette	1 347	+ 50
La Redoute	3 110	+ 70
Nouvelles Galeries	624	+ 11
Printemps	562	– 8
Roudier	205	+ 7
SCOA	53	+ 4,25

Mines d'or, diamants

	25-11-88	Diff.
Anglo-American	99,90	+ 5,40
Amgold	433	+ 12
Buf. Gold M.	82	+ 2,10
De Beers	68,30	+ 4,40
Drief. Cons.	53,80	+ 0,70
Gencor	101,30	+ 11,30
Gold Field	128,50	+ 0,50
Harmony	38	+ 0,70
Randfontein	437,50	+ 17,50
Saint-Helena	46,80	+ 0,75
Western Deep	169,50	– 5,50

Alimentation

	25-11-88	Diff.
Béghin-Say	516	– 5
Bongrain	2 735	– 45
BSN	5 680	– 10
Carrefour	2 891	+ 46
Casino	180	+ 5,50
Euromarché	2 281	+ 31
Guyenne et Gasc.	726	– 8
Lesieur	2 070	– 10
Moët-Hennessy	3 245	+ 93
Nestlé	28 820	– 30
Occid. (Gle)	763	+ 27
Olida-Caby	415	+ 19 40
Pernod-Ricard	1 210	+ 10
Promodès	2 570	+ 75
St-Louis-Bouchon	1 030	+ 15
Source Perrier	1 322	inch.

Métallurgie

	25-11-88	Diff.
Alspi	327,50	+ 12,40
Avions Dassault-B.	635	+ 12
De Dietrich	1 661	– 69
FACOM	1 080	– 50
Fives Li	159	+ 2,10
Marine Wendel	369	+ 1
Penhoët	386	+ 14
Peugeot SA	1 254	+ 30
Sagem	1 652	+ 27
Saulnes-Châtillon	274,50	– 1,60
Strafor	748	– 2
Valeo	598	– 2
Vallourec	244,20	– 3,90

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Or fin (kilo en barre)	80 600	79 900
– (kilo en lingot)	80 700	79 950
Pièce française (20 fr.)	465	472
● Pièce française (10 fr.)	388	370
Pièce suisse (20 fr.)	498	481
Pièce latine (20 fr.)	464	461
● Pièce tunisienne (20 fr.)	461	460
Souverain	588	584
● Souverain Elizabeth II	593	592
● Demi-souverain	410	406
Pièce de 20 dollars	2 690	2 570
– 10 dollars	1 350	1 365
● – 5 dollars	790	795
– 50 pesos	3 006	2 996
● – 20 marks	590	587
– 10 florins	485	495
● – 5 roubles	309	315

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Société génér.	806 667	434 259 728
Midi	178 110	282 697 846
Nav. Mixte	127 042	151 848 698
CGE	2 262 968	843 490 442
Saint-Gobain	448 665	240 400 406
Bis	131 498	275 961 286
Suez	705 365	219 677 930
Peugeot SA	252 010	310 976 289
BSN	47 450	266 781 505
Simco	374 061	206 556 009
Eurotunnel	5 842 457	257 720 394
Valeo	317 644	190 827 444
Total	471 430	147 928 820

(*) Du 17 au 24 novembre inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel	+ 13,4	Télémécanique	– 5,5
Salomon	+ 12,5	Gr. de la Cité	– 4,9
Bafip	+ 12	BHV	– 4,7
Luchaire	+ 10,3	Eurocom	– 4,3
BP France	+ 9,4	Labinal	– 4,3
Bellon	+ 7,5	Salsigne	– 4,2
SCOA	+ 6,6	Mérieux	– 4,1
SCREG	+ 6,6	Facom	– 4
Olida	+ 6,4	De Dietrich	– 3,8
Elect. S. Das	+ 5,9	Crouzet	– 3,7
Colas	+ 5,7	Berger	– 3,5
Sefimeg	+ 5,7	Arjomari	– 3,4
Leroy-Somer	+ 4,9	BNP CI	– 3,3

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 novembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	107	106,55	105,90	–
+ bas	106,35	105,90	105,50	–
Dernier	106,50	106,15	105,60	–
Compensation	106,50	106,10	105,55	105,20

Nombre de contrats : 88 336.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	21 nov.	22 nov.	23 nov.	24 nov.	25 nov.
RM	1 749 280	2 779 807	1 588 961	1 451 063	1 591 950
Comptant					
R. et obl.	9 571 163	8 517 218	7 195 038	8 366 252	13 770 744
Actions	200 156	206 682	184 915	233 864	194 173
Total	11 520 599	11 503 707	8 968 914	10 051 179	15 556 867
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises.	135,7	135,4	136,7	137,1	–
Étrangères.	112,8	112,1	113,1	114	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	149	149,1	150,4	151,1	150,6
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	391,3	388,7	391,1	393,1	393,5
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40.	1 458,12	1 455,70	1 471,02	1 479,43	1 464,85
OMF (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice OMF 50.	402,53	400,81	404,72	407,82	403,39

Inculpations pour délits d'initiés à la Bourse de Lille

Dans son bulletin d'information du mois d'août, la Commission des opérations de Bourse (COB) révélait avoir transmis au parquet deux dossiers concernant des infractions boursières. La première visait une société inscrite sur le marché hors-cote de Lille, la seconde une entreprise cotée à la Bourse de Paris. L'information était alors quasiment passée inaperçue, d'autant que le gendarme des marchés financiers n'avait pas voulu citer les noms des firmes impliquées. Si le mystère persiste autour de la société dont les titres sont négociés au palais Brongniart, le voile vient de se lever en partie sur la lilloise.

Il s'agit d'opérations frauduleuses réalisées sur les actions de HDG Energie, une firme spécialisée dans la fabrication de procédés de captations solaires, entrée en Bourse le 28 novembre 1986 et qui a déposé son bilan le 10 mars 1988. Au début de l'année 1987, alors que les affaires de la firme commençaient à baisser, un communiqué très optimiste a été publié, entraînant une envolée des cours de l'action. Cette hausse permettait aux personnes bien informées de revendre leurs titres avant qu'il ne soit trop tard et d'empocher de substantielles plus-values. Alertée par ces opérations, la COB, puis le parquet ont conduit leur enquête qui a abouti à lancer treize inculpations.

Le 12 février 1987, un encart était publié dans des journaux à la demande de la société sous le titre « HDG Energie très bon début d'année 1987 ». Il annonçait en particulier des bénéfices pour l'année antérieure et de bonnes perspectives pour l'exercice en cours. Cette information provoquait une forte animation du marché et le cours du titre, qui oscillait entre 170 et 190 F, culminait à 279 F le 11 mars 1987 avec d'importants échanges. En fait, la firme traversait à l'époque une crise de trésorerie importante et les résultats pour 1986 étaient déficitaires et non bénéficiaires. L'entreprise déposait son bilan un an plus tard, avant d'être mise en liquidation le 20 mai dernier.

L'enquête de la COB, comme cela est relaté dans le bulletin d'information, *« a permis de relever, en outre, d'importantes ventes de titres réalisées par les personnes détenant sur la situation véritable de la société des informations inconnues du public ».* Le parquet saisi de l'affaire a alors poursuivi l'enquête qui débouche sur une série d'inculpations pour délits d'initiés.

Deux types d'intervenants sont concernés : les proches de la société et les professionnels financiers. Dans la première catégorie figureraient neuf personnes qui auraient fait partie de la direction ou du conseil de surveillance de la firme. Ce conseil était alors constitué par les principaux actionnaires comprenant également des établissements financiers. Les quatre autres inculpés seraient des intervenants directs sur le marché. Il s'agirait du fils d'un agent de change lillois, d'un commis et d'un employé d'une même société de Bourse parisienne, et enfin d'une société spécialisée sur le hors-cote. Si les charges sont retenues contre eux, les inculpés risquent de deux mois à deux ans de prison et des amendes pouvant atteindre 5 millions de francs ou plus selon le profit tiré par ces opérations.

DOMINIQUE GALLOIS.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Baisse en fin de semaine

Victime de la remontée des taux d'intérêt, Wall Street a baissé en fin de semaine. Toutefois, le marché américain n'a pas reperdu tout le terrain gagné précédemment. Vendredi soir, l'indice des industrielles s'établissait à 2 074,68 soit à 12,27 points au-dessus de son niveau du 18 octobre dernier.

Les inquiétudes relatives à l'évolution du dollar n'ont pas trop perturbé la Bourse américaine, très calme avec le chômage du « Thanksgiving Day » le 24 octobre, jusqu'au coup de tonnerre causé vendredi par la Banque d'Angleterre en relevant son taux d'intervention de 1 point. Le même jour, des rumeurs avaient circulé faisant état d'une hausse imminente des taux de base bancaires aux Etats-Unis. Rien ne s'étant produit, Wall Street a finalement mieux encaissé le coup qu'on ne l'aurait cru. Reste que les tensions observées sur le marché obligataires ont fait mauvaise impression.

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Alcoa	51 3/4	52 7/8
ATT	27 5/8	29 1/4
Boeing	62 1/4	62
Chase Man. Bank	27 3/4	27 5/8
Du Pont de Nemours	80	80
Eastman Kodak	44 7/8	44 5/8
Exxon	42 1/8	42
Ford	49 1/2	50
General Electric	43 7/8	43 3/4
General Motors	80 1/8	81 7/8
Goodyear	48 1/8	47 3/8
IBM	115 3/4	116
ITT	48 7/8	48 7/8
Mobil Oil	41 7/8	43 5/8
Pfizer	55	55 3/8
Schlumberger	33 1/4	33 3/8
Texaco	45 1/2	46 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	97 1/2	103 1/2
Union Carbide	25 1/8	25 1/8
USX	26 5/8	27
Westinghouse	50 1/8	50 3/4
Xerox Corp	55	55

LONDRES

Brusque recul

Pas de chance. Le London Stock Exchange qui, sans afficher une mine superbe, ne se portait quand même pas trop mal, a encaissé de plein fouet l'annonce du déficit britannique de la balance des paiements courants et, dans la foulée du relèvement de 1 point des taux d'intérêt vendredi, les divers indices ont décroché de 1,6 %. Ce résultat est grossièrement celui de la semaine durant laquelle le marché avait évolué de façon plutôt satisfaisante, grâce à l'encouragement donné par de nouvelles OPA (notamment celle lancée par Rodamco sur Hammerson) et la privatisation de British Steel.

Indices « FT » du 25 novembre : 100 valeurs, 1 794,7 (contre 1 823,4) ; 30 valeurs, 1 462,6 (contre 1 489) ; mine d'or, 175,7 (contre 176,2) ; fonds d'Etat, 87,48 (contre 82,21).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Beecham	464	459
Bowater	434	421
BP	247	248
Charter	488	478
Courtaulds	276 1/2	267 1/2
De Beers (*)	10 3/4	11 5/8
Free Gold (*)	7 15/16	8 3/16
Glaxo	10 37/64	10 5/8
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 5/64	988
Reuters	476	460
Shell	978	992
Unilever	458	450
Vickers	189	165 1/2
War Loan	39 3/4	39 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Consolidation

Peu d'affaires cette semaine sur le marché allemand, qui s'est employé à consolider ses positions sans trop s'éloigner de ses niveaux précédents.

Indice de la Commerzbank du 25 novembre : 1 588,4 (contre 1 592,3 le 18 novembre).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
AEG	185,10	190
BASF	273,20	281
Bayer	295,80	295,90
Commerzbank	238 70	238,50
Deutschebank	516,50	511,50
Hoechst	298,50	298,10
Karstadt	415	411
Mannesman	189	188,70
Siemens	477,50	476,50
Volkswagen	316,50	315,70

TOKYO

Hausse

Apparemment indifférent aux turbulences monétaires, le marché de Tokyo a poursuivi sa progression et atteint un nouveau sommet, avant de revenir samedi un peu en arrière. D'une semaine à l'autre, il conserve néanmoins une avance de 0,65 %.

Indices du 26 octobre : Nikkeï 26 363,59 (contre 29 180,20), général 2 273,70 (contre 2 252,11).

	Cours 18 nov.	Cours 25 nov.
Akaï	580	593
Bridgestone	1 280	1 300
Canon	1 320	1 330
Fuji Bank	3 300	3 550
Honda Motors	1 890	1 910
Matsushita Electric	2 370	2 360
Mitsubishi Heavy	995	1 010
Sony Corp.	6 310	6 600
Toyota Motors	2 540	2 500

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'État devient économe de sa garantie

Aiguillonnées par le succès du programme britannique de bons à court terme en unités de compte européennes, les autorités françaises pourraient, dit-on, se donner la possibilité d'émettre directement, sous le nom de l'Etat, des emprunts en devises. Présentement, les fonds d'Etats ne sont offerts que sur le seul marché intérieur du franc français. La République accorde cependant sa garantie à des opérations internationales lancées par quelques-unes de ses dépendances. La situation est en train de changer, et c'est un des mérites des deux dernières émissions euro-obligataires de débiteurs français que de mettre en évidence l'évolution en cours.

Le Crédit foncier de France entend lever 100 millions d'ECU à cinq ans et quelques mois en proposant un taux d'intérêt facial de 7,625 % sur la base d'un prix d'émission de 101,50 %. Les obligations bénéficient de la garantie de la République française. L'opération nouvelle est destinée à se greffer sur une souche datant d'avril 1987 qui s'était déjà renforcée grâce à de précédentes assimilations de ce type. Elle est destinée, lorsque toutes les obligations seront parfaitement fongibles, dans environ trois mois, à constituer un gisement de 430 millions d'ECU.

Cela en fera la plus importante ligne euro-obligataire en ECU, venant immédiatement après l'opération CECA/CEE de 500 millions, montée au début de l'été. L'aspect politique de la transaction apparaît évident. Elle traduit l'intention des autorités françaises de promouvoir l'utilisation de l'ECU en fournissant au marché un de ses plus sûrs repères. Et par la qualité de la dette, et par l'accueil réservé à chaque étape de l'emprunt qui a été en quelque sorte distillé à petites doses dans le marché, élargissant progressivement le cercle des investisseurs initiaux, l'émission du Crédit foncier a tout pour devenir en 1989 la principale référence du marché des titres à cinq ans d'échéance (il restera toute cette durée à courir en avril prochain). Tant que la France ne pourra pas s'adresser directement au marché de l'ECU, (il faudrait pour cela agir sur le plan législatif, l'ECU étant considéré comme une devise étrangère), c'est à des développements de ce genre qu'il faut s'attendre.

En examinant le nouvel emprunt du Crédit foncier sous un aspect plus technique, on en vient à reposer un problème fiscal très délicat, celui du précompte mobilier italien. Les 100 millions de nouvelles euro-obligations sont en effet liées à la dernière série de certificats du Trésor italien émis pour un total de 1 milliard d'ECU et qui viendront à échéance dans cinq ans. La rémunération faciale des certificats italiens est de 8,50 %. Elle tombe à 7,44 % après déduction du précompte de 12,5 %. Une telle différence peut s'avérer coûteuse pour le Trésor romain. Elle a été mise à profit en ce qui concerne l'emprunt du Crédit foncier qui est largement adossé à ces certificats. Cela a notamment permis le bouclement d'une transaction de swap à l'issue de laquelle l'emprunteur français dispose de fonds en deuschemarks à taux flottants à une marge de plus d'une quarantaine de points au-dessous du Libor. L'opération Crédit foncier est placée sous la direction du Crédit commercial de France qui s'est aussi chargé du swap sous-jacent.

La seconde euro-transaction française de la semaine, également dirigée par le CCF, est émise pour le compte d'une société du Crédit national, Interfinance, qui ne se bénéficie pas de la garantie de l'Etat. L'emprunteur a déjà été présenté dans ces colonnes (voir *le Monde* des 3 et 4 avril), et c'est la seconde fois qu'il sollicite le compartiment de l'euro-franc français. Les obligations issues des deux émissions seront fongibles, ce qui portera à 1 milliard de francs le total de l'opération. Celle-ci est rémunérée au taux facial de 9,125 % et viendra à échéance en mai 1993. La nouvelle tranche de 300 millions fait l'objet d'un swap de taux d'intérêt. Du taux fixe, on passe au taux variable mais en demeurant en francs français.

Cette petite opération n'aurait guère retenu l'attention si elle ne confirmait pas une tendance : celle de laisser davantage voler de leurs propres ailes celles des entreprises nationales qui déploient leur activité principale dans le secteur financier. C'est là une marque du libre jeu de la concurrence auquel invitent les efforts de libéralisation et de déréglementation de ces dernières années. Naguère le Crédit national s'adressait aux grands marchés des capitaux du monde en assurant les prêteurs de la garantie de la République. Ses recours sous cette forme se feront de plus en plus rares en dehors des moments où il songera à renégocier tel ou tel emprunt pour le remplacer par une solution qui lui paraîtra plus avantageuse. Il est intéressant de relever que la marge au-dessus des fonds d'Etat à laquelle le nouvel emprunt Interfinance a vu le jour (23 points de base) est de l'ordre de celle qui s'est récemment imposée pour un débiteur de la qualité de la Banque européenne d'investissement.

Emprunts en DM très bon marché

En sollicitant vendredi matin le marché de l'euro-deutschemark, le royaume de Belgique a réalisé une fort belle opération qui montre non seulement que le marché allemand est toujours ouvert à des débiteurs de tout premier plan, mais qu'il l'est à des conditions historiquement très basses. Sur son emprunt de 300 millions de marks à cinq ans, la Belgique ne sert en effet qu'un coupon facial de 5,25 %. Au pied des commissions que le débiteur doit aux banques, le rendement est de 5,48 %. Il se compare à celui de 5,69 % que le ministère des finances de Bonn doit lui-même offrir sur ses bons de même durée. L'emprunt belge, qui a été accueilli de façon tout à fait satisfaisante, sert à consolider des crédits bancaires. Il est placé sous la direction de la Westdeutsche Landesbank. La politique d'emprunt suivie par la Belgique retient l'attention de tous les spécialistes. Ce pays a, en effet, réussi à renégocier sa dette de façon si habile que, dans quelques mois, il ne lui faudrait plus rien payer au-dessus du Libor.

Autre exemple de l'attrait des devises fortes européennes sur les grands débiteurs, l'Autriche s'est procuré des francs suisses, mais de façon détournée. Elle s'est adressée au compartiment de l'euro-yen pour y lever 30 milliards à cinq ans, mais en s'assurant d'un swap qui lui laisse finalement, croit-on, des fonds en francs suisses à taux variable à un niveau très bas, de l'ordre d'une quarantaine de points de base au-dessous du Libor. Les obligations autrichiennes sont rémunérées au taux facial de 4,75 %. L'émission est dirigée par IBJ International, et son prix d'émission a été fixé à 101,625 %.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVISES ET OR

Nouveau glissement du dollar

Après une semaine fortement troublée qui avait vu le dollar plonger violemment puis se redresser légèrement à la suite de vigoureuses interventions des banques centrales, la période sous revue a été nettement plus calme. Mais le dollar a repris son glissement, lent mais sûr, en dépit de nouvelles interventions en amont, surtout de l'institut d'émission du Japon. A l'origine de ce mouvement se trouve le scepticisme des milieux financiers internationaux sur la possibilité, pour le nouveau gouvernement des Etats-Unis, de véritablement réduire le déficit budgétaire.

Sans doute M. George Bush, le président élu, a-t-il, une fois de plus, réaffirmé que, *« dès le premier jour »* de son arrivée à la Maison Blanche, le 20 janvier 1989, il entamerait des négociations avec le Congrès pour trouver des solutions au problème prioritaire de cette réduction. Mais il a immédiatement annulé tout l'effet de cette déclaration en confirmant aussi sa promesse faite aux électeurs de ne pas augmenter les impôts, dont *« la hausse n'est pas la solution appropriée »*. Aux États-Unis, la plupart des analystes ne croient guère possible une diminution véritable du déficit sans l'instauration de nouvelles taxes.

Certes, l'administration de M. Reagan prévoit que le déficit de 150 milliards de dollars réalisé en 1988 sera ramené à 102 milliards en 1990, conformément à l'objectif fixé par la loi Gramm Rudman. Mais l'office du budget de la Maison Blanche envisage plutôt 132 milliards de déficit, et les dernières estimations de la Bank of America renforcent les arguments des sceptiques. Selon les experts de cette banque, le ralentissement de l'économie en 1989 et le conflit probable entre le Congrès et la Maison Blanche sur les moyens de réduire ce déficit risquent de conduire, au 1er octobre 1989, à une impasse de 170 milliards de dollars.

Un autre souci se profile à l'horizon outre-Atlantique, celui d'une remontée de l'inflation longtemps niée par l'administration. Certes, la hausse de 0,4 % des prix de détail enregistrée en octobre, contre 0,3 % en septembre, demeure « raisonnable » sur le papier. Mais les analystes font encore remarquer que ces chiffres correspondent à un rythme annuel d'inflation de 5,1 % et que, depuis le début de l'année, les prix ont déjà augmenté de 4,6 %, soit davantage que pendant l'année 1987 tout entière.

Par ailleurs, on a noté l'inquiétude des marchés financiers américains après le compromis élaboré à Vienne par l'OPEP sur la réduction de sa production, qui a entraîné une augmentation immédiate du prix du baril. Si cette augmentation s'amplifiait, elle pourrait accélérer la hausse des prix aux Etats-Unis et miner encore le dollar.

Les perspectives ne sont donc pas très favorables, et on comprend que certains partenaires des États-Unis, comme la France et l'Allemagne, veulent qu'une réunion du groupe des Sept se tienne dès que le président Bush se sera installé à la Maison Blanche.

Ainsi, jeudi 24 novembre, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, a déclaré : *« Lors de notre dernière rencontre à Paris, nous sommes convenus avec mon collègue de RFA, M. Gerhard Stoltenberg, de suivre de près l'évolution des marchés des changes et, dès que M. George Bush aura pris ses fonctions, de prévoir une réunion des ministres des finances des pays industrialisés. »* Toutefois, M. Kiichi Miyazawa, le ministre japonais des finances, a déclaré le lendemain, à Tokyo, qu'il ne voyait pas l'utilité d'une telle réunion si elle était uniquement consacrée à la stabilité des taux de change.

Manifestement, l'Allemagne et la France ne veulent pas attendre la réunion du groupe des Sept, prévue en avril, pour étudier une action commune sur les marchés des changes. D'ici là, ces marchés pourraient être agités de soubresauts dangereux liés à l'incertitude qui plane sur les projets de M. Bush. Si l'on se montre pressé à Paris et à Francfort, c'est parce qu'une baisse supplémentaire du dollar provoquerait de nouvelles tensions au sein du système monétaire européen, en renforçant le mark aux dépens du franc français.

M. Bérégovoy en a profité pour réaffirmer que, malgré le récent recul du dollar, *« la stabilité du franc n'était pas en cause, nous sommes en bas de la fourchette de fluctuation du franc au sein du système monétaire européen mais on connaît ma détermination, il n'est pas question d'accepter un réaménagement des parités dans le système. Les marchés doivent en être convaincus »*.

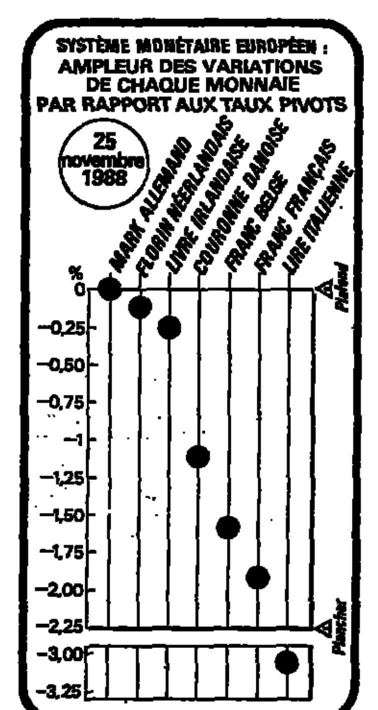
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 AU 25 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,8430	–	17,0271	69,5652	58,2072	2,7777	51,6528	0,0784
	1,8135	–	16,8123	68,3995	57,4712	2,7435	50,9943	0,0773
Paris	10,8239	5,8730	–	408,55	341,85	16,3139	303,35	4,6062
	10,7867	5,9480	–	406,84	341,84	16,3182	303,31	4,6001
Zurich	2,6061	1,4375	24,4768	–	83,6728	3,9930	74,2518	1,1274
	2,6513	1,4620	24,5796	–	84,0229	4,0110	74,5538	1,1307
Francfort ...	3,1662	1,7180	29,2525	119,51	–	4,7722	88,7396	1,3474
	3,1555	1,7400	29,2534	119,01	–	4,7736	88,7302	1,3457
Bruxelles ...	66,348	36	6,1297	25,0435	209,54	–	18,5950	2,8235
	66,1020	36,45	6,1281	24,9316	209,48	–	18,5874	2,8190
Amsterdam ..	3,5680	1,9360	32,9652	134,67	112,69	5,3777	–	1,5184
	3,5562	1,9610	32,8695	134,13	112,70	5,3799	–	1,5166
Milan	2349,32	1275	217,10	886,95	742,14	35,4166	658,57	–
	2344,85	1293	217,38	884,40	743,10	35,4732	659,35	–
Tokyo	223,18	121,10	206,19	84,2434	70,4889	3,3639	62,5516	0,0949
	222,88	122,90	206,62	84,0629	70,6321	3,3717	62,6721	0,0950

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 novembre, 4,8497 F contre 4,8397 F le vendredi 18 novembre.



MATIÈRES PREMIÈRES

Horizons flous pour le platine

Tombés en septembre sous la barre des 500 dollars l'once à New-York, les cours du platine ont effectué une belle remontée depuis lors, pour s'établir, le 25 novembre, à 571 dollars l'once. A l'inverse de l'or, qui a ces derniers mois évolué à la baisse de concert avec le pétrole et le dollar, le métal blanc semble avoir trouvé, sur son propre marché et en dehors des troubles monétaires ou pétroliers, des motifs de fermeté. Dans sa revue annuelle consacrée au platine, le courtier britannique Johnson Matthey estime ainsi qu'en 1988 la demande mondiale va progresser de 10 % pour atteindre 3 635 millions d'onces, soit 300 000 onces de plus qu'en 1987, année record.

Or la production du globe ne devrait progresser cette année que de 2,3 % et représente 3 170 millions d'onces. *« Pour la quatrième année, la demande courante excédera l'offre »*, indique Johnson Matthey, affirmant que le marché enregistrera un déficit sans précédent de 465 000 onces (contre 220 000 en 1987). Ces prévisions s'appuient sur l'expansion attendue des deux sources principales de consommation du platine : l'industrie automobile, qui s'équipe peu à peu en Europe de pots catalytiques non polluants, attributs de la voiture propre de 1993 ; le secteur des bijoux, qui connaît un succès spectaculaire au Japon. Ces deux activités devraient absorber en 1988 2 495 millions d'onces, soit plus des deux tiers de la demande mondiale. A lui seul, le Japon devrait utiliser 1 880 millions d'onces, confirmant ainsi son rang de premier consommateur du globe.

Le rapport de Johnson Matthey ajoute que le secteur de production des petits investissements (objets dont la taille est inférieure à 10 onces) a été stimulé par de nouvelles émissions de pièces de monnaie et de médailles de platine. Ce type d'usage absorberait 360 000 onces de plus en 1988, en progression de 67 % sur l'année précédente.

Mais un certain trouble a été jeté ces derniers jours dans les milieux du négoce londonien par la parution d'une étude des services britanniques de recherche sur les minerais et les métaux. Celle-ci annonce, au contraire, un retour probable des excédents de platine. *« L'avenir de ce marché est loin d'être garanti,* signale ce document, *en raison des perspectives de hausse de la production minière et de la récupération, alors que la consommation pourrait bien avoir atteint son niveau maximal. »*

Une analyse qui contredit la thèse du *« déficit record »* et d'une *« augmentation très limitée de l'offre dans les douze prochains mois »*, avancée par Johnson Matthey. L'avertissement du service de recherche sur les métaux et les minerais se fonde sur une analyse plus circonspecte du marché automobile. S'il admet qu'il représente en Europe le plus grand débouché potentiel pour le platine, son développement risque d'être moins rapide et moins massif que prévu. Jusqu'à présent, seuls les pays non membres de la Communauté ont élaboré et adopté le réglement sur les normes d'émission. Leur consommation représente 10 % de la demande européenne de platine. Dans la CEE, ce sont les voitures de plus de 1,4 litre de cylindrée (40 % du parc automobile) qui seront d'abord visées par la réglementation sur les pots catalytiques.

Or, selon le service d'études britanniques, le peu d'entrain des constructeurs et de certains Etats membres pourrait se traduire par une progression très modeste de la consommation de platine. Si les nouvelles réglementations sont appliquées, l'automobile consommera, en 1993, 550 000 onces de platine, soit deux fois plus qu'aujourd'hui. Mais, en cas de « mauvaise volonté », la progression serait de 50 000 onces seulement. Entre Johnson Matthey et les services d'études sur les métaux et minerais, il y a toute la différence entre l'optimisme et le pessimisme. Une belle marge de manœuvre pour la spéculation...

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 25-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 674 (+ 128) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	2 345 (+ 73) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	14 190 (+ 2365) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 650 (+ 105) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 062 (– 5) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 456 (+ 73) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	425,4 (+ 14,4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	265 (+ 6,8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	251,60 (+ 13,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

● **Matières premières informations.** – A noter le « coup de jeune » pris, depuis le 11 octobre, par la lettre *Matières premières informations* (14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris), publiée en association avec le World Commodity Report, du *Financial Times*. La lettre fait un effort de clarté sur les graphiques de cours des principaux produits et propose, désormais, des analyses sur les opérations commerciales et financières liées au commerce international des matières premières.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un mauvais vent d'Angleterre

Cette semaine, ce n'est pas la bise américaine qui a soufflé, mais le vent d'Angleterre. Une véritable tempête s'est levée après l'annonce des résultats catastrophiques pour le commerce extérieur britannique : un déficit de 2,93 milliards de livres (32 milliards de francs) pour la balance commerciale, et de 2,43 milliards de livres (26 milliards) pour celle des paiements courants. Du coup, la Banque d'Angleterre, à la fois pour soutenir la livre et tenter de freiner une inflation qui atteint 6,4 % au rythme annuel le mois dernier, a relevé massivement son taux d'escompte porté de 12 % à 13 %, au plus haut depuis 1985. La dernière augmentation, de 1 % également, remontait au 25 août. Naturellement, toutes les banques britanniques ont majoré leur taux de base du même montant.

A cette nouvelle imprévue s'est ajoutée une hausse des taux aux États-Unis après la remontée du cours du pétrole (1 dollar par baril) consécutive aux accords de l'OPEP à Vienne. Le rendement de l'emprunt à trente ans du Trésor américain est passé de 9,10 % à 9,20 %, à la veille du week-end, tandis que le taux de l'eurodollar à six mois s'élevait à 9 1/2 %. tout cela n'est pas très rassurant et fait redouter à beaucoup une augmentation prochaine du taux de base des banques américaines.

Cette série d'événements, on le comprendra, n'était pas de nature à rassurer le marché français. Vendredi matin pourtant, le cours d'échéance sur le MATIF s'élevait à 107 contre 106,10 huit jours auparavant, à la fois en vertu d'un optimisme indéracinable faisant attendre une baisse des taux d'intérêt à terme, et sur un phénomène technique, la levée des options sur le marché. Celle-ci a pris de court de nombreux opérateurs et provoqué des rachats. Mais, la semaine prochaine, ce phénomène ne jouera plus et après une retombée vendredi à 106,60 pour l'échéance décembre, et l'augmentation des taux anglais, on craint une baisse plus accentuée à Paris. Certes, la Banque de France alimente plus largement le marché au taux inchangé de 7 1/4% mais, à Paris, le loyer de l'argent au jour le jour se maintient aux environs de 7 3/4-7 7/8 %. L'avenir n'est pas rose pour autant, que se passerait-il si la baisse du dollar se poursuivait au profit du mark et aux dépens du franc ?

Sur le front des émissions, on peut noter au BALO, lundi 21 novembre, une véritable avalanche d'emprunts, pas moins de 21. La BNP appelait 3,5 milliards de francs en trois tranches, deux à taux variable, TME et PIBOR et la troisième à taux fixe 9 %, le tout bien placé dans son réseau. La BRED émettait pour 1 milliard de francs de titres subordonnés remboursable en trois tranches qu'elle réservait à ses comptes Codevi, imitée par la Casden-BP avec le même dispositif. Le Crédit foncier de France lève 700 millions de francs à taux variable (PIBOR) comme le SAPAR pour 500 millions de francs. Ajoutons y pour mémoire les 2,3 milliards de francs de la Caisse autonome de refinancement, le milliard de francs du GO-BTP et les 500 millions de francs du Printemps, cette dernière émission continuant à s'enfoncer dans une glu épaisse en raison de ses conditions trop tirées : 8,64 % de rendement pour du papier de deuxième catégorie. Du coup, la décote de cet emprunt s'établit maintenant entre 2,10 % et 2,40 %, encore plus que les 1,75 % à 2 % du GO-BTP.

Jeudi, le Crédit local de France a procédé à l'adjudication d'un emprunt de 1,46 milliard de francs à intérêt trimestriel, taux révisable indexé sur le PIBOR à trois mois : l'accueil a été mitigé. La semaine prochaine, on attend un emprunt de 1,5 milliard de franc du Crédit agricole qui sera probablement réservé à son réseau et une émission de la Caisse nationale des autoroutes de 1 milliard de francs sans doute fermée, c'est-à-dire non ouverte au public. Beaucoup estiment que le marché est un peu encombré. Un début de saturation pourrait se faire sentir.

F. R.

Le Monde

Après le vol en orbite de Jean-Loup Chrétien

L'URSS serait prête à envoyer dans l'espace un cosmonaute français tous les deux ans

M. François Mitterrand devait assister, samedi 26 novembre, à 16 h 50 (heure française), à la base spatiale de Baïkonour (Kazakhstan), au départ du cosmonaute français Jean-Loup Chrétien à bord du vaisseau spatial Soyouz TM-7. Avec ce vol de longue durée, le Centre national d'études spatiales effectue son troisième vol dans l'espace – deux avec les Soviétiques et un avec les Américains – et prépare ainsi les vols habités que l'Europe envisage de faire à la fin du siècle. Le chef de l'Etat a évoqué samedi matin avec M. Mikhaïl Gorbatchev l'idée d'une coopération spatiale accrue entre les deux pays. L'URSS serait notamment prête à envoyer dans l'espace un cosmonaute français tous les deux ans. D'autre part, les deux pays ont confirmé leur intention d'explorer ensemble la planète Mars.

Pour la deuxième fois de sa carrière, Jean-Loup Chrétien, cinquante ans, devait reprendre le chemin des étoiles samedi après-midi.

En juin 1982, il avait passé une huitaine de jours à bord de la station soviétique Saliout-7. Trois ans plus tard, son compagnon d'entraînement, Patrick Baudry, avait volé une semaine à bord de la navette américaine.

La mission franco-soviétique Aragatz doit s'étaler sur un peu plus de trois semaines. Si rien ne vient perturber le bon déroulement du vol, Jean-Loup Chrétien et les deux cosmonautes soviétiques, Alexandre Volkov et Sergueï Krikalev, rejoindront la station orbitale Mir à bord de laquelle Moussa Manarov et Vladimir Titov ont battu, le 12 novembre le record du séjour le plus long (326 jours) jamais passé dans l'espace.

Là, le Français tentera de mener à bien avec ses compagnons les nombreuses expériences de la mission Aragatz (*le Monde* du 23 novembre), dont le point d'orgue sera sa sortie dans l'espace pendant cinq heures. Au terme de cette mission de 178 millions de francs, Jean-Loup Chrétien redescendra sur Terre le 21 décembre en compagnie des deux recordmen de l'espace qui atterriront avec lui dans les plaines de la Mongolie extérieure. Un vol spectaculaire donc, sans temps mort, si l'on en juge par le lourd programme de travail de l'équipage, mais qui ne justifiait peut-être pas à lui seul tous ces honneurs présidentiels. Aragatz constitue cependant une bonne occasion pour le président de la République de relancer la coopération spatiale franco-soviétique. Une coopération lancée voici plus de vingt-deux ans par le général de Gaulle, l'un des rares chefs d'Etat occidentaux à s'être rendu à l'époque à Baïkonour et à avoir visité le « saint des saints » soviétique de l'espace. C'était le 30 juin 1966. Après ce voyage en fanfare, les deux pays avaient décidé de lier leur sort en travaillant ensemble dans les domaines de l'atome, de la télévision en couleurs et de l'espace.

Une coopération accrue

La suite est connue. Longtemps, la France fut le partenaire privilégié de l'Union soviétique dans le domaine spatial. Longtemps, les deux pays ont écrit ensemble quelques chapitres de la conquête spatiale, illustrés par la distribution d'échantillons lunaires à des chercheurs français en 1970, par l'embarquement de nombreux instruments de mesures sur différentes sondes lancées par les Soviétiques en direction de Mars, Vénus ou de la comète de Halley, et par l'envoi pour huit jours, en juin 1982, du premier cosmonaute occidental – déjà Jean-Loup Chrétien – dans la station orbitale soviétique Saliout-7.

Ces relations privilégiées entre les deux pays se poursuivent, comme en témoignent le nouveau séjour en orbite offert au cosmonaute français et le lancement de l'ambitieux programme d'exploration de la planète Mars, Phobos, mais la concurrence se fait plus rude. D'abord, parce que d'autres Européens frappent à la porte des Soviétiques et souhaitent développer avec eux, comme les Allemands, des liens moins ténus. Ensuite, parce qu'en dépit de la politique étrangère du président Reagan, Moscou est très sensible à tout ce qui pourrait être fait dans le domaine spatial avec les Américains.

Enfin, parce que les Soviétiques eux-mêmes sont aujourd'hui moins soucieux de faire des coups médiatiques destinés à servir leur politique étrangère qu'à obtenir de la part des étrangers volant sur leurs sondes et leurs vaisseaux les meilleures expériences occidentales. D'où une concurrence féroce entre les équipes, qui laisse parfois des traces. Aussi ne faut-il guère s'étonner que la France, qui est aujourd'hui le premier pays spatial européen par le volume de son budget et par ses ambitions, ait à cœur de garder sa place auprès des Soviétiques. D'autant qu'elle a toujours, dans le passé, bénéficié de la gratuité des vols en échange de ses appareils et des résultats de ses expériences.

Un avantage que beaucoup nous envient lorsque l'on sait, comme le rappelait récemment le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, M. Paul Quilès, qu'un vol de huit jours à bord de la station Mir est aujourd'hui *« proposé par la société Glavkosmos au prix de 60 millions à 80 millions de francs »*, et que la France *« ne souhaite donc pas se placer sur un terrain trop commercial, considérant que chacun, en apportant sa part aux missions communes, aide à créer une synergie fructueuse »*. Cet atout-là, les responsables du Centre national d'études spatiales veulent le conserver et s'appuient sur la présence du chef de l'Etat à Baïkonour pour conforter leur position et mettre en place un programme de coopération qui se fonde plus sur le long terme que sur le coup par coup.

Plusieurs rencontres ont eu lieu récemment entre les représentants des deux pays pour formaliser ces souhaits. La dernière en date, à laquelle assistaient les deux ministres de tutelle de l'espace français, M. Paul Quilès, pour l'espace, et M. Hubert Curien, pour la recherche, a eu lieu, la veille de l'envol de Jean-Loup Chrétien, dans l'après-midi du vendredi 25 novembre (1). C'est elle qui devait permettre au président de la République d'annoncer, samedi après le tir, la signature d'un accord. Aux termes de ce texte un peu général est retenu le principe d'une coopération plus poussée des deux pays dans le domaine de l'environnement.

Concrètement, il s'agirait de travailler ensemble et d'obtenir des résultats qui pourraient être ultérieurement utilisés par le programme international d'étude de la géosphère et de la biosphère (Global Changes) que gère l'Organisation mondiale de météorologie (OMM) et le Conseil international des unions scientifiques (ICSU) et qui s'intéresse notamment au réchauffement de la planète. Un groupe mixte franco-soviétique serait créé à cet effet pour élaborer d'ici à la fin de 1989 une série de propositions. Parmi celles-ci pourraient figurer : l'utilisation d'une sorte de radar à faisceau laser (Lidar) qui serait installé, à partir de 1992, à bord de la station Mir et permettrait de mesurer finement l'altitude des nuages et la distribution des aérosols dans les différentes couches ; l'embarquement enfin sur un satellite soviétique Meteor d'un autre appareil destiné à l'étude du rayonnement infrarouge émis par la Terre au cours des saisons. Des expériences qui permettraient de mieux simuler et prévoir les changements météorologiques dans l'émisphère sud. Coût du programme pour la partie française : 10 millions à 20 millions de francs par an.

Outre ce volet de « coopération climatique », le chef de l'Etat devait également annoncer la mise en place d'un ambitieux programme dans le domaine de la microgravité. Cette activité, qui consiste à profiter de l'absence de gravité régnant dans les stations spatiales pour étudier des phénomènes impossibles à recréer sur terre et produire certaines substances – protéines, alliages métalliques nouveaux – par cristallisation ou par fusion, intéresse nombre de scientifiques. Aussi, la France pourrait-elle profiter de l'existence d'un nouveau module laboratoire (Modulny) que les Soviétiques envisagent de raccorder prochainement à la station Mir pour installer à bord des expériences françaises. En contrepartie, les Soviétiques accueilleraient tous les deux ans, pour un mois, à bord de leur station spatiale, un cosmonaute français, pendant une période pouvant s'étaler sur dix ans.

Une telle politique devrait permettre aux Français d'acquérir plus rapidement les compétences nécessaires à la conduite des vols habités et à la mise en œuvre des différents éléments (avion spatial Hermès, station spatiale Colombus) qui constitueront d'ici à la fin du siècle ou au début du prochain la future infrastructure orbitale européenne. Ce que ne peuvent offrir les Américains dont les vols de navettes sont, depuis l'explosion en vol de *Challenger*, réservés en priorité à la NASA et au Pentagone.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

★ Il sera possible d'obtenir des informations quotidiennes sur le déroulement du vol en consultant le serveur télématique du CNES : 3615, code CNESPACE. Le bulletin quotidien fera le point de la journée écoulée ; il devrait être disponible à partir de 11 heures (heure de Paris). La première édition du bulletin aura lieu le 29 novembre 1988, après l'arrimage du Soyouz à la station Mir.

(1) M. Quilès s'était rendu à cette fin le 7 juillet en Union soviétique. En outre, il a, comme M. Curien, rencontré à plusieurs reprises le président de l'Académie des sciences d'URSS sur ce thème, ainsi que le président de Glavkosmos, la société chargé de la commercialisation des activités spatiales soviétiques.

Le numéro du « Monde » daté 26 novembre 1988 a été tiré à 530 702 exemplaires

L'interview commune du président de la République et du numéro un soviétique à Moscou

Voici les passages essentiels, regroupés selon les thèmes abordés, des déclarations qu'ont faites MM. Mitterrand et Gorbatchev lors de leur interview télévisée, vendredi soir 25 novembre, aux micros d'Antenne 2 et d'Europe 1.

M. Mitterrand : l'URSS est un partenaire pour discuter des droits de l'homme

● **Sur les échanges économiques**

« On peut s'attendre, a déclaré M. Mitterrand, *à de nombreux accords de toute sorte, de caractère public et de caractère privé. C'est une affaire de volonté, et c'est une question d'intérêt, et notre intérêt est là. La puissance publique, l'Etat, fait son devoir, des crédits sont ouverts, il appartient aussi aux entreprises privées de faire l'effort qui convient.* (...) »

● **Sur les droits de l'homme**

« Les progrès sont évidents, tout le monde le sait. On sait bien qu'il se passe quelque chose de très important en Union soviétique et que ce quelque chose va dans le sens d'une plus grande ouverture, d'une plus grande liberté. (...) *Est-ce que cela peut correspondre aujourd'hui à l'idée que je me fais d'une démocratie telle que nous la pratiquons dans le monde occidental ? Non. Est-ce que la comparaison à établir n'est pas entre ce qui est accompli sous l'autorité de M. Gorbatchev et ce qui a été, pendant un certain temps, la réalité de l'Union soviétique ? Naturellement, chacun sait bien que cela représente beaucoup de courage politique, beaucoup d'effort et une grande vision de l'avenir. Alors, moi, je regarde cela, on ne peut pas toujours se référer à sa propre règle, il faut savoir aussi de quelle manière l'évolution se fait, c'est d'ailleurs la question que vous me posez.* (...) *Les droits de l'homme, c'est un domaine qui fait partie de la discussion permanente décidée dans les accords d'Helsinki. Les trente-cinq partenaires de la conférence en question parlent des droits de l'homme comme ils parlent des autres questions. L'Union soviétique autant que nous et avec nous. On ne peut donc pas traiter du problème des droits de l'homme sans l'Union soviétique, puisqu'elle est signataire avec nous des accords d'Helsinki. »*

Interrogé sur les résistances que rencontre la « perestroïka », M. Gorbatchev a répondu :

« La « perestroïka » est un choix qui a été fait non seulement par les dirigeants politiques ou par les différents milieux politiques mais par tout le peuple. Cette « perestroïka », nous l'appelons révolutionnaire. Elle amènera des transformations profondes, elle nous permettra d'atteindre des objectifs à long terme. C'est l'assurance d'une nouvelle dimension pour notre société, et il est normal que, lors d'une transformation de cette ampleur, il y ait toujours des discussions, des échanges d'opinion. (...). *Je crois que l'essentiel c'est la « perestroïka » dans les esprits. Et c'est un processus qui n'est pas simple, je dirai même que c'est un processus douloureux.* (...) *Les difficultés sont dans le processus lui-même. Nous devons couper avec notre passé, nous devons maîtriser les nouvelles méthodes d'action et d'esprit dans tous les domaines, et ce n'est jamais simple. »*

M. Gorbatchev et les troubles du Caucase

A propos des troubles du Caucase, le président soviétique a encore déclaré :

« Vous savez, cela fait partie de la « perestroïka ». Dans notre pays, qui compte autant d'ethnies, de cultures et de langues, nous ne pouvons résoudre aucun problème sans tenir compte de cette particularité. Maintenant que la « perestroïka » prend de l'élan, ce processus concerne les intérêts des différents peuples. En plus, la « perestroïka », la « glasnost », la démocratie, ont permis à tous les peuples d'exprimer leur opinion quant à leur état de santé, quant aux problèmes qui se sont accumulés (...). *Par exemple, le Haut-Karabakh, c'est un problème ancien. Je crois que la solution de ce problème passe par l'entente, et nous pouvons contribuer à ce que cette entente apparaisse, qu'il y ait le terrain d'entente, qu'il n'y ait pas de rupture entre les liens anciens et les liens amicaux entre ces peuples* (...). *Nous croyons que la solution passe par la coopération, par la mise en place de la coopération, en échangeant calmement les points de vue sur la meilleure façon de sortir de cette situation. Prochainement, les dirigeants soviétiques rencontreront la délégation arménienne, la délégation azérienne, nous nous mettrons à trois parties pour discuter de la meilleure façon de trouver la solution qui soit conforme aux intérêts de ces deux peuples et dans l'intérêt de toute l'union de tout notre pays... »*

« Tout comme dans d'autres républiques, a ajouté M. Gorbatchev, *là aussi, il se trouve des gens qui ont une attitude douloureuse à l'égard de la « perestroïka ». Ils chercheraient à détourner l'attention des gens, à détourner leur attention sur des problèmes tels que le Haut-Karabakh, là est bien le problème, mais nous ne l'ignorons pas, et nous sommes loin de faire l'amalgame. »*

CHILI : la tournée européenne d'un dirigeant de l'opposition

Le combat tous azimuts de M. Ricardo Lagos

Fêtant, vendredi 25 novembre, son soixante-treizième anniversaire, le général Pinochet a confirmé à la presse que, *« tel un général romain retournant cultiver la terre après le combat »*, il laisserait le pouvoir, comme prévu, le 11 mars 1990 à son successeur élu en décembre 1989.

Cependant, l'une des personnalités marquantes de l'opposition démocratique, M. Ricardo Lagos, président du Parti pour la démocratie – émergé à l'occasion du référendum du 5 octobre dernier, qui a marqué la défaite du dictateur, – a rencontré le premier ministre français, M. Michel Rocard, à l'occasion d'une tournée européenne destinée à recueillir des soutiens étrangers pour la phase de transition désormais ouverte et une coopération des pays riches avec le futur régime parlementaire chilien.

M. Ricardo Lagos apparaît déjà comme un vrai professionnel de l'action politique. Ce quinquagénaire tonique et sémillant nous reçoit au siège du Parti socialiste à Paris. Le président du Parti pour la démocratie (PPD), qui a su incarner le « non » à la dictature, tente désormais de répondre aux défis du moment, qu'il définit lui-même : *« Administrer la peur de ce qui s'en va et l'impatience de ce qui se profile. »*

Social-démocrate de vieille date, M. Lagos proclame assumer *« avec fierté »* l'héritage de ce socialiste marxiste que fut Salvador Allende – comme s'il craignait qu'on pût, en Europe ou ailleurs, en douter. Ne fut-il pas un des collaborateurs de la défunte Unité populaire, chargé de diverses négociations internationales, et n'allait-il pas être nommé ambassadeur à Moscou lorsque survint le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 ?

Ricardo Lagos est aujourd'hui confronté à de multiples défis. Le plus important est naturellement de faire aboutir le processus de démocratisation d'un pays qui vit, encore aujourd'hui, sous la férule d'un *« homme du passé »*, Augusto Pinochet. Les partis qui – légaux ou non, anciens ou nouveaux – ont fait triompher le « non » le 5 octobre partagent une certitude : le dictateur doit faire rapidement ses bagages ! Celui-ci résiste, tempête, essaie de tricher par rapport à la règle du jeu qu'il a lui-même édictée, la Constitution de 1980. Cette situation crée un solide ciment entre tous les opposants. C'est pour eux l'avertissement qu'ils doivent trouver la juste distance entre l'audace et la mesure, entre la nécessaire unité pour le présent et le culte de l'identité pour l'avenir.

Pour le reste, quel chemin à parcourir, même si tous se déclarent optimistes ! La démocratie chrétienne est engagée dans un processus de désignation d'une direction nationale. Trois cents hommes seront responsables, à partir de la fin de novembre, des décisions d'une formation qui représente, *grosso modo*, un tiers des citoyens, avec l'avantage d'être au centre et donc de pouvoir arbitrer les alliances.

Lumière et justice

Pour Ricardo Lagos, le futur candidat nécessairement « unique » de l'opposition à la présidence devra être désigné par une *« convention nationale »*. Un *« indépendant »* serait l'idéal, mais cela n'existe guère au Chili après dix-sept ans de dictature. Alors, ce candidat sera-t-il nécessairement un démocrate-chrétien comme cela se murmure ? M. Lagos refuse que la question soit posée en ces termes. *« D'abord un programme »*, explique-t-il ; le candidat unique *« suivra »* et, veut-il espérer, des *« listes parlementaires communes »*. Ensuite, il souhaite que l'Assemblée nationale qui sera élue en décembre 1989, en même temps que le président de la République, ait des pouvoirs constituants ; que le mandat du premier chef de l'Etat qui sera choisi par le peuple pour la première fois depuis 1970 soit ramené de huit à quatre ans ; que *« lumière et justice »* soient faites sur les *« horreurs »* commises depuis 1973 au Chili ; que la démocratie à venir soit également empreinte de préoccupations sociales afin que la santé économique actuelle du pays profite *« également au peuple et non pas seulement aux banquiers »* ; que la sortie de Pinochet, enfin, soit définitive et qu'il ne retienne pas, comme prévu par « sa » Constitution, les pouvoirs du commandant en chef des forces armées et le titre de sénateur à vie.

Ces préoccupations prennent actuellement le pas sur la réunification du socialisme chilien – une tâche à laquelle M. Lagos ne peut pas ne pas songer. Reçu par le PS français, il admet que ce n'est pas pour autant qu'il est désormais seul dépositaire officiel de l'héritage socialiste de son pays. Son *« vieil ami d'université »* Clodomiro Almeyda ne vient-il pas tout juste de créer avec les communistes un « parti élargi de la gauche socialiste » (PAIS)... M. Lagos n'étant pas parvenu à convaincre la DC de s'unir sous l'unique bannière du PPD pour dire non à Pinochet, sera-t-il davantage prophète dans sa propre famille politique ? Rien n'est joué. En attendant, ayant rencontré durant sa présente tournée le chef du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez – son modèle, visiblement, – M. Lagos rentrera chez lui nimbé d'une aura internationale nouvelle. Un bon point pour les rudes combats qui l'attendent en 1989.

JEAN-PIERRE CLERC.

● **NICARAGUA : vingt-deux morts dans une attaque de la Contra.** – Un raid des rebelles de la Contra contre un village du centre du Nicaragua a fait vingt-deux morts, le 23 novembre, a annoncé, vendredi 25 novembre, le ministère de la défense à Managua. Selon cette source, les contras ont exécuté douze membres d'une milice paysanne dans le hameau de Guabo (province de Chotales). *(Reuter.)*

A B C D E F G